

MARTIAL MERLIN, gouverneur général de l'Indochine (février 1923-avril 1925)

Martial Henry MERLIN, président

Né à Paris VII^e, le 20 janvier 1860.

Fils d'Anne Renoux, lingère. Reconnu par son père, Henry Merlin, le 6 février 1862.

Marié à Versailles, le 12 juillet 1896, avec Marie-Madeleine Daireaux. Dont :

- Henry Martial Alfred (1897-1984) ;
- Anne Marie Rose (1899-1986), ép. Berthier ;
- Anne Marie Françoise Lucie (1901-1952), ép. Porion :
- André (1911-1960).

Administrateur aux îles Gambier (1887), aux îles Marquises, au Sénégal (1901) ; secrétaire général du gouvernement du Congo (1897), de la Martinique (1899) ; gouverneur de la Guadeloupe (1901) ; gouverneur du Congo (1908) ; gouverneur général de l'AEF (1908-1917), de Madagascar (1917-1918), de l'Afrique Occidentale française (1919-1923), de l'Indo-Chine (1923-1925), puis délégué permanent à la commission des mandats auprès de la Société des Nations.

Administrateur de la [Banque française de l'Afrique](#) (1925),
de la [Banque de Madagascar](#) (1926),
président de [la Mahajamba](#) (1926),
président de [Société agricole et minière des Nouvelles-Hébrides](#) (1927-1930)
administrateur de la [Compagnie coloniale de Vaté](#)
de la Société coloniale française de culture et d'importation ([Socofra](#))
président de la [Compagnie générale franco-hébridaise](#)
président de la [Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari](#) (1928),
administrateur du [Crédit foncier de l'Ouest-Africain](#) (mars 1928),
président de l'[Union minière indochinoise](#) (juillet 1928),
administrateur des [Mines d'or de Nam-Kok](#) (août 1929),
de la Société minière générale de l'étain (Espagne et Portugal)(1929),
président des [Exploitations minières de l'Oubangui](#) (1929),
administrateur des [Mines de Falémé-Gambie](#)...
de la Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales, minières et industrielles ([CAECMI](#)),
de la [Société du Monde colonial illustré](#)...

Décédé à Paris, le 9 mai 1935.

Épisode précédent :
[Maurice Long et François Baudoin \(1919-1923\)](#).

Comité de l'Indochine
Séance du 20 février 1923

Propositions de M. le colonel Bernard

M. le colonel Bernard demande la parole. Il désire attirer l'attention de ses collègues sur l'intérêt qu'il y aurait à profiter du prochain passage à Paris du nouveau gouverneur général de l'Indochine [Martial Merlin] pour solliciter de lui une audience au cours de laquelle le Comité pourrait recommander à sa bienveillante attention les questions qui lui paraissent présenter une importance toute particulière.

.....
(*L'Écho annamite*, 12 avril 1923)

MINISTÈRE DES COLONIES
(*JORF*, 21 février 1923, p. 1728)

Par décret en date du 20 février 1923, rendu sur le rapport du ministre des colonies, M. Merlin (Martial-Henry), gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a été nommé gouverneur général de l'Indochine, en remplacement de M. Long, décédé.

M. Cardé (Jules-Gaston-Henri), gouverneur de 1^{re} classe des colonies, commissaire de la République au Cameroun, a été nommé gouverneur général de l'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Merlin, précédemment nommé gouverneur général de l'Indochine.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1923, p. 2, col. 2)

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— M. Fays, président du conseil colonial de la Cochinchine; vient d'adresser à M. Martial Merlin le télégramme suivant :

« Le conseil colonial, heureux de votre choix, vous assure son entière et loyale collaboration. J'y joins la fidélité de ma vieille amitié. »

Les gouverneurs généraux Martial Merlin et Cardé à Paris
(*Les Annales coloniales*, 3 avril 1923)

M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indochine, et M. Jules Cardé, gouverneur général de l'A. O. F., sont arrivés à Paris vendredi dernier, à la gare d'Orsay, où s'étaient rendues toutes les personnalités coloniales de Paris.

Le ministre des Colonies avait envoyé MM. André Touzet, de la Brosse, chef et chef adjoint de son Cabinet, pour souhaiter la bienvenue aux gouverneurs généraux.

Nous avons noté, parmi les personnalités présentes : MM. Henri Cosnier, sénateur ; Louis Proust, Archimbaud, députés ; Le Fol, administrateur des services civils d'Indochine ; Bonamy, gouverneur des colonies, directeur du service des affaires musulmanes ; Paul Marchand, gouverneur des colonies, commissaire de la République

au Cameroun ; Pierre Guesde, résident supérieur ; Simoni, vice-président du Comité indochinois du Commerce et de l'Industrie, représentant le président, absent de Paris ; le général Benoît Richard, gouverneur de la Martinique ; Gleitz, directeur du personnel au ministère des Colonies ; Demartial, Paradis et Régismanset ; Georges François, directeur de l'Agence économique de l'A.O.F. ; Rouget, directeur de l'Agence économique de l'A.E.F. ; Pelletier, directeur de l'Agence économique de Madagascar ; Henri Michel, ancien sénateur, délégué du Dahomey au Conseil supérieur des Colonies ; Delmont, secrétaire général de l'Institut colonial ; Pierre Pégard, secrétaire de la section africaine de l'Union coloniale ; Franceschi, chef de bureau à l'administration centrale des Colonies ; Gouzien, inspecteur général du service de santé ; Bourrain, sous-directeur de l'Agence économique d'Indochine [Agindo*] ; Gaston Joseph, administrateur des colonies ; commandant Bonneau, chef du cabinet militaire de M. Merlin ; Chapon, administrateur en chef des colonies ; le colonel Aubert ; Legrand, directeur de la Compagnie Générale des Colonies ; Grandjean, président de la Banque de l'Afrique l'Équatoriale ; Audebeau bey, et une délégation des Indochinois de Paris, présidée par M. Cao Van Sen.

POUR LES TABACS COLONIAUX

(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1923, p. 1, col. 6)

M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine va être prochainement entendu par la Commission interministérielle des Tabacs coloniaux à Paris, pour organiser la culture des qualités de tabac, que la Régie française est disposée à acheter, dans la région de Bac-Can au Tonkin.

M. Martial Merlin au Jardin colonial

(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1923, p. 1, col. 4)

M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, se rendra le vendredi 11 mai 1923, à quinze heures trente, au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, pour visiter le Temple indochinois et les monuments commémoratifs des morts [pour] la France de la Grande Guerre.

Il est tout à fait remarquable, et c'est une très heureuse inspiration, de consacrer, la première manifestation officielle du nouveau gouverneur général à cette pagode de Nogent, dédiée par l'œuvre du « Souvenir indochinois* » aux beaux sacrifices faits par nos volontaires annamites à la nation protectrice, à son intégrité et à sa victoire.

Cette pensée sera singulièrement appréciée en Indochine, autant par le souverain qui a consacré le Temple en 1922, que par toutes les familles indigènes qui ont leur nom inscrit le long des murs glorieux du Temple. M. Merlin ne pouvait pas mieux, et du premier pas, aller vers le cœur de nos Annamites ,et entrer dans leurs traditions ancestrales.

La visite du Temple sera suivie d'une manifestation à la stèle des Annamites catholiques, où le Gouverneur Général sera salué par Mgr de Guébriant, l'apôtre du Yunnan, et maintenant supérieur des missions étrangères.

Ensuite, M. Merlin présidera l'assemblée générale du « Souvenir Indochinois », dont M. Gourdon lui présentera le conseil d'administration, et visitera, conduit par M. Prudhomme, l'Institut d'agronomie et le Jardin colonial de Nogent.

M. Martial Merlin au Comité de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1923)

Le Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine recevra M. le gouverneur général Merlin le 24 mai.

Le Comité de l'Indochine reçoit M. Martial Merlin
(*La Dépêche coloniale*, 25 mai 1923)

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923, p. 2, col. 3)

— L'opinion française et indigène a accueilli avec enthousiasme la nomination de M. Merlin comme gouverneur général. On estime particulièrement opportune la venue d'un fonctionnaire expérimenté à un moment où Ton recherche une formule d'administration plus souple que l'actuelle dont le caractère centralisateur paraît exagéré. On compte encore beaucoup sur la prudence et la sagesse bien connues du Gouverneur général pour résoudre, comme il convient, les délicats problèmes politiques qui se posent ; d'autre part, en considérant les admirables résultats auxquels il est parvenu en Afrique occidentale, personne ne doute que M. Merlin ne donne un nouvel essor au développement économique du pays et surtout ne dirige les efforts du côté où ils sont le plus nécessaires.

MM. Merlin, Carde et Garbit à Lyon*
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1923, p. 1, col. 4)

La chambre de commerce de Lyon a fait avant-hier une réception solennelle à MM. Merlin, gouverneur général de l'Indo-Chine ; Garbit, un Lyonnais, gouverneur général de Madagascar ; Carde, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française.

Les personnalités lyonnaises qui sont habituellement les hôtes de la chambre de Commerce ont répondu avec empressement à l'invitation.

M.. Pradel, président de la chambre, a salué les trois gouverneurs et tracé le plan de la politique coloniale telle que le Gouvernement la conçoit, telle que l'a définie, d'ailleurs, le ministre des Colonies : « La France n'a aucune idée d'impérialisme ; elle voit plus haut et plus loin que la conquête de nouveaux marchés ; elle veut faire bénéficier d'un idéal élevé les contrées sur lesquelles flotte notre drapeau. »

L'année dernière, notre Chambre a pris une délibération pour demander l'extension de la culture du coton dans l'Afrique occidentale française. Afin de nous éviter les importations de viande d'Australie et de l'Amérique du Sud, elle voudrait voir Les troupeaux de Madagascar alimenter nos entrepôts frigorifiques. Elle souhaite aussi que le caoutchouc que l'Afrique Occidentale Française et surtout l'Indo-Chine produisent déjà en si grande quantité, arrive à remplacer nos importations étrangères d'une manière que l'industrie réclame de plus en plus.

L'Indo-Chine nous intéresse spécialement aujourd'hui, parce que nous voudrions pouvoir y récolter la plus grande partie de la soie dont nous avons besoin pour notre grande industrie lyonnaise. Quelques-uns de nos compatriotes y ont fondé des entreprises. Nous comptons sur vous, monsieur le gouverneur général, pour leur accorder votre appui et faciliter la fâche qu'ils poursuivent. Il s'agit, en effet, de nous affranchir de l'étranger pour une matière première dont l'importation s'est chiffrée en France, l'année dernière par 1.113 millions.

M. Pradel a rappelé ensuite les initiatives de la chambre de commerce pour le développement de notre colonisation : Enseignement colonial donné à plus de cent élèves, musée d'échantillons colonial, création en 1919 de l'Office du Maroc, qui joue en quelque sorte le rôle d'un représentant de commerce dans la région lyonnaise. Les résultats remarquables qu'a donnés cet office en peu de temps, permettent de croire que ce système de réalisation pratique devrait être employé par toutes nos colonies et que les chambres de commerce de nos grands centres métropolitains auraient intérêt à créer des offices coloniaux sous la direction de l'agence générale de chaque colonie à Paris.

M. Carde a indiqué son projet d'une politique sociale de petite propriété en faveur de l'indigène agriculteur.

M. Garbit, gouverneur général de Madagascar, a eu à cœur de rappeler qu'il est Lyonnais et que les Lyonnais de la Grande Île n'oublient pas leur cité. Il a insisté tout particulièrement sur la nécessité de favoriser les exportations de Madagascar. Notre colonie achète en France presque tout ce qu'elle importe mais elle ne peut acheter que dans la mesure où elle peut exporter.

Or, pendant longtemps, ce sont des étrangers qui ont été les courtiers de ses exportations. Les négociants français devraient bien prendre cette place. Madagascar, pays de fertilité moyenne et de culture très variée, produit en abondance le meilleur riz qui soit, le riz Caroline. Madagascar exporte des écorces tannantes, des graphites qui valent ceux de Ceylan; des pierres précieuses pour la joaillerie, des terres rares d'où l'on tire le radium, des fibres pour la pâte à papier. Son cheptel considérable lui permet la fabrication de conserves de viande et il est à regretter qu'avant la guerre, le plus grand acheteur de ces conserves ait été l'Allemagne.

M. Garbit signale l'existence de couches de naphte et de grès pétrolière, de mines de charbon, de sources thermales curatives, etc. Il reprend l'idée de M. Carde, à savoir que les colonies sont des usines en construction qu'il ne faut pas épuiser, au temps de leur croissance si l'on ne veut pas les condamner au rachitisme.

À son tour, M. Merlin, gouverneur général de l'Indo-Chine, a félicité Lyon, ville métropolitaine, de travailler si intelligemment à l'expansion coloniale. Il a sollicité le concours moral et financier des Français de France et il a invité particulièrement ses compatriotes à devenir, à travers le monde et principalement en France, les courtiers de l'exportation coloniale française.

Après le déjeuner, les invités de la chambre de commerce ont visité le musée des tissus, sous la direction de M. Henri d'Hennezel.

LA POLITIQUE
M. Martial Merlin et l'Indochine
par Camille DEVILAR
(*L'Écho annamite*, 12 juin 1923)

Du *Temps d'Asie* :

Fallait-il dissimuler à M. Martial Merlin, nommé gouverneur général de l'Indochine, que la mission qu'il a bien voulu accepter n'est pas, quoi qu'en dise à Paris et qu'en

écrivent certaines feuilles, une sinécure dorée, une brillante vice-royauté de luxe, d'apparat, de plaisirs ? Telle n'était pas ma pensée.

Convenait-il, au contraire, de confirmer au nouveau chef de la grande colonie du Pacifique — il ne pouvait l'ignorer — ce qu'est en réalité l'Indochine : une possession dont le passé est plein d'éclat, le présent rempli de promesses, l'avenir abondant en espérances, mais où les Français colonisateurs, et particulièrement les gouverneurs généraux, ont à faire face à des difficultés sans cesse renaissantes, à produire un labeur parfois écrasant, à dépenser des forces énormes non seulement en œuvres fécondes mais aussi en controverses oiseuses, à se tenir sans cesse en éveil contre des appétits ou des prétentions contraires au bien public, à subir, enfin, les attaques les plus injustifiées, parfois les plus perfides, de ceux qui n'obtiennent pas toutes les satisfactions soi-disant dues à leur égoïsme, à leurs ambitions ou à leur rapacité ?

Proclamons-le en nous en réjouissant, l'Indochine rencontre en M. Martial Merlin le type accompli du chef colonial dans toute l'acception du mot ; c'est l'homme instruit autant qu'on le puisse être de la *politique coloniale générale* de la France. Son expérience ne se limite pas aux grandes possessions dont il a, au cours d'une carrière enviable par ses succès et son activité, habilement dirigé les destinées ; la marche de nos affaires indochinoises fut loin de lui demeurer étrangère dans ses grandes lignes. Cette connaissance même implique dès maintenant, c'est de toute évidence, la nécessité d'aborder l'étude des *détails*, ces détails énormes, puissants, spéciaux, qui permettront à M. Merlin, dès qu'ils seront précisés dans son esprit et évalués dans leur portée, de saisir d'une main ferme les rênes du gouvernement.

Ceci suffit à expliquer pourquoi notre gouverneur général ne s'embarquera que dans quelques semaines pour rejoindre son poste.

Ce délai — d'aucuns disent ce retard — pouvait être exploité contre notre gouverneur général. On sait que les compétitions se sont élevées, nombreuses, quand le ministère des Colonies eut à régler la succession du regretté Maurice Long. M. Merlin n'était pas candidat ; il a cependant été proposé par M. Albert Sarraut au choix du gouvernement et le gouvernement a fait, en ces graves circonstances, confiance au passé d'un colonial expérimenté, parce que ce passé est une garantie pour l'avenir. Nous pouvons savoir gré de ce choix au Conseil des ministres, nous Indochinois, qui ne savons que trop ce qu'en coûte à la colonie le régime des « apprentis colonisateurs. »

Les compétiteurs évincés ne sont naturellement pas satisfaits. Cependant, ce n'est point d'eux qu'il fut question lorsque je me présentai, par un beau matin de mai, au gouverneur général de l'Indochine en le priant de se laisser interviewer. Et j'ajoute que M. Merlin, tout souriant sans le moindre embarras, n'a fait aucune difficulté pour consentir à satisfaire ma curiosité.

Ma première question devait inévitablement, et en raison même des insinuations de certains journaux, porter sur la « durée probable » de la « mission » confiée à M. Merlin.

— Espérez-vous, Monsieur le gouverneur général, demeurer longtemps à la tête de l'Indochine ? Pour préciser mon interrogation, permettez-moi de faire état des bruits qui courrent, au ministère même, bruits d'après lesquels M. Albert Sarraut désirerait reprendre la vie coloniale après les élections générales prochaines, ce qui l'aurait décidé à ne point continuer une tradition tendant de plus en plus à réservier à un parlementaire le gouvernement général de l'Indochine.

— Je puis vous assurer une seule chose. C'est qu'en m'appelant à quitter le gouvernement africain auquel j'étais très attaché pour prendre la direction suprême du gouvernement asiatique qui m'est confié, le ministre des Colonies ne m'a fait entrevoir, sur l'avenir, d'autres perspectives que celles-ci : L'Indochine est une puissante colonie dont l'évolution politique et économique touche actuellement à une phase que l'on pourrait appeler une phase décisive. Pour que tout s'accomplisse dans un ordre favorable aux immenses intérêts français dans le Pacifique, il est indispensable que

l'impulsion préparatoire donnée par moi-même et par mon dévoué continuateur, M. Maurice Long, ne soit ni ralentie, ni modifiée.

Je crois, pour ma part, que l'analogie de la tâche accomplie en A. O. F. avec celle qui doit s'accomplir en Indochine est telle que cette similitude a sans doute déterminé le ministre, sans autre considération, quoi qu'on en dise, à m'envoyer en Asie. Ceci ne suffit-il pas à indiquer que j'ai devant moi une œuvre de longue haleine ?

— Ainsi donc nous aurons la satisfaction de vous garder en Indochine.

— Aussi longtemps que la confiance du gouvernement et l'état de ma santé me permettront de faire face à une tâche qui, déjà, m'intéresse passionnément.

— Votre santé, monsieur le gouverneur général, paraît avoir victorieusement résisté au climat africain, plus dur et plus redoutable que celui de l'Indochine. Puis il faut bien convenir, sans esprit de flatterie, que vous avez conservé une allure de jeunesse bien faite pour nous donner l'espoir de votre long séjour parmi nous.

— Long séjour, je le souhaite autant que vous, croyez-le bien, et autant que le peuvent souhaiter tous ceux qui connaissent les inconvénients — et parfois les dangers — de changements trop fréquents dans la direction de nos affaires coloniales.

— Mais est-il exact que votre départ de France doive se taire attendre quelques semaines encore ?

— Certes. Je compte ne m'embarquer que dans le courant du mois de juin pour arriver à Saïgon en juillet. Je désire, en effet, lorsque je prendrai avec la colonie un contact définitif, connaître à fond les importantes questions dont aura à m'entretenir la population dans ses divers éléments : Français, Annamites ou étranger. Mes débuts en Asie doivent être d'action, et non de recherches ou d'examen. Par contre, les inévitables études préalables me sont facilitées, ici, par l'expérience de M. Albert Sarraut et par ce fait important que la plupart des firmes indochinoises ont à Paris leur siège social, voire leurs administrateurs. C'est donc en réalité du temps gagné, ce temps que je consacre à préparer mes premiers actes de gouvernement. Gouverner, c'est agir. Je serai prêt à agir dès ma prise de contact avec l'Indochine, dès ma prise de possession entière de mes pleins pouvoirs. »

La fermeté avec laquelle M. le gouverneur général Martial Merlin a prononcé ces derniers mots donne l'impression très nette que l'on se trouve, étant devant lui, en présence d'un chef, d'un chef qui sait ce qu'il veut et où il va, d'un chef qui a l'habitude d'obtenir par la fermeté, alliée à la bienveillance, par l'esprit de justice appuyé sur l'esprit de décision réfléchie, le concours efficace de ses collaborateurs éclairés sur leurs devoirs, certains d'être soutenus dans leur action.

Et cette opinion corrobore en entier tout le bien qui m'avait été dit, par des Africains notoires, de notre nouveau gouverneur général. Aussi puis-je affirmer ici que, sous la vigoureuse impulsion de M. Martial Merlin, qui sait la grandeur de sa tâche et l'importance des décisions qu'il prendra, l'Indochine va faire à coup sûr un nouveau bond en avant, le bond qu'exigent la situation internationale et l'affirmation des intérêts singulièrement importants de la France dans le Pacifique.

DÉPARTS

(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1923, p. 1, col. 4)

M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indochine, s'embarquera le 13 juillet à Marseille à bord de l'*André-Lebon*, à destination de Saïgon.

(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1923, p. 2, col. 5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— La nouvelle selon laquelle M. Merlin prenait M. Le Fol* comme chef de cabinet rencontre une approbation unanime. On rappelle que M. Le Fol, avant d'être chef de cabinet adjoint de M. Sarraut, fut chef de cabinet du résident supérieur d'Annam, longtemps attaché au service politique du Gouvernement général et résident chef de la province considérable de Vinh. « C'est un homme, écrit le *Courrier saïgonnais*, très affable, fort bienveillant, très informé des affaires indo-chinoises. M. Merlin ne pouvait faire un meilleur choix et c'est d'un bon augure pour son gouvernement ».

Tout le monde se rallie à cette opinion, notamment l'*Éveil économique de l'Indochine*.

DÉPART

(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1923, p. 2, col. 1)

M. Yves Châtel, administrateur des services civils de l'Indochine et ancien chef du cabinet de M. Maurice Long, s'embarquera à Marseille, le 20 juin, à bord du *Paul-Lecat*.

M. Châtel qui, depuis la nomination de M. Martial Merlin, a apporté au nouveau Gouverneur général une collaboration précieuse, sera, sur sa demande, affecté à une résidence du Cambodge.

Joli cadeau

(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1923, p. 1, col. 2)

Le Sénat a mis plus de quatre mois pour « éplucher » le budget de 1922, et voici, enfin, que sa Commission des Finances chante victoire et nous annonce un excédent de recettes de 900 millions.

Les contribuables français, écorthés vifs depuis la guerre, se méfient quelque peu de toutes les exubérances parlementaires, surtout lorsqu'elles viennent de nos « Pères conscrits ».

Qu'ils attendent donc le passage dlt percepteur, ou ses « avertissements », avant de se réjouir.

Pour les coloniaux, la question est claire.

Pour boucler le budget métropolitain, on vient de leur infliger 40 millions d'impôts nouveaux, destinés pour les besoins de la Défense nationale à consolider le prestige de la France dans la Ruhr, en Syrie et ailleurs.

L'année dernière, l'Indochine avait, pour sa part, versé 13 millions dans les caisses des Ministères de la Guerre et de la Marine ; l'A.O.F., un million ; Madagascar, 700.000 francs.

En 1923, par la grâce de M. Milliès-Lacroix ancien ministre des Colonies, et de M. Bérenger sénateur colonial, l'un, président de la Commission des Finances du Sénat, l'autre rapporteur, ces mêmes colonies sont imposées comme suit : la première, 30 millions ; la seconde, 3 millions ; la troisième, 2 millions.

MM. Merlin, Carde, Garbit, gouverneurs généraux intéressés, sont actuellement à Paris.

Depuis leur arrivée dans la capitale, ils ont assisté à quelque vingt banquets au cours desquels plus de cent discours ont été infligés aux assistants.

Pas un orateur n'a manqué de rappeler le programme Sarraut, et l'urgente nécessité de le réaliser. De leur côté, MM. Merlin, Carde et Garbit ont promis de tout mettre en œuvre pour obtenir rapidement « par la mise en valeur de leurs colonies, le relèvement économique du pays ».

Et c'est au moment précis où ces hauts fonctionnaires vont quitter la Métropole pour remplir avec les remarquables qualités qui sont les leurs, la belle mission que le pays leur a confiée, que le Sénat, criminellement, leur passe un lacet au cou et les étrangle !

Si j'étais Merlin, Carde ou Garbit, je sais bien ce que je ferais. Je n'irais pas par quatre chemins. D'accord avec M. Sarraut, auquel ce serait faire injure que de penser qu'il s'associe aux erreurs sénatoriales, je déclarerais momentanément forfait et j'attendrais avant de reprendre le bateau, que la Chambre ait statué sur les décisions de MM. Milliès-Lacroix et Bérenger.

Car la Chambre va dire son mot, et nous sommes quelques-uns décidés à instaurer à la tribune un grand débat.

Il est temps de faire connaître au pays, qu'en matière coloniale comme en toute autre chose, on le bliffe misérablement.

Les Colonies d'Indochine d'A.O.F. et de Madagascar sont riches, affirment quelques nigauds :

Allez-y voir, Messieurs.

Depuis dix ans, ces colonies ont fait un effort énorme. Sans rien demander au pays, elles ont réussi à équilibrer leurs budgets et à commencer l'exécution des grands travaux que réclament leurs colons.

Et aujourd'hui, parce qu'elles ont quelques sous dans leurs caisses de réserves, vous voulez les en dépouiller !

Nous ne marchons pas, Messieurs de la Commission sénatoriale des Finances. Et nous vous le ferons voir avant peu.

Georges Barthélémy,
député du Pas-de-Calais,
délégué du Soudan Français et de la Haute-Volta
au Conseil supérieur des colonies

M. Martial Merlin au Musée Guimet*

M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M^{me} Martial Merlin, a assisté samedi dernier, au Musée Guimet, à l'inauguration d'une nouvelle salle consacrée à l'art indochinois et installée par les soins de M. Hackin, conservateur du musée.

Placée dans la section Aymonier, cette belle collection où prédomine l'art bouddhique contient, entr'autres pièces remarquables, un moulage d'une superbe statue de Hari-Hara (Yisna-Siva), don du gouvernement de l'Indo-Chine : un bouddha sur le Nàga, découvert récemment à Prom-Sork.

Une très jolie collection de bustes, don de M. Bouasse-Lebel, et de très belles photographies d'**Angkor-Vat** datant du 12^e siècle, complète heureusement cette reconstitution qui fait honneur au musée Guimet.

Nous avons noté parmi les personnalités présentes :

MM. Moullet, représentant M. Paul-Léon, directeur des Beaux-Arts ; Senard, Maspero et de nombreux coloniaux.

— Nos confrères d'*Indochine France Indochine, Le Réveil saïgonnais et l'Écho annamite* signalent la nécessité pour l'Indochine d'une décentralisation administrative dont les deux derniers gouverneurs généraux se sont montrés résolument partisans.

« La centralisation à outrance des services administrants, dit *l'Écho annamite*, remonte à l'époque où M. Doumer, présidait aux destinés de l'Indo-Chine. Afin d'imprimer à l'essor d'un pays où tout était à faire une vigoureuse impulsion et de donner à l'exécution du programme de grands travaux qu'il avait élaborés le rythme en harmonie avec le déploiement d'une volonté concentrant et coordonnant les efforts en vue d'une œuvre de longue haleine et de large envergure, le Gouverneur général réunit les pouvoirs dans sa main et dans celles de ses lieutenants, les chefs des Services généraux.

Le régime doumérien a, sans conteste, doté l'Indochine d'une puissante armature administrative et financière qui a aidé puissamment à son développement. Mais par suite même des progrès réalisés, cette armature devint trop rigide ».

M. Beau, dit *France Indochine*, ne toucha pas à l'œuvre de son prédécesseur, œuvre qui s'avéra solide et féconde, au cours de dix années marquées par le premier essor de la colonie. Elle s'affaiblit pourtant, par suite d'une tare : les ambitions personnelles de certains chefs, l'esprit de corps exagéré de certains services aboutirent à la création de trop de directions générales et de directeurs généraux. »

Les abus constatés furent cause de l'établissement d'un programme décentralisateur. Sous le gouvernement de M. Sarraut, les attributions des gouvernements locaux furent relevées considérablement, ces derniers centralisant, et dirigeant toute l'activité de leurs circonscriptions. Les directions générales furent remplacées par des directions locales, sous la haute main de chaque résident supérieur. L'Indochine devint, réellement, une Union de cinq pays administrés séparément, d'après les directives émanant du Gouverneur général.

Une impulsion plus vive fut, de la sorte, imprimée à la marche en avant de ces pays, ainsi confiés à leurs chefs directs.

« Restait cependant, dit *France Indochine*, la raison même de la centralisation doumérienne : le budget général, outil essentiel du crédit de l'Indochine auquel on ne peut plus toucher, puisqu'il garantit des emprunts émis et qu'il permettra demain de nouveaux appels à l'épargne. » Cette considération d'ordre financier est précisément celle qui jusqu'à ce jour, a empêché la décentralisation d'être plus complète. Devant maintenir la direction générale des finances, le gouvernement général en a maintenu d'autres, travaux publics, douanes. etc. D'autre part l'insuffisance des budgets locaux a également constitué un écueil dangereux. À l'exception de la Cochinchine, les Gouvernements locaux font régulièrement appel au budget général et en reçoivent des subventions. Il en résulte que l'indépendance donnée aux résidents supérieurs ne saurait s'exercer utilement, faute de moyens financiers.

« Et cependant, dit le *Réveil saïgonnais*, tout le monde est unanime à reconnaître l'urgente nécessité de limiter le rôle des services généraux et de redonner aux chefs des administrations locales des pouvoirs suffisamment étendus. Que les services généraux jouent un rôle de contrôle technique, soit. Mais que la direction effective soit entre leurs mains, qu'ils aient à solutionner des affaires dont ils ne peuvent apprécier tous les éléments et les contingences locales, voilà ce que le contribuable ne peut admettre, parce qu'en fin de compte, c'est lui qui en supporte les fâcheuses conséquences. Une décentralisation et une réorganisation de chaque administration locale amèneront, pensons-nous, l'assainissement des budgets et un rapide essor économique de la colonie ». Le *Réveil saïgonnais* conclut en formulant le vœu que le nouveau gouverneur général de l'Indochine, M. Merlin, applique à notre colonie d'Extrême-Orient les principes de décentralisation dont il est partisan et qu'il formulait, en 1910, de la

manière suivante, dans un discours au conseil de gouvernement de l'Afrique équatoriale :

» À la base, une large décentralisation rend à chacune des colonies du groupe sa pleine autonomie, donne aux lieutenants-gouverneurs une entière liberté d'action, leur confie l'administration exclusive de tout le personnel placé sous leurs ordres, la gestion complète des ressources propres à leurs territoires, le tout sous leur responsabilité personnelle et sous le simple contrôle du gouverneur général.

Au gouverneur général demeure réservée la mission de haute direction politique et de contrôle supérieur administratif. Ainsi une large part est faite à l'initiative de chacun. L'autorité est placée là où elle est effective, dans la mesure où elle peut s'exercer et sous la seule responsabilité de qui l'exerce ».

Départ de M. Martial Merlin
(*Les Annales coloniales*, 12 juillet 1923)

Il y avait plus de cent cinquante personnes sur le quai de la gare de Lyon, hier mercredi soir au train de 19 h. 35, pour saluer M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indochine, et Mme Martial Merlin, qui rejoignent Hanoi et s'embarquent demain à Marseille à bord de l'*André-Lebon*. Nous avons pu reconnaître dans la foule :

MM. Valude, Boussenot, Archimbaud, Outrey, députés ; Touzet, gouverneur des colonies, chef de cabinet, représentant le ministre des Colonies ; Garnier, résident supérieur, directeur de l'Agence Economique de l'Indochine ; Camille Guy, Alfassa Julien, Gouverneurs des colonies ; Duchesne, directeur au ministère des Colonies ; Atthalin, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Georges François, directeur de l'Agence Economique de l'A. O. F. ; Grandjean, président du conseil d'administration de la Banque de l'A.E.F. ; Superville, administrateur délégué de Sociétés coloniales ; A.-R. Fontaine, président du conseil d'administration des Distilleries d'Indochine ; André Fontaine, René Legrand, directeur de la Compagnie générale des colonies ; Cravoisier, de la Société de géographie commerciale ; Pierre Guesde, Simoni, Mahé, anciens résidents supérieurs, Charlier, ancien chef du cabinet militaire de M. Merlin en A.E.F. ; Outrey, directeur de l'Ecole coloniale ; le professeur

Capus, le lieutenant-colonel Deredinger, représentant le Président de la République ; Angoulvant, Gouverneur Général honoraire ; Nouvion, directeur de la Banque de l'A.O.F. ; le général Benoist, directeur des services militaires au ministère des Colonies ; Bourdarie, Babut, de l'Agence de l'A.O.F.

Tous ont exprimé au Gouverneur Général et à Mme Martial Merlin, leurs vœux les plus cordiaux de voyage et ont marqué leur certitude des heureux résultats que n'importe pas d'obtenir, pour le plus grand bien de l'Indochine, M. Martial Merlin.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1923, p. 2, col. 3-4)

— Avant de s'embarquer pour rejoindre son poste, M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indo-Chine, a inauguré au cimetière Saint-Pierre, le mausolée où ont été réunis les corps des Indo-Chinois, soldats ou travailleurs, décédés à Marseille pendant la guerre.

C'est en 1917 qu'un groupe de Français d'Indochine que les circonstances de la guerre avaient fait se rencontrer à Paris, eut la pensée de former une association

durable ayant pour objet de donner à nos auxiliaires annamites et cambodgiens de légitimes apaisements et de fonder à perpétuité le culte de leurs concitoyens morts au service de la France : mais ce n'est qu'après la guerre que cette tâche généreuse put être menée à bien.

C'est ainsi que 819 corps dispersés dans les différents cimetières de la région ont été groupés en un seul dépôt, grâce au dévouement du colonel Virgiti. Le monument qui a été inauguré est conçu et construit dans le plus pur style annamite.

L'ARRIVÉE À SAIGON
DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1923, p. 1)

De notre correspondant particulier, le 9 août, à 18 h. 25.

Au devant de M. le gouverneur général Merlin
L'*André-Lebon* arriva au Cap Saint-Jacques ce matin, à 10 heures, et commença aussitôt à monter la rivière de Saïgon.

M. Baudoin*, gouverneur général p.i., accompagné de M. le secrétaire général du Gouvernement général de l'Indochine Robin, de M. le général Blondlat, commandant supérieur des troupes, quitta à quinze heures l'appontement de la marine à bord d'un remorqueur du port de guerre, pour se rendre en rivière au devant de M. le gouverneur général Merlin.

Mesdames Baudoin et Cognacq prirent également passage sur ce remorqueur.

Les honneurs militaires furent rendus sur l'appontement à M. le gouverneur général p.i. par un détachement de marins.

M. le gouverneur général p.i. Baudoin et les hautes autorités qui l'accompagnaient transbordèrent vers 15 heures 30 sur l'*André-Lebon* où eurent lieu les premières présentations.

L'arrivée de l'*André-Lebon*, en rade de Saïgon

À son arrivée en rade de Saïgon, le paquebot *André-Lebon*, portant à son bord le gouverneur général de l'Indochine Merlin, fut salué par une salve de quinze coups de canon tirés du bâtiment battant pavillon du capitaine de vaisseau, commandant la Marine en Indochine.

Sur la terre indochinoise

Lors du débarquement, qui eut lieu aux appontements des Messageries Maritimes, M. le gouverneur général fut reçu par M. le gouverneur général p.i. Baudoin ; M. le secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine Robin, le général Blondlat, commandant supérieur des troupes, le gouverneur de la Cochinchine Cognacq et le corps municipal de Saïgon.

Quand M. le gouverneur général —en grande tenue de drap bleu— mit le pied sur le sol indochinois, une batterie d'artillerie, placée sur les quais, à hauteur des appontements des Chargeurs réunis, tira une salve de 15 coups de canon, cependant que la fanfare du 11^e colonial attaquait la *Marseillaise*.

Immobile, la main à la visière du casque, le chef de la colonie écouta l'hymne national.

Les souhaits de bienvenue de la municipalité

Aussitôt après, M. le gouverneur général Merlin se rendit sous une tente aménagée tout près devant les Messageries maritimes et où M. l'administrateur Tholance, président de la commission municipale de Saïgon, lui souhaita la bienvenue. M. le gouverneur général Merlin répondit en une courte improvisation et se rendit ensuite au palais de l'avenue Norodom.

Sur le passage de l'imposant cortège, toutes les troupes de la garnison rendaient les honneurs.

Les présentations officielles

À cinq heures, eut lieu dans la salle des fêtes du Gouvernement général, la présentation des différents corps civils et militaires.

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1923)

M. Yves Ch. Châtel, administrateur de 2^e classe des Services civils, désigné pour prendre les fonctions de Résident de France à Vinh, est maintenu par ordre à Saïgon à la disposition du Gouverneur Général.

M. Martial Merlin au Cambodge
(*Les Annales coloniales*, 28 août 1923, p. 1, col. 4)

M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, vient de se rendre à Phnom-Penh, où il a reçu de S. M. Sisowath et de toute la population cambodgienne un accueil des plus chaleureux.

Sa Majesté Sisowath le remercia de la délicate pensée qu'il avait eue de lui apporter dès son arrivée le salut cordial de la France, et le pria de transmettre au gouvernement de la République et au Ministre des Colonies l'expression de sa gratitude et la solennelle affirmation du loyalisme de son peuple.

Il ajouta que les âmes cambodgiennes ont le culte de l'honneur et du souvenir ; qu'au Cambodge, pays des fortes traditions, bienfaiteurs et bienfaits ne sont jamais oubliés, et que les manifestations enthousiastes qui ont accueilli le haut représentant de la France en sont le témoignage. Il termina en disant que le concours empressé de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies et de tous les dévouements était acquis au gouverneur général pour conduire l'Indochine vers de radieuses destinées. Le gouverneur général remercia Sa Majesté de l'accueil qu'il reçut de lui et de son peuple, des sentiments qu'il avait exprimés sur l'attachement profond du Cambodge à la France. Il donna l'assurance que, dans le mouvement qui entraîne l'Indochine entière vers de rapides progrès, le Cambodge trouverait en lui un chef attentif à ses aspirations, dévoué à ses intérêts, désireux de contribuer à son développement. Il termina en lui renouvelant les souhaits de longévité et en exprimant l'espérance qu'avec le concours éclairé du résident supérieur L'Helgouach, on verrait de nombreuses années de prospérité pour le Cambodge et le peuple cambodgien.

LA PÊCHE AUX COLONIES
(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1923, p. 1, col. 4)

Le Congrès des pêches maritimes, réuni à Boulogne-sur-Mer, vient de s'occuper, dans sa sixième section présidée par M. Gruvel, professeur au Muséum d'histoire naturelle, de la pêche dans nos colonies.

.....
« Des félicitations doivent être aussi adressées, a ajouté M. Gruvel, à M. Merlin, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui continue le magnifique effort fait par notre colonie d'Extrême-Orient pour les [recherches océanographiques](#) appliquées à l'industrie des pêches. »
.....

Au Japon.

L'aide de l'Indochine

(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1923, p. 1, col. 4)

M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, a pris avec rapidité toutes les mesures en son pouvoir pour porter secours aux populations japonaises sinistrées. Il a fait charger sur le paquebot *Cordillère*, qui est arrivé le 8 septembre à Saïgon et est reparti immédiatement pour le Japon, tous les stocks de sérum et de vaccins anticholériques et antidiptériques disponibles de l'institut Pasteur de Saïgon, une centaine de tonnes de riz et des vivres en grande quantité.

Sur le même navire ont été embarqués les médecins-majors Mottais et Laurence. Le premier, qui a déjà servi à Tokio, assurera la liaison avec l'Indochine et renseignera le gouverneur général de l'Indochine sur les moyens les plus efficaces pour compléter les secours à expédier au Japon.

D'autres envois de vivres sont en préparation.

L'Indochine a à cœur de donner son concours le plus absolu et de prendre sa part la plus complète à l'œuvre d'entraide internationale en faveur du Japon qui se poursuit et se développe chaque jour.

L'exposé ci-dessus des mesures prises par M. Martial Merlin, répond à la question un peu oiseuse que posait le *Quotidien* à savoir si le gouverneur général de l'Indochine s'était contenté d'envoyer ses condoléances au Japon.

Le bruit avait couru que la famille de M. Déjardin, consul de France à Yokohama, qui habite Aigues-Vives, avait été avisée que ce diplomate était sain et sauf et avait pu se réfugier à bord de l'*André-Lebon*.

Ce bruit est malheureusement sans fondement. L'avis de décès de M. Déjardin a paru, en effet, samedi dernier, dans les annonces de la presse locale.

Mme Déjardin et sa fille sont, par contre, au nombre des rescapés et ont pris place à bord de l'*André-Lebon*.

*
* * *

La Compagnie des Messageries Maritimes a reçu les télégrammes suivants de Kobé : L'*André-Lebon* en très bon état, était encore hier matin à Yokohama, où il ne court aucun danger.

L'*André-Lebon*, après avoir réparé ses machines, attendra l'arrivée de l'*Amboise* à Yokohama.

L'*Amboise* devait, selon les prévisions, arriver à Yokohama le 9 septembre, à neuf heures du matin ; mais ayant un retard de douze heures au départ de Shanghaï, il n'a pu, vraisemblablement, arriver à Yokohama que le 9 septembre au soir. Le paquebot était à Kobé le 8 septembre.

M. Martial Merlin chez l'empereur d'Annam
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1923, p. 1, col. 6)

M. Merlin, venant de Saïgon, est arrivé le 13 septembre, dans la soirée, à Hué. Il a rendu visite, le 14, dans la matinée, à l'empereur d'Annam.

En réponse aux paroles que le gouverneur général lui a adressées au nom du président de la République et du Gouvernement tout entier, l'empereur a rappelé les bienfaits de toutes sortes dont son peuple et lui sont redevables au protectorat de la France depuis qu'il est sur le trône. Il a prié M. Merlin d'en exprimer toute sa gratitude au président, au gouvernement de la République et au ministre des Colonies [Sarraud], dont le souvenir est demeuré vivace dans tous les cœurs annamites.

THANH-HOA

Le passage du Gouverneur
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1923)

Comme une belle fille surprise en plein désordre de toilette, notre gente ville de Thanh-Hoa, échevelée par le récent typhon, s'est rapidement mise en frais « pour réparer des vents l'irréparable outrage. » Le Gouverneur allait venir ! Et, malgré l'impossibilité de cacher tous les dégâts, il ne fallait pas faire trop mauvaise figure.

Les arbres tendent vers le ciel leurs moignons amputés et pansés soigneusement au coaltar, quelques-uns, moins meurtris ou plus coquets, commencent à regarnir déjà leur front dépouillé. Tout semble vouloir se mettre à l'unisson des cœurs qui battent à la joie. Le Gouverneur arrive ! Et pour sûr un gouverneur chic, un rêve de Gouverneur ! Pensez donc ! Il connaît déjà les colonies, il ne va pas se lancer en de dangereuses découvertes ! Nous pouvons dormir tranquilles, un bon pilote est à la barre.

Aussi l'accueil a-t-il été on ne peut plus chaleureux. Le 20 septembre, à 17 heures 1/4, heure fixée d'avance, l'auto gouvernementale franchissait le portail de la Résidence. Voici au moins de la ponctualité, nous pouvons être sûrs d'avoir un Gouverneur qui ne fera pas attendre ses administrés.

Tous les représentants des différents services, fonctionnaires et colons s'empressent de pénétrer dans le salon de la Résidence où chacun prend une place déterminée d'avance, Le Gouverneur paraît. Large figure marquée de bonté et épanouie d'une joie aimable de se trouver au milieu des siens. Le chef est couronné d'une chevelure argentée par le travail autant que par les longues années de colonie. L'impression est heureuse.

Le résident de Thanh-Hoa, M. Lesterlin*, prend la parole et, en quelques mots bien sentis, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement, souhaite la bienvenue au noble représentant de la France.

Le Gouverneur a voulu, dit-il, terminer sa randonnée à travers la Cochinchine et l'Annam par la belle province de Thanh-Hoa. Province historique s'il en fut jamais, qui a donné au royaume d'Annam deux dynasties de rois et qui se trouve être la patrie d'origine des Nhuyén, heureusement régnants, aussi a-t-elle été de tout temps l'objet d'attentions spéciales de la part du pouvoir. La France a su, elle aussi tenir compte de sa valeur et de son importance. C'est pourquoi elle n'a reculé devant aucune dépense pour la doter de ces canaux d'irrigation qui feront sa richesse et sa prospérité. Du reste, M. Lesterlin n'a pas à s'attarder à lui décrire les charmes de cette belle province. Le résident supérieur de l'Annam M. Pasquier, qui présida jadis à ses destinées, saura le faire mieux que personne au monde. Il termine en disant qu'il est heureux de saluer, au nom de toute la population de la province, ce gouverneur qui nous arrive et qu'on peut appeler le premier colonial de France. Aidé de ses collaborateurs il sera heureux de continuer et de mener à bien l'œuvre commencée. Vive l'Indochine ! Vive le Gouverneur Général !

D'une voix calme, posée, qui se possède, M. Merlin répond. Il a été, dit-il, vivement intéressé par son voyage à travers l'Indochine. Il a recueilli bien des impressions,

entendu au vol bien des paroles dont il saura faire son profit pour le bien et le développement de la colonie. Ce qui l'a frappé surtout, c'est la cordialité et le loyalisme de la population indigène, on sent qu'elle a le cœur avec nous. Il n'oubliera jamais, entre autres, l'accueil si cordial de sa Majesté Khai-Dinh, qui n'a pas craint de faire flétrir, pour le recevoir des rites presque millénaires.

Quant à l'Annam, s'il présente bien des sites pittoresques et bien des richesses, on doit avouer que les provinces de Vinh et de Thanh-Hoa sont ses deux plus beaux joyaux. C'est pourquoi la France a voulu quelles soient toujours administrées par des résidents si marquants !

Le Gouverneur est donc heureux de terminer son voyage en Annam par la visite de Thanh-Hoa. Son charme si vif l'y retient, il voudrait y prolonger son séjour. Mais le temps presse. Hanoï, la capitale indochinoise, est impatiente de le voir tarder si longtemps à venir jusqu'à elle. Il lui faut donc partir pour se trouver à Hanoï demain, mais il reviendra !..

Les applaudissements couvrent ce petit discours comme ils avaient déjà couvert celui de M. Lesterlin.

Le Gouverneur fait ensuite le tour de l'assistance, donne une poignée de main et trouve un mot aimable pour chacun. Il semble cependant porter un intérêt tout spécial à la colonisation et à la mise en valeur de notre belle Indochine. Bons pronostics. Puis le salon de la Résidence se vide pour donner la place aux fonctionnaires indigènes et à la petite colonie chinoise qui viennent à leur tour présenter leurs souhaits de bienvenue.

Le lendemain matin, 21 septembre, le gouverneur visite à huit heures les travaux d'irrigation à Mat-Son et à Quang-Nap, à huit heures et quart il visite l'hôpital indigène, si bien tenu et l'un des plus beaux de l'Indochine. À neuf heures, visite de l'école franco-annamite, à neuf heures et quart, il est à la Citadelle où il visite la pagode royale, la Garde indigène et la prison. À neuf heures quarante, il se trouve rue des Potiers en train de visiter un atelier, si intéressant par sa simplicité primitive qui nous ramène aux beaux jours de Babylone. À dix heures, enfin, il est de retour à la résidence pour prendre quelques instants de repos avant de remonter en auto et d'aller prendre le train spécial qui l'attend à Nam-Dinh.

Voilà une matinée bien remplie où l'utile, uni à l'agréable, lui a déjà donné une petite idée de l'intérêt que présente notre province.

Aimable rencontre, trop courte hélas ! agréable réception. Au revoir et à bientôt M. le gouverneur général.

AGAT

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 septembre 1923, p. 2, col. 4)

COCHINCHINE

— La presse cochinchinoise a fait bon accueil au nouveau gouverneur général, M. Martial Merlin. Elle témoigne d'une confiance basée sur le passé du grand colonial à qui fut confiée l'administration de tout ce que la France compte de gouvernements généraux.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1923, p. 2, col. 2-3)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Les films, scénarios et livrets seront soumis désormais à l'examen de deux commissions siégeant à Hanoï et Saïgon et composées chacune de trois membres nommés par le résident supérieur au Tonkin et le gouverneur de la Cochinchine.

La vie économique

— Les [exportations de caoutchouc](#) de l'Indochine ont été les suivantes de 1913 à 1922 (kg) :

.....
— Bien que le [kapok](#) soit abondant en Indochine, les indigènes n'en tirent qu'un médiocre parti alors que nous faisons venir, au prix fort, des kapoks de Manille et de Java.
.....

Les événements et les hommes

— Le débat sur les jurés annamites, après avoir été transporté en France, revient en discussion dans la presse française et indigène de Cochinchine.

La presse française, en l'espèce, le *Courrier saïgonnais*, s'élève assez vivement, non pas contre la présence de jurés annamites dans certains cas, mais « contre l'obligation qu'on prétendait faire de leur présence dans tous les jurys d'affaires où des Annamites sont mêlés, même celles où le seul accusé est un Européen ».

Notre confrère de Saïgon la *Tribune indigène*, dans sa réponse, explique que c'est une interprétation erronée des revendications des Annamites, qui distinguent fort bien, en ce qui concerne la présence de leurs jurés, le cas où les accusés sont exclusivement indigènes et les affaires mixtes où sont impliqués français et indigènes. Dans le premier cas, la loi prévoit un jury composé uniquement d'Annamites, ceux-ci n'ont donc rien à réclamer. Ils se sont contentés de demander à figurer sur la liste des notabilités susceptibles d'être jurés dans les affaires mixtes. « Nous n'avons pas entendu demander autre chose, écrit la *Tribune indigène*, il ne saurait être question, comme on semble vouloir nous le faire dire, d'accorder aux Annamites naturalisés le privilège de faire, obligatoirement, partie du jury dans les affaires mixtes mais simplement d'être inscrits sur la liste parmi laquelle le sort doit désigner les jurés. Nous ne réclamons pas de droits spéciaux, des priviléges, le droit commun suffirait.

Admis à faire partie de la grande famille française, nous entendons en supporter toutes les charges et en avoir les avantages. Nous ne voulons être ni des sur-citoyens ni des sous-citoyens, mais simplement des Français sinon d'origine, du moins de cœur et d'esprit, apportant à la collectivité franco-indigène de l'Indochine, leur part contributive dans la progression de ce pays vers un avenir meilleur. »

TONKIN

La vie économique

— La crise qui a sévi durement sur les mines de zinc du Tonkin depuis 1918 paraît conjurée par suite de la hausse très importante de la valeur des minerais au cours du deuxième semestre de 1922. En effet, les minerais de zinc, calamine ou blende, cotés 4 fr. l'unité de métal f. o. b. ports algériens au début de novembre 1922, atteignaient le prix de 9 franco un mois plus tard. L'augmentation est telle que, pour les minerais tonkinois*, on obtient des prix en piastres supérieurs à ceux d'avant guerre.

Les mines qui, malgré la crise, étaient restées en état de marche, Chodien, [Trang-da](#) et Yênlinh, ont porté leur production au maximum. Le dénoyage de la mine de Lang-Hit est en cours et sa remise en exploitation aura lieu dans quelques mois, suivie par celle des mines de Mo-Ba et de Bac-Lao. D'autre part., on reprend l'étude des mines de Bac-Nhung sur la rivière Claire, de Yen-Tinh près de Chodien et Quang-Tong près de Chochu.

On peut prévoir que, dès 1924, la production annuelle des mines de zinc au Tonkin atteindra de nouveau les gros tonnages de 1916 et 1917.

— La culture de l'ananas prend une extension considérable au Tonkin, en particulier dans la province de Quang-Yen dans le Đông-Triêu et le long du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson. Cette culture prospère dans les régions mamelonnées ne convenant pas au riz, et « son développement contribue dans une petite mesure à attirer des paysans du Delta surpeuplé vers cette zone de population clairsemée qui longe la région minière ». L'ananas a son rôle dans la géographie humaine du Tonkin ; cependant l'ananas tonkinois est loin d'être aussi bonne qualité que l'ananas de Singapore. Il n'y a, d'ailleurs, aucune raison pour qu'il ne devienne pas aussi bon et même meilleur. Son amélioration permettrait la création d'une importante industrie de conserves et de confitures au Tonkin.

— Les besoins toujours croissants de bois pour les industries et l'appauvrissement des ressources forestières du Tonkin font un devoir impérieux à l'administration, et au [service forestier](#) en particulier, d'assurer, par tous les moyens possibles, le maintien en bon état des forêts, leur renouvellement naturel par une meilleure exploitation et aussi la création de nouveaux boisements.

.....

LAOS

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine publié au *J. O. de l'Indochine* du 1^{er} août 1923, les formations sanitaires de l'[Assistance médicale au Laos](#), classées au point de vue de leur importance et de leur fonctionnement, comprennent les catégories suivantes :

.....

Les événements et les hommes

— Une femme, au Laos, a eu 14 enfants. Elle en attend un quinzième. Elle a été décorée pour ce motif par le roi du Laos.

La Vie Indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1923, p. 2, col. 3-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

M. Delsalle (Edmond-André), administrateur-adjoint de 3^e classe des Services civils, précédemment en service au Tonkin, revenant de France, est affecté au Gouvernement général de l'Indochine.

COCHINCHINE

La vie économique

— Le problème des concessions de terres domaniales prend une importance grandissante, au fur et à mesure que les superficies incultes diminuent ; de ce fait, de graves intérêts se trouvent souvent en conflit ; d'une part, les intérêts respectables de la collectivité représentés par l'Administration coloniale conservatrice et gérante du Domaine, et de l'autre, les intérêts légitimes des colons français et indigènes qui ont contribué par leur labeur opiniâtre à reculer les limites de la haute broussaille en faveur de la rizière. La question est surtout urgente dans l'Ouest cochinchinois, à Baclieu et Rachgia, où il devient nécessaire de délimiter les concessions respectives.

La *Tribune indigène* craint que des considérations d'ordre fiscal ne priment le droit du premier occupant, seul principe au temps de la concession gratuite, et que « les droits des petits cultivateurs annamites, ignorant les règlements et ne disposant d'aucune relation utile ne soient finalement sacrifiés. » Ils forment cependant la classe la plus intéressante de la population, celle dont le travail acharné a transformé « la plaine immense et fiévreuse que personne, vingt ans auparavant, ne songeait à traverser, encore moins à cultiver ». Une demande de concession d'un certain nombre d'hectares, remise contre un permis de culture constituait leur seul titre. « Des limites, ils n'en avaient que pour la bonne et valable raison qu'aux alentours aucun voisin n'existe », chaque année quelques hectares venaient s'ajouter au lopin déjà cultivé. Cette situation a duré jusqu'au jour où des domaines se sont heurtés nécessitant une délimitation. Mais il ne faut pas que, à la faveur des discorde entre les ayants-droit l'Administration intervienne en troisième larron, prenant aux uns et aux autres le surplus de leurs concessions pour la vendre bon argent au Trésor.

— La culture du tabac se pratique un peu partout en Cochinchine, mais surtout dans les provinces de Giadinh, Bentré, Tayninh, Thudaumot et Biênhôa. La quantité récoltée au 31 décembre 1922 a été de 11.094 quintaux, pour une superficie cultivée de 2.136 hectares.

Bien qu'elle soit très rémunératrice, cette culture est restée stationnaire depuis plusieurs années, sans doute à cause des soins minutieux qu'elle exige.

Toutefois, à la suite de la décision récemment prise par le ministre des Finances d'installer en permanence à Saïgon un acheteur de l'État, on peut espérer rapidement l'extension de cette culture.

— La ville de Saïgon voit le nombre de ses constructions croître de jour en jour parallèlement à une augmentation des *loyers*. Le *Bulletin financier et économique de l'Indochine* écrit à ce sujet :

« Les immeubles en peu d'années, se trouveront en nombre si considérable que leur capacité, par rapport aux occupants, deviendra double, bientôt triple. Résultat immédiat : baisse considérable sur les loyers, dépréciation de l'immeuble, moins-value du terrain, krach formidable. »

— Un colon a introduit le vanillier en Cochinchine, c'est-à-dire une richesse. La Providence, sans doute jalouse, s'est empressée de faire naître à côté du vanillier cochinchinois un insecte fort vorace que les savants ont affublé d'un nom latin très difficile à retenir.

L'insecte, une chenille, a besoin de toutes les feuilles d'un vanillier pour devenir papillon.

On devine quels ravages il peut causer.

Ces chenilles peuvent annuller une plantation de vanilliers, c'est-à-dire décourager les planteurs, qui voudraient doter la colonie d'une richesse nouvelle.

Il y aurait un moyen de se débarrasser de la si néfaste chenille. Il suffirait de l'arroser d'arsenic. Mais la législation actuelle de l'Indochine prohibe l'usage des sels arsenicaux en agriculture.

Les Annamites ont déjà le datura. Ils le manipulent avec une mortelle dextérité.

S'ils avaient des facilités pour se procurer de l'arséniate de plomb, ce serait à vous décourager de partir pour l'Extrême-Orient.

Alors, périsse le vanillier cochinchinois.

— Le Bulletin de la chambre de commerce de Saïgon donne les renseignements ci-après sur la situation du marché du riz et du paddy pendant la quinzaine du 15 au 28 août dernier. Les prix sont indiqués en piastres.

— Saïgon devient de plus en plus une ville moderne. Après les autobus et les taxis, voici enfin les tramways électriques qui commencent à fonctionner. Quand elle aura des trottoirs, une bonne vicinalité, le tout à l'égout, une prison moins mitoyenne des grands palais, on pourra écrire avec raison : Saïgon, la Perle de l'Extrême-Orient.

— Le dimanche 19 août a eu lieu, à Saïgon, la mise en marche officielle et désormais régulière du tramway électrique. Deux lignes sont desservies : Saïgon-Binhtav et Saïgon-Govap.

— Un hydravion, destiné au service Saïgon-Cantho, est arrivé à Saïgon. Cet appareil est du type G. L., construit par la maison Farman. Il est mû par un moteur Renault 300 C. V., il comporte six places à la partie avant de la coque.

— L'Association des anciens combattants de la Cochinchine* vient de protester contre la promotion de la Légion d'honneur dite de l'[Exposition de Marseille](#). Elle a adressé le texte de cette énergique protestation au ministre des Colonies et à M. Outrey, député.

— Le 13 août dernier, M. le gouverneur général Merlin a rendu visite à la municipalité de Saïgon, M. Tholance, président de la Commission municipale, a présenté ses collabora leurs au gouverneur général, auquel il a souhaité la bienvenue.

Le gouverneur général a répondu qu'il considérait de son devoir de s'intéresser au développement de la ville de Saïgon à un double titre, d'abord parce que, capitale commerciale de l'Indochine, elle devait pouvoir rivaliser en importance avec ses voisines anglaises, Colombo et Singapore, ensuite parce que, port d'escale obligé du voyageur visitant l'Extrême-Orient, elle devait refléter la prospérité de l'Indochine et laisser au touriste qui ne pousserait pas plus avant à l'intérieur du pays l'impression d'une colonie à l'avant-garde du progrès. À ce point de vue, il estimait même désirable de ne pas reculer devant certaines dépenses de luxe, propres à embellir la cité de Saïgon. Il a ajouté que son intention était de faire chaque année des séjours relativement prolongés en Cochinchine, que l'Indochine avait actuellement deux capitales et qu'il n'y avait pas lieu de sacrifier l'une à l'autre.

Le lendemain 14 août, M. le gouverneur général, accompagné du gouverneur de la Cochinchine et du maire de Cholon, a inspecté les différents hôpitaux et installations sanitaires de cette ville. Après une visite à l'hôpital Drouhet et à la maternité, il s'est rendu à l'hôpital indigène où il a constaté les améliorations apportées. Il a parcouru les différentes chambres des malades et les différentes salles de visite et d'opérations, terminant sa tournée par une visite à l'hôpital de Choquan.

Le 16 août, il a fait connaissance à la fois avec les splendides routes cochinchinoises et avec les riches provinces, où les Français colonisateurs ont créé de toutes pièces les incomparables plantations de caoutchouc qui font la gloire de l'Indochine du Sud.

L'institut Pasteur, dirigé par le docteur Bernard, a reçu le 20 août, la visite du gouverneur général et du gouverneur de la Cochinchine. Le programme d'améliorations et d'extensions présenté par le chef de l'institut a reçu de chaleureuses approbations.

La chambre de commerce de Saïgon a reçu le même jour, dans sa salle des séances, MM. Merlin, gouverneur général, Cognacq, gouverneur de la Cochinchine, et un certain nombre de personnalités, M. de la Pommeraye, président de l'Assemblée consulaire, et exposé longuement les désiderata et les espérances de la population cochinchinoise.

M. le gouverneur général Merlin et M^{me} Merlin, accompagnés de MM. Le Fol et Dupuch et des officiers d'ordonnance, ont quitté Saïgon le 20 août, pour se rendre à Phnom-Penh, où ils sont arrivés le 21 août.

CAMBODGE

La vie administrative

— Une somme de 6.300 \$ 00 sera mandatée à titre de part contributive forfaitaire du budget général au budget communal de la ville de Phnom-Penh dans l'entretien des

routes coloniales situées à l'intérieur du périmètre de la ville de Phnom-Penh pendant l'année 1923. Moyennant cette subvention, la ville de Phnom-penh devra pourvoir à l'exécution de tous travaux nécessités par cet entretien.

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Phnom-Penh l'*Écho du Cambodge* formule sur l'état sanitaire de la capitale du Cambodge les observations suivantes :

L'état sanitaire de Phnom-Penh ayant ému les pouvoirs publics, une commission de savants, demandée par le chef du service de santé du Cambodge, est venue de Saïgon pour étudier les causes des nombreuses épidémies sévissant à l'état permanent. Les recherches de cette Commission ont déjà démontré que les cas de maladies endémiques n'étaient pas aussi nombreux que ceux révélés par les analyses dans lesquelles la présence d'un microbe absolument identique au bacille de Yersin faisait attribuer à tort certaine décès à la peste bubonique.

Il n'en reste pas moins absolu que cette terrible maladie fait cependant de sérieux ravages parmi la population asiatique et qu'il y a lieu d'espérer que les travaux de la Commission spéciale d'hygiène aboutiront à une solution qui portera ses fruits, à la condition qu'elle soit mise en pratique.

— Il ne suffit pas de la réunion de docteurs, malgré tout leur savoir, pour enrayer un fléau ; il faut surtout appliquer les prescriptions qui ne manqueront pas d'être ordonnées si l'on ne veut pas rendre inopérant les études faites.

— Les employés de commerce et d'industrie du Cambodge ont appris avec satisfaction la décision prise par la Société mutuelle des employés de commerce et d'industrie de Cochinchine d'étendre les bienfaits de la mutualité à leurs camarades du Cambodge en y créant une section de leur groupement.

— L'accueil fait le 21 août à M. le gouverneur général Merlin par la ville de Phnom-Penh restera parmi l'une des manifestations les plus enthousiastes qui aient été faites au représentant de la France en Indochine.

M. Merlin a séjourné au Cambodge du 21 au 27 août. Il en est parti le 28 août pour rentrer à Saïgon.

LAOS

La vie administrative

— L'achèvement des routes de pénétration du Laos va poser la question de la douane. En effet, le développement des voies de communication du Siam va favoriser la contrebande entre ce pays et l'Annam. Il serait très onéreux et peu politique de mettre une ceinture douanière sur le Mékong.

Comme il y a peu de passages pour se rendre du Laos en Annam, on suggère d'y installer des postes douaniers. Le Laos pourrait devenir une zone franche, ce qui favoriserait considérablement son développement.

— Un magistrat saïgonnais, M. Cressent, est chargé d'aller organiser au Laos les tribunaux de justice de paix indigènes.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1923, p. 2, col. 5-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté en date du 14 août de M. le gouverneur général de l'Indochine, il est créé au gouvernement général de l'Indochine un emploi de chef du Service de la presse

et de la Propagande. M. Dupuch, administrateur de 1^{re} classe des colonies, est nommé chef de ce service.

La vie économique

— Le chef du Service général de la statistique à la Direction des Services économiques de l'Indochine a publié, dans le *Bulletin économique de l'Indochine*, une importante étude sur l'indice du coût de la vie pour les Européens à Hanoï.

Il résulte de cette étude que le coût de la vie en piastres, après s'être maintenu constant de 1910 à 1914, a augmenté très légèrement au cours des années de guerre.

Cet accroissement n'atteint encore que 20 % en 1918. Il s'élève à 36 % en 1919, pour redescendre à 28 % en 1920 et se relever à 40 % en 1921, niveau auquel il se maintient en 1922.

Cette étude ne serait pas complète si, en regard des variations du coût de la vie, elle ne présentait pas une variation des salaires et des traitements des Européens employés à Hanoï. Mais une enquête sur les salaires de l'industrie et du commerce est chose longue et difficile. Au contraire, la variation du traitement des fonctionnaires pour les catégories les plus importantes, est facile à calculer. On a donc fait le calcul des variations du traitement de 1910 à 1922 pour trois branches de l'Administration : les Services civils, les Douanes et Régies, les Travaux publics, en suivant dans chacune d'elles 9 à 10 échelons de traitement.

Les graphiques obtenus permettent de constater qu'en Indochine, comme en France, d'ailleurs, les échelons inférieurs des fonctionnaires ont vu leur traitement réel (quotient du traitement nominal par l'indice du coût de la vie) décroître peu durant la guerre et s'élever sensiblement en 1919 et 1920. Au contraire, le traitement réel des échelons élevés, après avoir été réduit de moitié durant la guerre, reste encore, malgré le relèvement, inférieur de 20 à 40 % à sa valeur de 1910. C'est, dit le *Courrier d'Haïphong*, la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui trouvent exagérées les soldes actuelles des agents de l'Administration ; il y a, en effet, équilibre entre le renchérissement de la vie et l'augmentation moyenne des traitements, de sorte que « si les conditions actuelles se maintiennent et rien jusqu'à présent ne permet de présager le contraire, les soldes doivent, elles aussi, être maintenues, malgré la campagne menée en France par quelques personnalités qui, par ignorance ou mauvaise foi, s'obstinent à convertir en francs les piastres touchées par les fonctionnaires. »

— L'étude, dont les résultats principaux viennent d'être indiqués, sera suivie par le *Bulletin économique de l'Indochine*. Elle sera étendue aux principaux centres européens de la colonie, en particulier à Saïgon, où le coût de la vie est sensiblement différent de celui de Hanoï. Enfin, on soumettra à la même observation les différentes classes de la population indigène.

Les événements et les hommes

— M. le gouverneur général Merlin a expédié par l'Angers à la mission médicale de l'Indochine au Japon, un nouvel envoi important de médicaments, dont 7.000 flacons de sérum et 350.000 doses de vaccins divers.

À la demande du Gouvernement japonais, qui a déclaré qu'ils ne lui étaient plus nécessaires, M. Merlin a cessé les envois de riz de l'Indochine au Japon. Par contre, le gouverneur général a fait mettre à la disposition de l'ambassadeur de France à Tokio 900.000 francs pour des secours de première urgence aux Français sinistrés, la construction d'une maison commune française provisoire à Yokohama et la construction et l'entretien sur le terrain de l'ambassade d'un dispensaire, d'une ambulance et d'une garderie d'enfants sous le patronage de M^{me} Claudel et avec l'assistance des sœurs de Saint-Paul de Chartres.

— À propos de la situation difficile résultant, pour bon nombre d'étudiants français, de la cherté actuelle de la vie, l'*Écho annamite* signale que, généralement, les étudiants

annamites figurent parmi les privilégiés que préoccupent peu les servitudes de l'existence matérielle et que beaucoup consacrent à leurs distractions un temps exagéré. Aussi, un certain nombre d'entre eux n'arrivent pas au bout de leurs études et rentrent au pays natal, après plusieurs années passées en France, sans aucun diplôme, avec un vernis de civilisation qui dissimule mal l'insuffisance de leur culture générale et même de leur connaissance de la langue française.

Jusqu'ici, écrit *l'Écho annamite*, les bourses accordées par le Gouvernement pour l'enseignement supérieur n'ont que rarement été attribuées à des jeunes gens de famille pauvre. Au cours de sa dernière session, le Conseil colonial a adopté un vœu tendant à la création de dix bourses d'enseignement supérieur en France, de 6.000 francs chacune, en faveur d'étudiants réellement dignes d'intérêt.

Il est à souhaiter que ce vœu se réalise à bref délai, car le peuple annamite a besoin, à l'heure actuelle, de « réelles valeurs sociales et non de pâles copies de Français ».

— Nous avons annoncé la naissance d'un nouveau frère, la *Revue du tourisme indochinois**, journal hebdomadaire édité à Saïgon et dont le premier numéro a paru le 4 mai 1923.

Cette revue, née de la collaboration des membres du Syndicat d'initiative de l'Indochine et de l'Automobile-club de la Cochinchine et du Cambodge, a pour but de seconder ces deux groupements dans leur œuvre de vulgarisation des beautés de l'Indochine.

La *Revue du tourisme* résume son programme en deux mots : « Etre utile » à tous, à toutes les associations, à tous les groupements ayant pour but le développement du tourisme indochinois, qu'elle définit ainsi :

« En Indochine, plus qu'ailleurs, le tourisme ne peut pas être, ne doit pas être assimilé à des voyages de pur agrément. Le touriste doit se résigner, partout il trouvera à manger, à boire, à se coucher, à moins d'aller faire de l'exploration en dehors des routes connues, jalonnées. Sur celles-ci, il trouvera toujours le nécessaire et même souvent pas mal de superflu.

Mais, et c'est ce qui, donnant un caractère spécial au tourisme indochinois, nous permet de le considérer comme un peu à part, il n'est pas, en Indochine, de route assez battue pour que la découverte d'inédit n'y soit pas possible.

Que ce soit dans les villes khmères mortes ou endormies sur le cours du Mékong au Laos, dans les montagnes d'Annam, en baie d'Along, au Tonkin ou au Yunnan, il y a partout des trouvailles à faire, dans toutes sortes de directions. L'artiste, le savant, le mineur, l'agriculteur, le commerçant, le colon quelconque, le visiteur étranger trouveront partout des nouveautés non signalées, des richesses insoupçonnées. »

— Le *Courrier d'Haïphong* signale combien, en matière de propagande, les services télégraphiques français sont mal soutenus par des crédits insuffisants, contre leurs rivaux étrangers, largement subventionnés.

À chaque escale, à Colombo, comme à Périm ou à Port-Saïd, les bulletins d'informations pris à terre sont des dépêches Wolf ; les dépêches qui parviennent en mer par télégraphie sans fil sont toutes émises par des postes allemands.

Cette situation est regrettable, car les informations sur la France qu'on publie à l'étranger présentent notre politique sous un jour défavorable. Et il peut nous en coûter cher dans cet Extrême-Orient, où chacun s'efforce, avec une âpreté extraordinaire, de faire prévaloir ses influences et ses intérêts. Il faut que l'on y songe sérieusement aux Affaires étrangères, et aussi au Gouvernement général de l'Indo-Chine, qui ne saurait se désintéresser de la propagande nationale en Extrême-Orient.

COCHINCHINE

La vie économique

La campagne rizicole 1922-1923, que l'on prévoyait remarquable, a été gravement compromise par le typhon du 6 novembre dernier et par les pluies torrentielles qui l'ont accompagné.

Cependant, la récolte apparaît comme devant être moyenne et sera probablement supérieure à celle des deux années précédentes.

.....

Les événements et les hommes

— La Chambre d'agriculture de Cochinchine* a refusé de désigner un délégué pour la mission agricole de renseignements en Chine et au Japon, mission dont elle demande la suppression comme présentant un intérêt insuffisant. Elle a demandé qu'on reportât les crédits prévus sur la mission d'achat de reproducteurs bovins sélectionnés aux Indes anglaises.

La Chambre s'est encore prononcée contre l'application aux colonies de la législation sur les accidents de travail et a demandé à exprimer son avis sur la question de l'affermage du port de commerce.

— Le cirque tonkinois *Viet-Nam* fait actuellement une tournée en Cochinchine où son succès est très grand. Il a des acrobates extrêmement souples, des jongleurs hors de pair et d'excellentes danseuses, tous indigènes, ainsi que quelques animaux remarquablement dressés. C'est le premier cirque indigène créé en Indo-Chine ; beaucoup regrettent qu'on ne l'ait pas envoyé en France pour l'[Exposition de Marseille](#).

— Le Gouverneur de la Cochinchine a décidé de faire publier une collection d'ouvrages de vulgarisation destinés à familiariser la population indigène avec les méthodes et les résultats de la science moderne.

La série a été inaugurée par une brochure sur la peste bovine, dont une traduction sera largement répandue dans les campagnes.

Elle vient de s'enrichir d'un opuscule sur la tuberculose et les méthodes prophylactiques permettant de lutter contre cette maladie.

Sous peu paraîtra un traité pratique de sériciculture en langues française et annamite.

D'autres ouvrages sont en préparation.

Ainsi se forme peu à peu une littérature d'un caractère pratique, accessible à la population rurale, et dont l'importance ne saurait être méconnue, particulièrement en ce qui concerne l'hygiène sociale.

— Notre confrère de Saïgon *L'Opinion* demande pour les femmes françaises, en Cochinchine, « une maternité dotée de tous les raffinements de la science et du confort moderne »*. Depuis plusieurs années déjà, les femmes annamites peuvent aller faire leurs couches, soit aux chefs-lieux, soit en province, dans des maternités partout suffisantes et dont certaines, comme celles de Cholon ou de Travinh, sont même luxueusement installées. Les femmes françaises, en dehors d'une petite clinique locale, ne peuvent s'adresser qu'à l'hôpital militaire ou à l'hôpital Drouhet de Cholon. *L'Opinion* voudrait arriver à faire combler cette lacune dans le traitement des mères françaises. Il faut à Saïgon une installation suffisante pour parer à tous les besoins présents et futurs. Non seulement on viendrait à cette maternité de toute la Cochinchine, mais du Centre et du Sud-Annam. (Le Cambodge possède une maternité indépendante depuis quinze ans.)

L'Opinion ne met pas en doute un « vote unanime » du Conseil colonial pour une dépense aussi légitime et indispensable. Le *Courrier saïgonnais* d'autre part, s'inquiète de la protection des enfants du premier âge et demande un service de surveillance des nouveau-nés, jusqu'à l'âge d'un an au moins, avec « consultations à jours fixes dans chaque quartier et dans un endroit où existerait, en outre, une permanence pour les cas urgents ». Parallèlement, des tournées fréquentes pourraient être organisées dans les campagnes.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— Depuis 1921, l' « Association locale du Cambodge pour l'extension des études pasteuriniennes », dont le siège est à Phnom-Penh, s'est préoccupée de recueillir des capitaux permettant d'offrir tous les ans une bourse de 12.000 francs, dite « bourse du Cambodge », à un Français travaillant à l'Institut Pasteur de Paris. Successivement, les bourses de 1921-1922, 1923-1924 ont été payées et il reste en caisse une somme de 100.000 francs environ. Le Comité vient de décider qu'il continuerait son active propagande pour réunir un capital de 200. 000 francs, qui sera offert à l'Institut Pasteur de Paris, à charge par ce dernier d'en employer les revenus à une bourse annuelle de 12.000 francs. La fondation du Cambodge serait ainsi définitivement assurée.

TONKIN

La vie administrative

— Sur la proposition de sa Commission de réglementation, le Comité d'organisation de la foire de Hanoï vient de modifier l'article 2 du règlement.

La vie économique

— D'après notre confrère le *Courrier d'Haïphong*, la crise du logement sévit en Indochine comme en France. Les principales circonstances locales d'où résulte la situation actuelle paraissent être les suivantes : En premier lieu, la cherté de la construction ; tous les matériaux, qu'ils soient importés ou non, ont augmenté de valeur dans des proportions considérables, en particulier le bois et les briques ; par ailleurs, au moment où la piastre a atteint ses cours les plus élevés, de nombreux propriétaires français ont vendu leurs immeubles à des Chinois, réalisant en francs des bénéfices considérables ; l'augmentation de l'aisance chez les indigènes a conduit bon nombre d'Annamites à se loger dans des immeubles à l'europeenne ; enfin, la valeur des terrains a singulièrement augmenté dans les grandes villes. C'est là, dit le *Courrier d'Haïphong*, un phénomène consécutif au développement de ces villes, un signe tangible de leur prospérité.

On a, de différents côtés, réclamé des mesures administratives pour mettre fin à cette situation et amener un abaissement du prix des loyers. Elles ne pourraient qu'aggraver la crise actuelle. Dans un pays où le loyer moyen de l'argent est de 10 à 12 %, il faut qu'un propriétaire obtienne de ses immeubles le même revenu, ce qui représente 15 à 18 % brut.

Si une disposition réglementaire quelconque s'y oppose, il arrivera que l'on construira de moins en moins et que l'on agravera la crise actuelle.

En somme, la baisse ne peut provenir que de la liberté ; on construira si l'affaire est d'un rapport suffisant et les loyers diminueront le jour où l'on aura beaucoup construit, tout en restant, dans le centre des grandes villes, beaucoup plus élevés qu'il y a dix ans. Enfin on pourra user de divers moyens pour activer les constructions ; le premier consistera à bâtir dans des quartiers excentriques où le prix des terrains est relativement bas ; on pourra aussi faire appel à la mutualité. Des sociétés d'habitations à bon marché pourront obtenir des résultats intéressants et obvier à la cherté des matériaux en construisant des immeubles du même type, avec des matériaux en série.

— Le *Journal officiel* vient de publier le rapport du Ministre des Colonies dressé en exécution de l'article 5 de la loi du 30 mars 1907 et de l'article 10 de celle du 26 décembre 1912. Ce rapport a pour objet d'exposer :

1° La situation, à la fin de l'exercice 1921, des travaux de construction des lignes non achevées des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan ;

- 2° Les résultats de l'exploitation, au cours de l'année 1921, des lignes terminées ;
3° La situation, à la fin de l'exercice 1921, des autres travaux prévus à la loi d'emprunt de 90 millions de francs.

Les renseignements qui suivent sont divisés en deux parties, savoir : A. — lignes construites sur les fonds de l'emprunt de 203 millions (ou sur ceux du titre 1^{er} de l'emprunt de 90 millions programme réduit de 1898) et ligne Yunnan. B. — Autres travaux prévus à la loi d'emprunt du 26 décembre 1912.

.....

Les événements et les hommes

— Le village de Bach-Hac, dans la province de Vinh-Yên, a tenu, à l'instigation de deux de ses notables, à accomplir la réforme communale préconisée par l'Administration. Tout récemment, le résident supérieur au Tonkin est venu lui-même se rendre compte des résultats de cette réorganisation et il n'a eu que des félicitations à adresser aux mandarins et aux notables de Bach-Hac qui ont donné à cette réforme toute sa portée et son utilité.

Le budget communal atteint le chiffre de 2.500 piastres environ et « sur ce chiffre, 400 piastres à peine sont affectées à des dépenses que l'un pourrait taxer de somptuaires si elles ne concernaient que la célébration des fêtes rituelles et ne devaient pas servir aussi à l'entretien des pagodes et temples du culte ».

Enfin, une petite école professionnelle où est enseigné en particulier l'art de la dentelle, a été installée dans le village.

— Sous le titre : *Guide aérien pour l'Indochine*, il a été édité à la [librairie Taupin](#), à Hanoï, par les soins du service de l'aéronautique indochinoise, un ouvrage qui, bien que destiné plus spécialement aux aviateurs militaires d'Indochine, s'adresse également à ceux, métropolitains ou indochinois, s'intéressant au développement de l'aviation dans la colonie, désirent avoir des données précises sur les conditions de son emploi.

— M. Pham-Quynh, le lettré annamite bien connu, vient de faire éditer, chez M. Lê-van-Phuc un volume très bien présenté, bien imprimé, intitulé : *Quelques conférences à Paris*.

Comme on le sait, M. Quynh a passé plusieurs mois en Europe lors de l'[exposition coloniale de Marseille](#). Il a profité de son voyage pour faire, à Paris, des conférences très remarquées dont les journaux de France nous ont apporté l'écho et que nous avons signalées en leur temps.

Ce sont ces conférences que M. Pham-Quynh vient de publier.

La Vie indochinoise (*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1923, p. 2, col. 5-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le personnel indigène subalterne recruté pour les besoins de la Direction des Finances de l'Indochine constitue un corps qui prend le titre de : « Personnel indigène des plantons de la Direction des Finances de l'Indochine ».

Le statut de ce personnel est déterminé par l'arrêté du Gouverneur Général du 13 août 1923.

— M. Giraud (Marie-Rosaire-Joseph), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, est nommé secrétaire titulaire au Conseil du Contentieux administratif siégeant à Hanoï, en remplacement de M. Zabé, décédé.

— Par décision du gouverneur général de l'Indochine du 14 août 1923 :

M. Yves Châtel*, administrateur de 2^e classe des Services civils, désigné pour prendre les fonctions de résident de France à Vinh, est maintenu par ordre à Saïgon à la disposition du gouverneur général.

— Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 14 août 1923 :

M. Le Prévost (Jacques-Henri-Paul), administrateur de 3^e classe des Services civils de l'Indochine, est désigné pour remplir les fonctions de chef du service du personnel au gouvernement général.

— Une commission comprenant le directeur de l'École française d'Extrême-Orient. président ; le Directeur de l'administration de la Justice ; le procureur général près la Cour de Hanoï ; le directeur des Douanes et Régies ; l'inspecteur général des T. P. ; le chef du Service de législation et d'administration au gouvernement général ; M. Hébrard, architecte en chef des T. P. ; le chef du service archéologique ; le secrétaire de l'École française d'Extrême-Orient, membres, est instituée à l'effet :

1° d'arrêter un projet de règlement à soumettre à l'approbation du gouverneur général pour, conformément aux délégations données à cet effet par les souverains protégés au Gouvernement du Protectorat, assurer la protection et la conservation des monuments historiques dans les pays de Protectorat de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge ;

2° D'arrêter les projets de textes à soumettre à l'approbation du gouverneur général pour assurer l'application du décret sur la protection des monuments historiques en instance de promulgation ;

3° De soumettre au gouvernement général un projet de réglementation, de l'exportation des objets ayant un intérêt historique ou archéologique, classés ou non classés.

La vie économique

[Recettes des chemins de fer]

— Pendant les cinq premiers mois de 1923, l'importation des automobiles en Indochine a été de 387 voitures, dont 357 provenant de France et 30 de l'étranger. Il est donc vraisemblable qu'en 1923, les chiffres de l'année précédente seront largement dépassés.

COCHINCHINE

La vie administrative

— Il est créé un service d'oto-rhino-laryngologie à la [Clinique ophtalmologique](#) de Cholon.

Les événements et les hommes

— Une mission philippine se rendant au Congrès médical de Singapore est arrivée à Saïgon le 28 août dernier, par le *Chambord*, grand courrier allant du Japon en France.

Reçue avec cordialité, cette mission a visité Saigon et s'est intéressée à notre Institut Pasteur.

Elle a visité le centre hospitalier de Cholon qui peut être considéré comme le plus important de la Cochinchine.

— Saïgon lutte contre la crise de l'habitation.

Depuis le début du mois d'août, des autorisations de bâtir ont été délivrées pour l'édification de nombreuses constructions.

L'adjudication pour la construction des nouveaux bâtiments du Trésor est faite.

MM. [Brossard et Mopin](#) sont adjudicataires, ayant eu pour concurrents MM. Kropff, Lamorte et Cie, Boy-Fermé.

— La chambre de commerce chinoise a donné le 3 septembre à Cholon un grand dîner d'apparat en l'honneur de M. Merlin, gouverneur général.

— L'[Est-Asiatique français](#) a transféré ses bureaux à Vinh-Hoi, de l'autre côté de l'arroyo Chinois, à compter du 4 septembre dernier.

— On annonce que le *Donaï*, vapeur des [Fluviales](#), consigné aux Messageries maritimes, assurera désormais les relations directes commerciales et postales entre Saïgon et Singapore. Le *Donaï* emportera les correspondances pour la voie anglaise et ramènera le courrier amené par les postes anglaise et hollandaise. Son premier départ a eu lieu le 22 août.

— Le Gouvernement de Cochinchine vient de faire publier une intéressante brochure établie par les soins de M. Devraine, chef des services agricoles de Cochinchine, traitant de la question de la [sélection des riz](#) en vue de leur standardisation.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— La route des ruines d'Angkor par le Nord des Lacs n'est pas complètement terminée. Cependant le tracé actuel a permis au gouverneur général d'arriver en auto à Angkor dans le minimum de temps.

Aussi espère-t-on l'ouverture très prochaine de cette route à la circulation et la population demande que l'on crée un service automobile rapide en toutes saisons.

ANNAM

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 24 août 1923 :

Il est créé à Bellevue, province de Phan-rang (Annam), un poste de gendarmerie permanent qui sera rattaché à l'arrondissement de Saïgon.

Les événements et les hommes

— M. le résidant supérieur en Annam vient d'écrire au résident-maire de Tourane pour le prier de bien vouloir donner à une avenue le nom de Pierre-Loti, en souvenir du talentueux écrivain qui, dans ses propos d'exil, chanta les beautés du paysage de ce coin d'Annam.

TONKIN

La vie administrative

— L'ordonnance royale de S. M. Khai-Dinh en date du 31 juillet 1923 portant réorganisation de la hiérarchie honorifique pour les mandarins du Tonkin, a été promulgué et rendue exécutoire par arrêté du gouverneur général en date du 24 août 1923.

La vie économique

— La Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam* se préoccupe de trouver des ressources pour faire fonctionner ses services ; aussi envisage-t-elle de créer une plantation de 100.000 pieds de cafiers avec bâtiments et cheptel *ad hoc* au moyen d'un emprunt de 80.000 piastres au plus réparti sur trois ans. La commission nommée estime qu'il vaut mieux acheter une plantation déjà en train et elle va sollicité des offres.

— [Trafic du port d'Haïphong].

— [Mines métalliques]

— On annonce que la Société financière française et coloniale va constituer une affaire de [verrerie au Tonkin](#), avec le concours de Saint-Gobain, des Glaces Nationales Belges et de plusieurs sociétés indochinoises. L'usine sera construite à Haïphong, sur le terrain de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, et bénéficiera ainsi, tant pour la force motrice que pour diverses fournitures, des ressources déjà mises en œuvre pour l'usine de produits chimiques.

Les événements et les hommes

— À la fin du mois d'août, les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Tonkin ont déterminé de brusques crues très violentes. Heureusement, les digues ont bien résisté, la population a montré beaucoup d'empressement à les consolider, et Hanoï a encore été préservée d'une inondation. La digue du Long-thé à Bac-Ninh s'est rompue mais sans que le chemin de fer soit atteint. À Hanoï, le fleuve a atteint jusqu'à 14 m. 50 on a observé des infiltrations nombreuses, de même qu'à Xam-thi et à Phro-Li. Le Song-Cau a débordé ; la rivière Claire est en décroissance. M. Monguillot et M. Normandin se sont beaucoup prodigués en ces circonstances.

— Des marins du commerce, appartenant à l'équipage du *Kersaint*, se sont mutinés à Haïphong, le 5 septembre dernier.

À la suite de l'incarcération d'un des leurs, qui avait insulté le commandant et les officiers du bord, vingt-cinq matelots protestataires mirent sac à terre. Le départ du navire n'a été retardé que jusqu'à 16 heures, tous les matelots ayant rejoint le bord sous l'escorte de la gendarmerie.

Le *Kersaint* appartient à la Compagnie des *Chargeurs Réunis*.

— Nous apprenons que Roland Dorgelès, l'auteur des « Croix de bois » et du « Réveil des Morts », va se rendre en Indochine où il va, a-t-il dit « chercher de l'engrais pour sa terre. Je vais chercher de la vérité pour communiquer aux accents de mon imagination la sonorité du réel.

M. Roland Dorgelès se propose de voir Colombo, Singapour, Haïphong, Hanoï, puis le Tonkin, le Yunnan, le Cambodge et les ports de la Chine. Il s'embarquera sur le *Paul-Lecat*, des Messageries Maritimes, qui partira de Marseille le 2 novembre prochain.

— Les naturalisations en Annam et au Tonkin ont été peu nombreuses en 1922.

Voici à ce sujet, un extrait du rapport annuel sur la question :

Tonkin, Annam — La situation des étrangers résidant dans ces deux pays a été réglée par le décret du 6 mars 1914 qui, ayant abrogé celui du 29 juillet 1887, rend applicable auxdits étrangers le décret du 7 février 1897.

Le décret du 26 mai 1913,-complété par celui du 4 septembre 1919 fixe les conditions de naturalisation et d'accession aux droits de citoyen français des indigènes Tonkinois, Annamites et Cambodgiens.

Aucun étranger n'a été naturalisé français en 1922.

5 indigènes (hommes) ont été admis à la jouissance des droits de citoyen français :

4, en vertu du décret du 25 mai 1913.

1, en vertu de la loi du 25 mars 1915.

— Le 21 août, à 15 heures, dans la salle d'audience du tribunal mixte de commerce de Haïphong a eu lieu la réunion des créanciers de la maison *Lapicque et Cie*.

(*Les Annales coloniales*, 16 octobre 1923, p. 1, col. 4)

Le Gouvernement du Japon vient d'adresser à M. Merlin un long télégramme de remerciements pour l'aide immédiat que l'Indochine a donné au Japon lors du terrible tremblement de terre du mois dernier.

LA VILLE

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1923)

Gouvernement général. — Il est créé au gouvernement général de l'Indochine un emploi de directeur adjoint du cabinet du gouverneur général.

M. Damiens, administrateur en chef des colonies, est nommé directeur adjoint du cabinet du gouverneur général de l'Indochine. Il est attendu très prochainement à Hanoï.

La nomination le 11 avril 1923, de M. Jeanton (Henri), administrateur adjoint de 2^e classe des colonies, chef du secrétariat particulier du gouverneur général, est rapportée.

M. Jeanton est nommé secrétaire particulier du gouverneur général à compter du jour de son arrivée en Indochine. Il aura droit, à compter de cette date, à l'indemnité de 800 piastres prévue à l'arrêté du 13 février 1916.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1923, p. 2, col. 2-3)

ANNAM

Les événements et les hommes

— Le 23 août, un typhon accompagné de pluie s'est abattu sur Thanh-Hoa. Le vent venant du N. O. commença à souffler légèrement à onze heures et gagna de violence pour atteindre son maximum d'intensité vers quinze heures.

À seize heures, la violence des éléments atmosphériques diminua rapidement. Les dégâts sont très importants. Aucune paillote n'est restée debout. Les toitures des bâtiments en maçonnerie sont très endommagées et les arbres des avenues de la ville sont en grande partie déracinés.

La pluie qui redoubla après la bourrasque a causé également de gros dégâts : il y eut de dix à quinze centimètres d'eau dans les rues. Quant aux rizières de la campagne, elles sont entièrement inondées.

Le typhon qui a ravagé Thanh-Hoa a d'abord sévi sur [Sam-son](#).

.....

TONKIN

La vie économique

— Un important gisement de calamine* viendrait d'être découvert à Mo-Xat, dans la haute vallée du Ha-tiên, à 15 kilomètres environ au S. S.-O. de Ngan-Son (province de Backan). Mo-Xat avait, été, autrefois, le centre de deux exploitations minières chinoises. Dans l'une, on exploitait des alluvions aurifères et dans l'autre un gisement de minerai de fer. C'est en pénétrant dans de vieilles galeries de cette dernière exploitation que l'on s'est aperçu que le chapeau de fer de l'affleurement faisait place, en profondeur, à un gisement de calamine.

D'autres gisements de calamine sont d'ailleurs signalés depuis longtemps dans la même région, mais les prospecteurs les ont négligés, se préoccupant surtout de la recherche des minerais argentifères. Les minerais sulfurés découverts autour de Ngan-Son contiennent tous de l'argent. Il semble que cette région soit riche en gisements auro-argentifères.

— Le *Journal de la Marine marchande* publie ce qui suit :

« On sait que les [Services contractuels des Messageries Maritimes](#) ont acheté aux Chargeurs Réunis trois paquebots neufs qui desserviront la ligne Marseille-Haïphong, Ces paquebots, qui porteront les noms de *Chantilly*, *Compiègne* et *Fontainebleau* ont une longueur de 146 mètres, un tonnage brut de 10.000 et 6.700 HP de force motrice.

Le *Chantilly*, dont les essais sont terminés, entrera en service probablement en octobre prochain. Il prendra rang, pour le départ, après le *Jérusalem*. Le *Compiègne* sera prêt dans trois mois et le *Fontainebleau* dans six. »

— Un certain nombre de mines sont encore inondées, comme il arrive tous les ans à la saison des pluies ; cela vient de ce qu'on n'a pas laissé un massif vierge assez important pour s'opposer aux eaux de ruissellement.

Pour ne pas cesser l'exploitation, on détruit d'ordinaire, pendant cette période, des couches plus proches du sol, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.

Le mal n'est pas encore très grand, car les mines les plus profondes ne descendent pas à plus de 60 m. ; cependant, il serait temps de réagir et d'adopter des méthodes plus rationnelles en sauvegardant l'avenir.

— La chambre de commerce de Hanoï s'est réunie en séance ordinaire le 29 août dernier.

La Commission du « Régime et des Tarifs douaniers », appelée à formuler son avis au sujet de l'enquête du ministère du Commerce concernant la révision douanière a déposé un rapport qui se résume ainsi qu'il suit :

1° Vœu tendant à l'octroi de la personnalité douanière à l'Indochine.

2° Nécessité de procéder à la refonte du tarif des douanes qui date pour la majeure partie de 1892 et 1910.

Il en résulte que la nomenclature n'est plus assez étendue, d'où le grand inconvénient de voir favoriser de plus en plus le mode d'assimilation alors qu'en principe, la tarification douanière doit être l'application exacte du système des droits compensateurs.

3° Maintien des droits spécifiques et suppression des droits *ad valorem* source générale de conflits.

Toutefois et exceptionnellement, des droits *ad valorem* pourraient être introduits pour les produits ou articles complexes pour lesquels l'application des droits spécifiques exigerait des démontages.

4° Il n'y a pas lieu d'imposer le paiement des droits de douane en francs-or.

5° Qu'il n'existe pas dans la Colonie d'industrie exigeant un régime exceptionnel ;

6° Que les dispositions inscrites à l'article 3 de la loi du 29 mars 1910 suffisent largement à défendre nos industries contre le dumping.

La Chambre, après avoir entendu la lecture de ce rapport, déclare à l'unanimité se rallier aux déclarations qu'il contient et faire-sienne ses conclusions.

De même, elle décide à l'unanimité l'insertion de ce rapport au procès-verbal et l'envol d'un extrait à M. le gouverneur général par l'intermédiaire de M. le résident supérieur au Tonkin.

Elle décide également d'adresser copie de ce rapport à M. le directeur des Douanes et Régies de l'Indochine.

— Trafic du port d'Haïphong.

.....
— Parmi les produits de la Colonie susceptibles d'être exportés sur la France et permettant de l'affranchir dans une large mesure du tribut de plusieurs centaines de millions de francs qu'elle paye à l'étranger, figurent en excellente place le papier de bambou et surtout la pâte de bambou.

La France consommait, en 1913, 645.000 tonnes de pâtes à papier, alors qu'elle en produisait environ 180.000 tonnes, dont une partie même provenait de bois étrangers.

Depuis la guerre, cette production a encore baissé. Or, comme on le sait, le papier de bambou est depuis très longtemps employé en Extrême-Orient, mais, en raison de son mode de fabrication, il ne répondait pas aux exigences de la qualité que réclament les besoins modernes.

Il n'en est plus de même actuellement, écrit le *Courrier d'Haïphong*, et les usines de Dap-Cau sont parvenues à une perfection telle que les papiers obtenus rivalisent avec les plus belles qualités des papiers du Japon. Nombre de bibliophiles et de maisons d'édition de luxe préfèrent maintenant à ces derniers les papiers tonkinois ; de plus, diverses papeteries utilisent les pâtes de bambou d'Indochine pour établir leurs qualités surfines. Il y a lieu enfin de signaler que les pâtes souples obtenues avec les bambous tonkinois se prêtent particulièrement bien à l'emploi du nouveau procédé, dit procédé Kaye, qui consiste à incorporer dans la pâte à papier du latex de caoutchouc.

— Il y a une vingtaine d'années environ que l'industrie de la dentelle a été introduite en Indochine : actuellement, elle est largement pratiquée au Tonkin et en Cochinchine et commence à pénétrer en Annam et même au Laos. Mais c'est au Tonkin surtout qu'elle s'est fortement implantée, et elle a réellement conquis le droit de cité.

On évalue actuellement à 4.000 âmes environ la population dentellière du Tonkin : femmes, fillettes, hommes et jeunes garçons ; cette population est principalement disséminée dans la ville de Hanoï et sa périphérie ; très nombreuse encore dans la province de Hadong, elle est moins élevée dans celles de Phu-ly et de Nam-dinh.

Dans les provinces de Bac-ninh et de Haiduong, quelques groupes d'ouvriers et d'ouvrières fabriquent également des filets qu'ils colportent et écoulent eux-mêmes dans les hôtels, les cafés, etc.

À Hanoï et à Haïphong, un certain nombre de maisons européennes s'occupent de la fabrication et du commerce des dentelles ; ces maisons font exécuter leurs commandes sur dessins, et acquièrent ainsi les meilleurs choix. Les dentelles fabriquées dans les villages trouvent surtout leur écoulement dans la consommation locale tandis que les autres sont exportées.

Les articles fabriqués au Tonkin comprennent les dentelles au fuseau, genre Craponne et Cluny, le Venise, l'Irlande, des broderies sur filet de fil et en coton mèche, ce dernier article très demandé aujourd'hui. C'est surtout la dentelle tonkinoise au filet, qui est appréciée sur le marché français, les autres genres laissant, paraît-il, encore à désirer. Il ne s'exporte pas jusqu'ici au Tonkin de dentelles genres Valenciennes et Bruges.

Il n'est guère possible d'indiquer le chiffre de la production dentellière du Tonkin, ce commerce se faisant la plupart du temps par colis postaux, et la consommation totale ne pouvant être déterminée exactement ; toutefois, les statistiques douanières accusent pour 1922 une exportation de 2.982 kg de dentelles de coton à la main, atteignant une valeur de 2 millions 835.000 francs. On voit que cet article tient, dès maintenant, une place des plus honorables dans le monde commercial de notre grande colonie d'Extrême-Orient.

Les événements et les hommes

— L'inondation de Cao-Bang est un vrai désastre.

Toute la ville a été complètement inondée, sauf le mamelon où se-trouvent l'hôpital, l'intendance et la Légion. La Mission a perdu trente-deux maisons et toutes ses dépendances ; dans l'église, il y avait trois mètres d'eau. Le pont a été détruit et toutes les maisons qui se trouvaient entre le pont et la mission ont été balayées, ainsi que tout le matériel de T. S. F., par un courant terrible. L'eau atteignait le toit du marché. Des familles entières ont péri, mais on n'est pas encore fixé, sur le nombre des victimes.

Le Résident supérieur du Tonkin a envoyé immédiatement des secours. On envisage le déplacement de toute la ville indigène.

— Actuellement, le courrier du Tonkin met au moins quatre jours à monter de Saïgon à Haïphong. Cette durée pourrait être réduite de moitié par la voie de terre. Il suffirait pour cela d'employer des automotrices de Saïgon à Nhatrang, de Tourane à Dongha et Vinh à Haïphong ; de Nhatrang à Tourane et de Dongha à Vinh, le trajet

serait fait par autos. Pour éviter les manipulations, le courrier serait mis dans un fourgon plombé qui serait placé tantôt sur voie ferrée tantôt sur route. Sans accroc, le courrier monterait en deux jours ce qui serait remarquable.

CAMBODGE

Les événements et les hommes

— Les fêtes célébrées du 1^{er} au 6 septembre dernier, à l'occasion du quatre-vingt-quatrième anniversaire de la naissance de Sa Majesté Sisowath se sont déroulées, dans le faste habituel, avec un grand concours de population indigène à laquelle s'était mêlée une grande partie de la colonie française.

L'empressement du peuple cambodgien à assister aux réjouissances populaires offertes par le Monarque vénéré n'est pas une des moindres manifestations de ces jours d'allégresse. De tous les points du Cambodge, les sujets de Sa Majesté s'imposent parfois de pénibles déplacements pour venir témoigner leur entier dévouement à leur roi.

LAOS

La vie économique

— Il a déjà été beaucoup parlé du Laos et de ce qui reste à faire pour le « débloquer » et rendre possibles ses relations commerciales avec l'Annam, le Tonkin et la Cochinchine (voir communiqués n° 42, p. 13 et n° 54, p. 15). « Actuellement, la longueur du trajet, les obstacles naturels considérables et les transbordements nombreux qu'ils nécessitent mettent Vientiane à 15 jours de Saïgon et font monter le prix de transport entre ces deux points au chiffre presque prohibitif pour la plupart des produits de 100 francs par tonne à la descente et 600 francs à la montée. » En fait, c'est le Siam qui profite de cette situation, mais, écrit *l'Avenir du Tonkin*, la France se doit de ne pas laisser plus longtemps le trafic du Laos entre les mains des Siamois et d'assurer tout au moins à ses nationaux et à ses sujets la possibilité de lutter à armes égales contre leur concurrence. »

La presse indochinoise ne cesse de se préoccuper de cette question, surtout depuis l'inauguration récente de la [route de Vinh au Mékong par Napé et Tkakkek](#).

Malgré son caractère provisoire, cette voie a déjà fait ses preuves d'utilité et, nous dit *l'Éveil économique*, on a pu de suite se rendre compte qu'un trafic intense ne tarderait pas à s'y produire. Elle dessert en effet la partie la plus riche du Laos : la région des bois précieux, des gommes et résines diverses, stick-lac, benjoin, laques et huiles de bois, la région des cultures de coton, d'ortie de Chine, de tabac, de sériciculture, le plateau du Tranninh avec ses forêts, son bétail, ses mines.

Déjà, la Compagnie des mines d'étain de la Nam Patène songe à organiser par la route, dès la fin de la saison des pluies, l'acheminement de ses lingots vers le port de Haïphong. Le Tonkin se trouve donc tout aussi intéressé que le Laos au développement des communications entre les deux pays et s'inquiète, lui aussi, des routes et des voies ferrées de débloquement.

Le premier chemin de fer à construire comme le plus nécessaire est, de l'avis de *l'Éveil économique*, celui de Tan-Ap à Thakhek (187 km.). « Le Dongha-Savannakhet est une conception ancienne qui doit être abandonnée » d'abord parce qu'il serait plus long (325 km. jusqu'à Dongha plus 175 km. de Dongha à Tourane) et plus difficile et coûteux à établir (passage du col des Nuages), puis parce qu'il aboutirait à Tourane, simple port de cabotage qui ne semble pas destiné à un plus grand avenir.

Au contraire, Benthuy, qui se trouve à 96 kilomètres de Tan-Ap, est « un excellent petit port », satellite du port de Haïphong auquel il est directement relié par terre et par mer. La double agglomération Vinh-Benthuy a déjà un gros commerce et une industrie importante qui garantissent aux produits laotiens un débouché certain.

D'autre part, sur la ligne de Haïphong, se trouve la grande ville manufacturière de Nam-Dinh qui a tout intérêt à être reliée aux centres d'approvisionnement en colon du Laos.

Par ailleurs, l'*Éveil économique* souligne la valeur de cette nouvelle ligne au point de vue des embranchements qu'elle permettra et qui sont projetés : de Thakhek à Kratié et Saïgon, ou Kratié et Phnom-Penh, Bangkok, Rangoon, Singapore.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1923)

VOYAGE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — M. le gouverneur général Merlin, accompagné de M. le résident supérieur Monguillot, du directeur des Affaires économiques M. Lochard ; du directeur de son cabinet M. Le Fol ; de l'administrateur des Colonies Dupuch et du capitaine d'artillerie Bernard, est arrivé à Haïphong, en auto, le dimanche 21 octobre à 17 heures.

Les autos stoppèrent en face de l'appontement de l'hôpital. Ces messieurs furent reçus à leur arrivée par M. Krautheimer, résident-maire de Haïphong ; M. Paquin, premier adjoint ; M. Vincent, sous-directeur des D. et R. au Tonkin ; M. Landry, receveur des Postes ; M. le commandant de la *Moqueuse* ; M^{me} et M. Brial, inspecteur des D. et R. ; M. Gironce, contrôleur des D. et R. ; M. Viel*, maître de port ; Sandreschi, des D. et R. ; Fioleau, directeur de l'École professionnelle, etc.

Après avoir conversé un moment, M. le gouverneur et sa suite s'embarquèrent sur la chaloupe et l'*Inga*, pour se rendre à Port-Wallut [Kébao].

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 octobre 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Notre confrère de Saïgon, l'*Impartial*, revient sur la question de la pêche maritime en Indochine et déplore que de telles ressources soient si peu exploitées. Les eaux indochinoises sont très poissonneuses. La récente campagne de pêche du chalutier français *Bassano* au long des côtes de Cochinchine a été très fructueuse.

.....

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— On a beaucoup parlé de l'escadrille de Cochinchine, à la suite du brillant raid Saïgon-Hanoï. Mais, précise l'*Impartial*, en dehors de ces faits, voyages de reconnaissance ou de démonstration, qui frappent particulièrement l'opinion publique, l'aviation militaire a apporté une collaboration précieuse au *service géographique de l'Indochine* par la prise de photographies aériennes pour les besoins topographiques.

.....

— La campagne pour l'introduction du franc en Indochine, qui est actuellement menée par quelques grands quotidiens et périodiques français, a fait sensation. Tout le monde considérait cette conception comme périmée et on ne peut penser qu'il se trouve encore des gens pour la défendre sincèrement. L'opinion est unanime à refuser l'introduction du franc. La seule réforme qu'on puisse admettre est l'adoption de l'étalement or. La presse constate, avec satisfaction, que c'est là aussi l'opinion de

M. Archimbaud, opinion qu'il a exprimée dans une lettre à un commerçant, publiée voici quelques mois dans « la Revue du Pacifique ». Cependant, on estime généralement que, pour effectuer la [stabilisation de la piastre](#), par rapport à l'or, il y a lieu d'attendre encore la valorisation de notre franc et la baisse prévue de l'argent métal.

— Dans deux articles qui ont été remarqués, notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haiphong*, commente l'adoption par le Conseil colonial de Cochinchine, d'un projet de fusion des deux villes de Saïgon et Cholon.

Cette information n'a suscité aucun commentaire dans la presse tonkinoise, dit ce journal, et cependant, il s'agit d'un fait qui mérite attention : une agglomération de près de 300.000 habitants, groupés sous une administration unique se constitue en Cochinchine, avec un budget annuel qui atteindra trois millions de piastres.

Faut-il expliquer le silence de la presse tonkinoise par la persistance de cette mesquine jalouse qui jadis alimentait de ridicules controverses ? Nous ne le croyons pas. C'est, à notre sens, une preuve nouvelle de cette singulière indifférence du Nord pour le Sud, que reste impuissante à dissiper la fiction purement fiscale de cette Union indochinoise dont on discute souvent, sans impartialité. les utiles répercussions. Mais la fusion de Saïgon-Cholon ne doit pas s'interpréter comme une menace pour l'existence paisible et prospère des cités du Nord.

L'auteur montre Hanoï restant la capitale administrative. Saïgon se contente d'être et elle veut rester le grand port de la France sur le Pacifique.

L'auteur s'attache à montrer les charges que supporte Saïgon et les moyens insuffisants dont elle dispose pour y faire face ; il montre les avantages considérables qui doivent résulter de la fusion des deux villes et des deux budgets.

L'unité de direction, l'unification et la simplification des rouages amèneront vraisemblablement une importante diminution des frais d'administration et de police, et des dépenses de perception de taxes.

Mais l'essentielle conséquence de cette fusion si longtemps attendue, c'est la transformation d'une bourgade, qui affecte; par endroits les allures d'une grande ville, c'est la métamorphose d'un caravansérail asiatique en une capitale moderne, traversée de larges voies, peuplé de vastes édifices. Pour percer ces grandes avenues, pour ouvrir la lumière qui purifie les agglomérations malsaines, la nouvelle cité devra recourir à l'emprunt mais son futur budget permettra de gager le prêt et d'en servir les intérêts.

Forte de 300.000 habitants, Saïgon prendra figure de capitale.

Le gouverneur général Merlin
visite la côte tonkinoise
(*Les Annales coloniales*, 2 novembre 1923, p. 1, col. 2)

Du 21 au 26 octobre, M. le gouverneur général Merlin a visité la côte septentrionale du Tonkin. Il a d'abord traversé la baie d'Along pour se rendre à Port-Wallut, il a visité en détail les mines de houille de Kébao, puis celles de Campha où il s'est rendu compte de l'importance des travaux entrepris ; les mines de Hongay ; la fonderie de zinc établie à Quang-Yên ; les chantiers de constructions navales ; la cimenterie et la Société cotonnière à Haïphong. Il a terminé son voyage en visitant en détail les installations du port de commerce de Haïphong, puis il a examiné tous les projets d'agrandissement et d'aménagement de ce port.

La chambre de commerce haïphonnaise a reçu ensuite au cours d'une séance solennelle, le gouverneur général, qui a exprimé son admiration pour l'œuvre considérable réalisée par l'initiative privée et consacrée par un succès éclatant. M. Merlin a affirmé sa conviction que le Tonkin était appelé, dans un avenir prochain, à

devenir une des régions minières les plus riches et les mieux outillées de l'Extrême-Orient. Avant de se retirer, il a assuré la chambre de commerce de son appui agissant pour la réussite complète de l'œuvre entreprise qui consacre l'éclat de l'influence française en Asie.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1923, p. 2, col. 3-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Selon le *Courrier d'Haïphong*, le développement même de l'Indochine a rendu nécessaire un remaniement du régime administratif et fiscal instauré par M. Paul Doumer et sous lequel la Colonie vit encore aujourd'hui. Le budget général a quadruplé, des services nouveaux se sont créés, d'autres ont pris une ampleur inattendue ; bref, tous les changements survenus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, nécessitent une modification de l'organisation actuelle.

M. Maurice Long, qui s'en était rendu compte, avait réuni à Saigon, pour étudier la question, une grande commission où il fut surtout question de décentralisation. Le *Courrier d'Haïphong* s'étonne, à ce sujet, qu'il n'ait guère été fait allusion à une mesure qui lui semble s'imposer : le rétablissement des budgets provinciaux dans les pays de Protectorat. Sans méconnaître la gravité des faits qui ont provoqué leur disparition, il y a une douzaine d'années, ce journal estime que, dans son ensemble, la gestion des budgets provinciaux n'était pas si mauvaise qu'on l'a prétendu. Malgré certaines dépenses exagérées, ces budgets rendaient d'appreciables services et permettaient aux chefs de provinces de s'intéresser effectivement à la mise en valeur de leur circonscription. On a « reconnu généralement que leur suppression avait été une erreur » et leur rétablissement ne soulèverait aucune objection de principe, « à condition que les abus anciens ne pussent se renouveler », ce qui est avant tout une affaire de contrôle.

Tout en insistant sur l'intérêt des budgets provinciaux, qui devraient être exclusivement des budgets de travaux publics et d'œuvres d'intérêt social, le *Courrier d'Haïphong* reconnaît toutefois qu'ils donnent lieu à une critique méritant d'être retenue. Les provinces des divers pays de l'Union sont très inégalement peuplées et la richesse varie beaucoup de l'une à l'autre : la suppression des budgets provinciaux a permis précisément d'équilibrer l'emploi des ressources. Il y aurait donc inconvenant, à ce point de vue, à les rétablir, mais on pourrait, remédier à la situation en créant un budget local, un fonds de répartition alimenté par les provinces riches en vue de venir en aide aux circonscriptions pauvres.

« En tous cas, conclut le *Courrier*, le système actuel présente des inconvénients graves. Sa complication et les lenteurs qui en résultent ont été signalées maintes fois et découragent les chefs de province de se consacrer à la partie la plus importante de leur tâche, le développement économique et les œuvres d'intérêt social. » Le gouverneur général pourra par contre « se convaincre facilement, que l'institution des budgets provinciaux donne d'excellents résultats en Cochinchine et que le rétablissement en est vivement souhaité dans tous les pays de Protectorat ».

— En vertu d'un arrêté du gouverneur général en date du 23 août 1923, les plants entiers ou fragments de plants, les boutures et les feuilles de canne à sucre à l'état vert ou à l'état sec, les graines de canne à sucre, ainsi que les terres, composts, sacs, caisses et emballages ayant servi au transport, des articles précédemment énumérés ne peuvent être admis à l'entrée et à la circulation en Indochine que dans le port de Saïgon.

L'autorisation d'entrée et de circulation ne sera définitivement accordée qu'après un examen effectué par le chef du laboratoire de phytopathologie de l'Institut scientifique de l'Indochine, montrant que les végétaux, semences et matières présentés sont sains et sans parasites.

Les frais de l'examen seront à la charge des importateurs.

Les mêmes dispositions sont applicables à toutes les plantes susceptibles de transmettre la maladie de Fiji, en particulier aux plants entiers, fragments de plants, feuilles d'ananas et fruits d'ananas à l'état frais.

La vie économique

— [Marché du caoutchouc].

Les événements et les hommes

Le 2 novembre, la cérémonie du souvenir indochinois a eu lieu à Nogent-sur-Marne. Un service religieux a été célébré en souvenir des Annamites catholiques et il a été fait un pèlerinage à la pagode qui a été inaugurée et consacrée par S. M. l'Empereur d'Annam, dans les jardins de l'Institut agronomique.

Des cérémonies analogues ont eu lieu dans les villes de France où le Souvenir indochinois a élevé des monuments commémoratifs aux Annamites morts pendant la Grande Guerre.

— Des cérémonies destinées à commémorer le souvenir des héros morts pour la Patrie ont eu lieu dans toutes les résidences de l'Indochine, notamment à Hanoï, Saïgon, Vientiane, Phnom-Penh et Hué.

Au cours de ces cérémonies auxquelles assistaient les autorités civiles et militaires, des délégations d'anciens combattants civils et militaires et une affluence considérable d'Européens et d'indigènes, des orateurs appartenant à tous les groupes de la population, ont affirmé l'union indissoluble, de la grande nation bienfaitrice et des pays protégés dans le culte de la patrie commune.

— Notre confrère du Tonkin, *France Indochine*, signale certains inconvénients de l'organisation actuelle de l'enseignement primaire franco-annamite. Il ne s'agit pas de critiquer l'institution elle-même, mais bien l'erreur d'orientation qui a été commise et surtout la nature des résultats obtenus.

« Dans l'état actuel des choses, on peut affirmer que, sur un millier d'élèves fréquentant nos établissements scolaires du premier degré, 950 au moins sont irrémédiablement perdus pour l'agriculture et l'industrie locales, alors que fils d'agriculteurs et d'artisans, tout devrait tendre, dans notre conception et notre application des programmes, à en faire des collaborateurs utiles à l'œuvre du développement de la richesse du pays. »

La possession du certificat d'études primaires permet, en effet, aux jeunes écoliers, d'obtenir un emploi de moniteur dans les écoles de village, « emploi bien humble, sans doute, mais dont ils se contentent et dont la conquête, marque à la fois le but de leurs ambitions et malheureusement, la fin de leur travail intellectuel ». Or, chaque année, c'est par milliers que se chiffrent les candidats au certificat d'études, parmi lesquels une très faible minorité est en état de poursuivre des études sérieuses. Si important que soit le développement des œuvres scolaires, il est donc de plus en plus difficile de donner satisfaction à tous les postulants aux emplois de moniteurs. De plus en plus nombreux sont donc ceux qui, après avoir vainement cherché dans le commerce ou l'industrie des emplois qu'ils sont d'ailleurs incapables de remplir et se refusant à tout travail manuel qu'ils considèrent comme une déchéance, deviennent des ratés à la charge de leur famille.

De nombreuses personnalités indigènes se préoccupent de cette question et souhaitent que la fin des études primaires soit marquée par un examen permettant d'obtenir un certificat spécial qui ne conférerait aucun droit. Quant à l'examen des

candidats aux fonctions de moniteur, son niveau devrait être légèrement relevé ainsi que la limite d'âge, le nombre des lauréats étant déterminé par celui des vacances prévues pour l'année.

En dehors de ces mesures, il faut, dit *France-Indochine*, que les familles annamites soient bien pénétrées de cette idée que l'instruction primaire, organisée à si grands frais, n'a pas pour objet de former des fonctionnaires et moins encore des oisifs ou des paresseux, mais de donner aux enfants la somme de connaissances élémentaires que tout homme doit posséder, cultivateur ou artisan, pour apporter dans de meilleures conditions, l'appoint de son pays.

Il y a là une œuvre de persuasion à laquelle doivent se mettre sans tarder, non seulement les fonctionnaires de l'Instruction publique, mais encore les résidents, les mandarins et toutes les personnalités possédant, du fait de leur situation, une certaine influence.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— À l'École normale d'instituteurs* de Saïgon a eu lieu un cours de sciences à l'aide de projections lumineuses. Cette innovation a été réalisée pour la première fois en Indochine. Notre confrère de Saïgon l'*Impartial* félicite l'administration de l'Instruction Publique de cette initiative susceptible de donner à l'étude des sciences, chez nos futurs instituteurs annamites, une heureuse impulsion. Devant les écoliers attentifs, vivement intéressés et même quelque peu étonnés, défilèrent sur l'écran des projections illustrant toutes les notions données dans les cours antérieurs. Ces projections furent commentées avec une remarquable compétence par un des professeurs de sciences de l'école.

ANNAM

La vie administrative

— Le centre administratif de M'Drack créé par l'arrêté du 19 janvier 1904, appartenant à la province de Khanh-hoà, est placé provisoirement sous l'autorité politique et administrative du résident de France au Darlac.

— Le résident de Hadong a entrepris des tournées de conférence destinées à expliquer à la population la portée et les avantages de la réforme communale en cours de réalisation. Il est à espérer que cette initiative donnera des résultats aussi satisfaisants que ceux qui ont été obtenus à Son-tay.

Les villages de Hadong font d'ailleurs preuve d'un empressement de bon augure à se conformer aux prescriptions du nouveau règlement. Plus de trois cents d'entre eux ont demandé l'autorisation d'établir immédiatement leur budget intérieur. On estime que le nombre total de ceux qui, en décembre 1923, en seront dotés, ne sera pas inférieur à 650, soit plus de 55 %.

D'autres villages se sont attelés à la révision de leurs coutumes. À peu près partout on rogne les crédits destinés à des dépenses improductives. On réduit le chiffre des sommes qui servaient surtout à organiser ces festins interminables et coûteux dont les notables seuls profitraient. D'ici la fin de l'année, près de 800 villages auront vraisemblablement effectué cette révision.

Les informations reçues de divers côtés montrent que la réforme communale est en très bonne voie de réalisation, non seulement à Hadong, mais encore dans la majorité des provinces du Delta.

La vie économique

— Des personnalités minières ont l'intention de reprendre les travaux de prospection jadis entrepris pour les filons d'or de Pho-Nam-Tuong et du Col des Nuages.

La premier gisement, à 20 kilomètres au-dessus de Tourane, à 10 kilomètres de l'embouchure du Nam-Ho, comprend deux filons de quarts larges de 0 m. 80 à 1 m. de direction verticale ; en 1909, on ne leur trouva qu'une teneur de 1 gr. à 1 gr. 50, mais on ne suivit pas les filons sur une grande longueur, et l'on sait que la richesse des filons est souvent très variable.

Le deuxième gisement, recoupé par le tunnel du chemin de fer près du Col des Nuages, n'a que 0 m. 15 de large, mais il donnait 19 grammes à la tonne ; on n'a fait aucune recherche pour s'assurer de sa régularité et de son extension.

Les événements et les hommes

— Le premier tronçon, [de Vinh à Tanap](#) (92 km), est presque terminé.

TONKIN

La vie administrative

— Un arrêté du résident supérieur du Tonkin du 1^{er} septembre 1923 a modifié celui du 10 juin 1917 portant règlement de police et d'hygiène de la station d'altitude du Tam-dao.

Les événements et les hommes

— On est toujours très mécontent des relations postales avec l'extérieur. Tout récemment, l'*André-Lebon* n'a pas voulu charger à Haïphong, sous prétexte de retard de la pari de la poste, 16 sacs de lettres pour Shanghaiï. Ces lettres ont dû être envoyées à Saïgon pour attendre là un courrier de Chine, ce qui fait un retard d'au moins huit jours.

— Les assemblées élues au Tonkin ont saisi à nouveau, il y a quelques mois, l'Administration du Protectorat d'une vieille question, agitée bien des fois déjà : l'octroi de passages gratuits aux colons, permettant le [retour dans la Métropole](#) après un séjour de cinq ans dans la Colonie.

— La [Compagnie du Yunnan](#) a inauguré récemment un train de nuit de Hanoï à Laokay. Ce train, comprenant un wagon à couchettes, est hebdomadaire et part de Hanoï le vendredi à 20 h. 34 pour arriver à Laokav à 5 h. 51. Cela permettra aux voyageurs pour le Yunnan de continuer par le train quotidien sur Mongtseu et Yunnanfou et aux voyageurs pour la station d'altitude tonkinoise de Chapa d'atteindre cette localité, par automobile publique, puis à cheval ou en chaise, avant dix heures du matin.

C'est donc un énorme progrès, réalisé malgré de sérieuses difficultés car, sur les 190 derniers kilomètres, la ligne traverse une région de moins en moins peuplée, pour arriver au désert presque complet dans la brousse et la forêt où les gares sont rares, la surveillance difficile.

— Les chemins de fer de l'État, ont mis en service un [train de nuit](#) de Hanoï à Vinh, hebdomadaire comme celui de Saïgon à Nhatrang.

— M. Monguillot, résident supérieur au Tonkin, a mis à la disposition du commandant du territoire militaire de Caobang la somme de quatre mille piastres pour aider les sinistrés.

COCHINCHINE

La vie économique

— le [Kapok*](#)

— le marché du riz

.....

Les événements et les hommes

— L'aviation commerciale ... La presse fait des vœux pour le succès de la [Compagnie Française](#) qui vient d'obtenir du Gouvernement la concession de deux lignes : Saïgon-Cantho et Saïgon-Phnom-Penh...

— Un de nos confrères de Saïgon publie que la population indigène est stupéfaite de voir l'insuffisance des locaux scolaires :

À Hanoï, par suite de la démolition de l'école du boulevard Amiral-Courbet., plusieurs centaines d'élèves vont se trouver jetés dans la rue, parce que l'Administration, en supprimant cette école, n'avait pas pris des dispositions pour la remplacer par une autre. Ici, le Gouvernement n'a pas démolî des écoles, mais le nombre des élèves ayant augmenté, la situation apparaît au moins aussi embarrassante, sinon pour l'Administration, qui continue, mais pour les familles qui ne savent plus où placer leurs enfants. La Cochinchine qui paie un budget local de 12 millions de piastres d'impôts, 3 millions de piastres aux budgets régionaux, non compris les taxes et centièmes additionnels qui atteignent parfois 200 pour 100 du principal et enfin qui rapporte au budget général une trentaine de millions de piastres, cette Cochinchine véritable grenier d'abondance, n'a pas assez d'écoles pour ses enfants !

Le collège Chasseloup-Laubat*, assez vaste pour trois cents élèves, en contient le double ; pour trente places disponibles, cent cinquante élèves se présentent. Le collège de My Tho ne reçoit plus d'élèves de première année ! Bref c'est un beau désordre qui désoriente la population indigène.

Tous les ans, le même problème se pose, toujours insoluble pour les familles annamites : on ne sait où mettre les enfants pour leur permettre d'apprendre.

Dès qu'une école libre est ouverte, elle est immédiatement pleine à refus.

ANNAM

La vie économique

— On vient de découvrir à Du-Vinh à 4 kilomètres au sud-ouest de Sam-Son, un gisement de fer titane de même nature que celui de la baie de Cam-Ranh. Le minerai se présente sous forme d'une couche de sable et fer de 0 m. 50 d'épaisseur ; la teneur est d'environ 30 % d'oxyde de titane. Cette teneur rend le gisement des plus intéressants, ainsi que sa proximité de la mer. Le fer chromé existe, on le sait, à quelque distance, dans le massif du Nui-Nua.

— M. Dandolo, le très distingué directeur de l'*Avenir du Tonkin*, bien connu pour sa compétence minière, vient de réunir en une brochure les articles remarqués qu'il avait publiés dans son journal sur la question du pétrole en Indo-Chine. On sait que la Standard Oil Co a des vues sur ce pays et on espère que le Gouvernement français voudra bien enfin procéder à quelques forages et prêter aux particuliers le concours de quelques bons spécialistes. Le pétrole existant en Birmanie et à Bornéo, il n'y a pas de raison pour qu'il ne se trouve pas en Indo-Chine qui a la même constitution géologique que ces deux pays, et se trouve placée entre eux. D'ailleurs, des suintements ont déjà été repérés.

— La Société des [Anthracites du Tonkin](#) ... On apprend, avec plaisir, que la Compagnie de Blanzy vient de prendre une participation dans cette affaire dont elle assume désormais la direction technique. ...

CAMBODGE

La vie économique

— Une seule mine de saphirs est en exploitation au Cambodge : c'est celle de [Phaïlin](#), située près de la frontière siamoise, à environ 80 kilomètres au sud-ouest de Battambang, à mi-chemin de Chantaboun.

LAOS

La vie économique

Des essais viennent d'être effectués au Lacs avec l'hibiscus et la crotalaire et les résultats obtenus ont été très favorables.

L'hibiscus est en effet cultivé par tous les indigènes du Moyen-Laos. Ce serait donc une culture facile à étendre. Les fibres de ce textile, dont la longueur peut atteindre 2 m. à 2 m. 20 trouveraient dans l'industrie un emploi comparable à celui du jute. La crotalaire donne une fibre moins fine, mais excellente, solide et presque imputrescible.

Cette plante, qui pousse dans tous les terrains. et s'accorde parfaitement de l'inondation, conviendrait surtout à l'industrie de la corderie et à la confection des sacs à riz.

La culture de l'hibiscus et de la crotalaire pourrait nous dispenser, partiellement au moins, d'importer des quantités considérables de jute de l'Inde.

Les événements et les hommes

D'une communication adressée par l'administrateur-maire de Vientiane au Résident-maire de Phnom-Penh, il résulte que quelques artistes et artisans laotiens essaient, sous l'intelligent patronage de M. Nguyen-van-Son, secrétaire des Douanes et Régies, de faire revivre l'art de l'enluminure au Laos.

Une exposition d'assiettes en terre cuite non vernissée et plateaux décorés obtient actuellement un succès d'autant plus encourageant que le prix de vente de ces petites œuvres d'art est relativement peu élevé.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le décret du 30 juin 1914, organisant les services sanitaires et médicaux de l'Indochine, a placé dans leurs attributions le « contrôle technique des établissements sanitaires non subventionnés ».

Pour permettre l'exercice régulier et efficace de ce contrôle, visant surtout les établissements privés de bienfaisance, il est indispensable que les agents qualifiés soient légalement habilités à y pénétrer inopinément. Il faut aussi que ces établissements ne puissent s'ouvrir clandestinement. L'intervention du législateur colonial est nécessaire pour édicter, en cette matière, les règles, en l'absence desquelles la protection en Indochine des bénéficiaires de l'assistance privée est demeurée jusqu'à ce jour illusoire.

Un décret du 9 novembre soumet tous les établissements privés de bienfaisance régis par la loi française qui ont été ou seront ouverts librement en Indochine, à une surveillance administrative et technique permanente, capable de déceler les vices de fonctionnement de ceux qui ne seraient pas en mesure d'assurer à leurs pensionnaires un régime convenable et les soins médicaux qu'exige leur état.

La vie économique

— Voici quelques renseignements sur l'industrie minière en Indochine en 1922.

.....

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Hanoï, *France Indochine*, étudiant le nationalisme annamite, le considère comme un effet de la loi de l'évolution. Il est la manifestation d'une collectivité qui prend conscience de ses ressources, de ses aptitudes et de ses droits à disposer d'elle-même et à affirmer tout au moins sa participation à la gestion des affaires publiques. Mais, en dehors de cette définition générale, le nationalisme indigène a, suivant *France Indochine*, un caractère spécial, en ce sens qu'il serait fonction de l'infiltration chinoise.

Les Chinois, disséminés en Indochine, sont au nombre de 500.000 environ. Sur ce nombre, 150.000 sont, sous des appellations variées, commerçants, brocanteurs, se dérobant à l'obligation de tenir une comptabilité, échappant à la patente. Banquiers à la petite semaine, ils pratiquent l'usure ; compradors, ils épient et exploitent les besoins d'argent chez le riziculteur endetté ; agriculteurs, ils abusent du privilège qui leur est reconnu d'acquérir la propriété foncière pour supplanter le premier occupant.

Dans la mise en valeur de son propre fonds, l'Annamite se sent sous la menace chinoise. Le péril est, pour lui, d'ordre économique, et c'est là, le sens exact de ses doléances, la tendance vraie de son désir d'affranchissement ; c'est la raison profonde et c'est la justification de son nationalisme, qui, suivant *France Indochine*, porte l'empreinte d'un loyalisme certain à l'égard de la Métropole.

Notre confrère, le *Courrier d'Haïphong*, traitant le même sujet est moins optimiste. Il voit une tendance inquiétante dans un article de *La Tribune Indigène*, intitulé : « Le droit qu'on a et celui qu'on prend et les libertés dont on jouit et celles qu'on a gagnées. » On relève, en effet, dans cet article un certain nombre d'allégations telles que celles-ci :

« Nos libertés, nous les conquérons lentement, tant que cela reste possible par la légalité. Mais nul ne saurait prétendre imposer une marche définitive aux événements susceptibles de modifier la face des choses sur la terre. »

« Nous ne mendions pas des libertés, mais nous voulons les conquérir à notre façon, c'est-à-dire par une action lente et continue, à moins que d'autres méthodes nous paraissent préférables. »

« Nous n'ignorons pas, écrit le *Courrier d'Haïphong*, que le parti dont la *Tribune indigène* est l'organe, reproche de longue date à la France d'exercer sur l'Indochine une tutelle trop étroite. Il veut ignorer que, peu à peu, les Annamites ont obtenu les droits politiques compatibles avec leur degré d'évolution et avec la souveraineté française. Il Mais que pourrait gagner le peuple d'Annam à se soustraire à cette souveraineté ? Les Annamites doivent bien se convaincre que, s'ils n'étaient pas sous la domination de la France, ils seraient depuis longtemps tombés sous celle de quelqu'un de leurs voisins (Siam, Chine ou Japon), auxquels ils étaient et sont incapables de résister. Ils doivent aussi penser que la protection de la France a été pour eux éminemment bienfaisante ; elle a assuré à leur pays l'ordre et la sécurité d'abord, puis le développement de ses richesses. Même en ce qui touche les libertés politiques, la France fait preuve d'une bienveillance et d'un libéralisme qu'il semble difficile de contester.

« Les Annamites feront bien de réfléchir à tout cela, au lieu de se lancer dans les mouvements qui n'amélioreront pas les relations entre les deux éléments en présence et dont le succès serait le signal des pires traverses pour leur pays. »

COCHINCHINE

La vie économique

— Parmi les nombreuses cultures secondaires pratiquées en Cochinchine pendant l'année 1922, seules celles du tabac, du maïs et de l'aréquier méritent de retenir attention, les autres ne présentant qu'un intérêt local ou purement familial.

La culture du tabac se pratique un peu partout en Cochinchine, mais surtout dans les provinces de Giadinh, Bentré, Tayninh, Thudaumôt et Biênhoà. La quantité récoltée au 31 décembre 1922 a. été de 11.094 quintaux pour une superficie cultivée de 2.136 hectares.

Bien qu'elle soit très rémunératrice, cette culture reste stationnaire depuis plusieurs années, sans doute à cause des soins minutieux qu'elle exige.

La colonie aurait cependant intérêt à réduire l'importation des tabacs étrangers dont une grande partie (tabacs préparés chinois), est destinée à la population indigène.

La culture du maïs est nettement en régression et la superficie cultivée, qui était au 31 décembre 1921 de 10.298 hectares, est tombée, au 31 décembre 1922, à 5.808 hectares, qui ont produit 103.193 quintaux. Malgré cela, les exportations de maïs par Saigon n'ont cessé d'augmenter, par suite de l'importance prise à ce point de vue par le Cambodge.

La culture de l'aréquier paraît rester stationnaire en Cochinchine (superficie cultivée 23.311 hectares en 1921 et 23.892 hectares en 1922). Elle ne suffit pas à satisfaire les besoins locaux et, chaque année, la population indigène doit recourir à l'importation de noix d'arec sèches, provenant principalement de Singapore. Cette culture ne peut, du reste, que diminuer d'importance, les générations indigènes nouvelles abandonnant de plus en plus l'usage du bétel pour celui du tabac.

TONKIN

La vie économique

— [Exportations de riz et de maïs par Haïphong]. .

— Les mines de Yen-Bay vont entrer bientôt en pleine exploitation. Le gisement, en bordure du fleuve-Rouge, se compose de plusieurs veines dont une puissante de 2 à 6 mètres, la seule exploitée en ce moment. Le charbon de la surface est assez altéré, mais plus bas, il est excellent. Un massif de protection de 25 à 30 mètres a été laissé au-dessous de la surface ; un puits d'extraction de 3 m. 50 de diamètre descend jusqu'à 45 mètres. La couche principale a été reconnue sur 400 mètres en direction au niveau du fond du puits et sur 1.800 mètres à la surface. Il existe une laverie permettant de laver 50 tonnes au moins par jour et une voie ferrée amenant le charbon au bord du fleuve.

— Après avoir montré l'importance de la question du pétrole dans le monde, notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haïphong*, écrit :

En Indochine, et spécialement au Tonkin, il est très vraisemblable, à s'en rapporter à certains indices caractéristiques, que le sous-sol renferme des sources de pétrole.

Des ingénieurs l'ont soutenu. Les correspondants de plusieurs journaux locaux, des colons ayant parcouru et habité la région montagneuse l'ont affirmé. Un résident, M. Lomet, il y a plusieurs années déjà, avait dans ses tournées aux environs de Backan trouvé des traces d'hydrocarbures minéraux liquides. Nous ignorons si le service technique compétent est appelé à donner son opinion sur la valeur réelle de la découverte.

L'heure semble venue pour l'Administration de reprendre et de poursuivre activement des investigations qui sont restées jusqu'ici fragmentaires et isolées, et qui présentent ordinairement des difficultés de nature à réfuter l'initiative privée. L'opération est délicate, de longue haleine, et fort onéreuse.

Les conséquences qu'auraient pour le pays la découverte et l'exploitation de nappes pétrolières sont incalculables.

— La Société des anthracites du Tonkin a extrait en 1922 30.000 tonnes.

La Société Pannier a extrait de la mine Chacha (Trangbach) 6.300 tonnes.

La Société des Charbonnages de Dông-Triêu a porté son capital à 17 millions et vient de demander l'autorisation de construire un chemin de fer à voie étroite reliant les mines à l'embarcadère du Song Da-bach.

Douze périmètres de recherches de charbon ont été déclarés dans le Đông-Triệu depuis un an.

Les mines de charbon gras de Dam-Nin sont activement exploitées. La production de 1922 a été de 27.000 tonnes.

La Société française des charbonnages du Tonkin installe le port de Campha. En 1922, elle a produit 209.925 tonnes.

Les mines de Thaï Nguyen fournissent des charbons excellents utilisés sans aucun mélange. L'extraction la plus forte s'élève à 150 tonnes par jour.

À Yen Bay, pendant le 2^e semestre de 1922, il a été demandé 16 périmètres miniers. L'exploitation de M. Dubost est commencée.

CAMBODGE

La vie administrative

— M. Bardez (Félix-Louis), administrateur de 3^e classe des Services civils, adjoint au résident de Battambang, est désigné pour prendre la direction de la province de Prey-veng, en remplacement de M. Stremler, administrateur de 2^e classe, en instance de départ en congé administratif.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

KOUANG-TCHÉOU-WAN

La vie économique

— L'Administrateur en chef du territoire donne les renseignements suivants sur l'agriculture pendant le premier semestre de 1923 :

.....

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du 27 juillet 1923 a été créé, auprès du gouverneur général de l'Indochine, un « Comité central du tourisme* » qui sera consulté sur l'organisation touristique de l'Indochine et sur les programmes généraux de l'action administrative dans ce domaine.

.....

Les événements et les hommes

— Notre confrère de Saïgon, la *Tribune indigène*, proteste avec violence contre l'envoi d'Annamites **recrutés volontaires dans les colonies du Pacifique**. L'Indochine, dit ce journal, a, elle aussi, besoin de toute sa main-d'œuvre pour ses plantations de caoutchouc, ses rizières, pour cultiver le Haut-Delta tonkinois, le Delta et la vallée du Mékong.

.....

— Notre confrère de Saïgon, l'*Impartial*, signale qu'il n'existe en Indochine qu'un poste météorologique officiel, celui le **Phu-Liên**, au Tonkin.

.....

— Les crues des deux principaux fleuves d'Indochine, le Mékong, en Cochinchine, et le fleuve Rouge, au Tonkin, ont été cette année particulièrement importantes et ont provoqué de vives appréhensions.

La crue du Mékong, qui se produit annuellement de juillet à novembre, a été plus abondante et le fleuve a débordé brusquement, surprenant une partie de la population ; la crue, toutefois, a été inférieure tant au point de vue de l'importance que des conséquences, à celles de 1904 et de 1907. Les provinces les plus éprouvées ont été celles de Chaudoc et de Longxuyen, mais les dégâts ont été moins importants qu'on ne pouvait le craindre tout d'abord et ont principalement affecté la récolte des riz hâtifs.

Le Gouverneur de la Cochinchine, qui s'est rendu sur place, a attiré tout particulièrement l'attention des gros propriétaires possédant encore du paddy sur les inconvénients graves d'une hausse des prix de vente. Il a, d'autre part, prescrit la distribution de secours en nature aux sinistrés dont les maisons ont été détruites par l'inondation et l'achat par l'administration du paddy disponible, dit riz de trois mois, pour être mis à la disposition des agriculteurs qui voudraient, par de nouveaux semis après la retraite des eaux, tenter de remédier à la destruction de la récolte.

Au Tonkin, la crue du [fleuve Rouge](#) a été considérable et prolongée ; des digues ont travaillé à pleine charge durant plusieurs semaines et l'on a pu se demander si leur rupture n'allait pas provoquer une catastrophe, comme celles de 1915 et 1917. Heureusement, les digues ont tenu. Sans doute il s'est produit quelques accidents, mais si la récolte a été endommagée sur quelques points, si les transports par chemins de fer ont été interrompus entre Hanoï et Haiphong, du moins n'a-t-on pas vu, comme dans le passé, le quart du Delta submergé, les routes et les voies ferrées coupées partout.

.....

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 novembre 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Le Sénat a été saisi samedi, au nom des ministres des Colonies et des Finances, du projet adopté par la Chambre dans le but d'autoriser le Gouvernement général de l'Indochine à réaliser soit à Paris, soit en Indochine, la deuxième tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 26 décembre 1912 et modifiant des évaluations et la répartition des crédits ouverts par ladite loi.

Le projet a été renvoyé à la Commission des finances et pour avis à la Commission des Affaires étrangères et des colonies.

TONKIN

La vie administrative

— Un bureau secondaire de Poste et de Télégraphe est ouvert à Tuy-loi, province de Hung-yen (Tonkin), à compter du 9 septembre 1923.

Ce bureau participe au service des colis postaux ordinaires du poids maximum de 5 kg. Il est classé à la 2^e catégorie de l'arrêté du 4 septembre 1912 pour la perception des taxes sur les colis postaux.

LAOS

La vie administrative

— Il est créé à Vientiane une école d'administration laotienne* destinée à former les fonctionnaires de l'administration indigène. Elle est placée sous l'autorité du résident

supérieur qui en désignera les professeurs. On y enseignera l'administration française et indigène, la justice, l'hygiène, l'histoire et la géographie de l'Indo-Chine.

L'école recevra des élèves boursiers choisis par les fonctionnaires et des auditeurs libres.

— M. Haelewyn (Jean-Marie-Norbert)*, élève-administrateur des services civils de l'Indochine, nouvellement nommé, est mis à la disposition du résident supérieur au Laos.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le recrutement des militaires indigènes de race annamite au Tonkin et en Annam a été réglementé par un arrêté du gouverneur général en date du 4 octobre 1923.

La vie économique

— Les recettes du budget.

.....

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le Bureau secondaire de Poste et de Télégraphe de Nui-sap, province de Long-xuyén, est ouvert au service limité des articles d'argent indochinois.

La vie économique

— Marché du riz.

.....

Les événements et les hommes

— La Cochinchine, disent nos confrères *l'Opinion* et le *Temps d'Asie*, n'a pas de Musée économique*.

.....

— Nul n'ignore quelle émotion s'est emparée de tous les riverains du Pacifique à la nouvelle que la Chambre des Communes avait voté un crédit s'élevant sensiblement à un milliard de francs pour la création d'une grande base navale à Singapore. La presse japonaise a longuement épilogué sur ce sujet et a dénoncé l'impérialisme britannique. Le gouvernement des États-Unis a immédiatement songé à riposter en fortifiant ses positions aux Hawaï et sur la côte de Californie. Il n'est pas jusqu'aux États généraux de La Haye qui n'aient été saisis de l'affaire.

C'est qu'en effet, l'importance des crédits accordés montre que l'Amirauté britannique ne songe pas à faire de Singapore un « victualling yard », mais un très puissant arsenal, on a même dit un Gibraltar d'Extrême-Orient. Et si cet arsenal se trouve en dehors de la zone définie par les accords de Washington, il n'en est séparé que par une distance de 300 milles, soit, pour une escadre moderne, douze à quinze heures de navigation, dix à peine pour des croiseurs et contre-torpilleurs.

Notre confrère le *Courrier d'Haïphong* estime, en conséquence, le moment mal choisi pour céder à la colonie l'Arsenal de Saïgon et en faire un établissement purement industriel. On se demande au contraire, dit ce journal, s'il ne conviendrait pas de remettre en état le point d'appui Saïgon-Cap Saint-Jacques et d'y attacher un certain nombre de submersibles, mouilleurs de mines et avions.

« Des gens qui dépensent des centaines de millions dans le Pacifique à titre préventif et pour le maintien de la paix, nous voulons bien le croire, seraient assez mal venus à nous reprocher ces quelques mesures de précaution, qui se justifieraient très facilement par les préparatifs faits à nos portes. Le meilleur moyen d'être tranquille chez soi a toujours été de garder les entrées. Et c'est particulièrement indiqué, pour les États comme pour les particuliers, lorsqu'ils sont riches. »

ANNAM.

La vie administrative

— Le [collège Dông-Khanh](#) de Huê (Établissement des Jeunes filles indigènes) est transformé en « collège complémentaire de plein exercice ».

Les frais d'entretien dudit collège (y compris la solde du personnel) sont à la charge du budget local de l'Annam.

TONKIN

Les événements et les hommes

— Le journal *France-Indochine*, d'Hanoï, annonce la création prochaine en Indochine d'un service de chèques postaux analogue à celui qui fonctionne en France.

Ce même journal dit qu'un convoi de 1.500 travailleurs indo-chinois, hommes et femmes, serait prochainement dirigé sur Port-Vila (Nouvelles-Hébrides), où la main-d'œuvre fait défaut.

— Le gibier ne disparaît pas aussi vite du Tonkin que certains veulent bien le dire, et la chasse est encore très fructueuse pour ceux qui consentent à quitter leur auto pour employer le sampan ou le cheval. Dans la province de Quang-Yên, notamment, on rencontre à foison perdreaux, cailles, faisans, paons, chevreuils, cerfs, sans compter tigres et panthères. Le gibier d'eau y est, cette année, particulièrement abondant et l'on signale encore un certain nombre de chèvres sauvages.

— Notre confrère du Tonkin, le *Courrier d'Haïphong*, signale combien, en matière de propagande, les services télégraphiques français sont mal soutenus par des crédits insuffisants contre leurs rivaux étrangers, largement subventionnés.

.....
« Il faut, conclut le *Courrier d'Haïphong*, que l'on y songe sérieusement aux Affaires étrangères et aussi au Gouvernement général de l'Indochine, qui ne saurait se désintéresser de la [propagande nationale en Extrême-Orient](#).

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le statut du personnel européen du [Service radiotélégraphique](#) de l'Indochine a été réglementé par un arrêté du gouverneur général du 6 octobre 1923.

.....
— Les fonctionnaires, employés et agents européens des municipalités de Saïgon, Haïphong et Phnompenh, qui avaient antérieurement à leur titularisation dans les services municipaux, des services temporaires ou journaliers dans les divers services administratifs de l'Indochine sont admis à faire décompter lesdits services pour leurs droits à une pension de retraite.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— Le 10 octobre, à 21 h. 30, eut lieu à Cholon, l'inauguration d'un nouvel hôtel de la chambre de commerce chinoise*.

.....

ANNAM

La vie administrative

— Tout homme valide annamite, laotien, cambodgien, domicilié sur le territoire de la province du Darlac est soumis, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à l'âge de soixante ans inclus, au paiement d'un impôt personnel fixé à 2 \$ 20 par an.

Sont seuls exemptés de l'impôt les agents commissionnés de l'Administration locale ou des services généraux et les gardes indigènes.

— Sont assujettis à la prestation tous les indigènes, annamites, laotiens et les Asiatiques assimilés énumérés dans la décision du chef du pouvoir exécutif de la République française en date du 23 août 1871, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à l'âge de 60 ans inclus et habitant le territoire de la province de Darlac, y cultivant des terres ou y exploitant les produits du sol.

Les prestations sont soit effectuées en nature soit rachetées en argent.

Le nombre des journées de prestation à fournir est uniformément fixé à dix journées par an.

TONKIN

La vie administrative

— La réorganisation de l'Administration indigène du Tonkin donne satisfaction à tout le monde, aussi bien indigènes qu'Européens. On loue les sages mesures de M. Monguillot qui ne s'est pas laissé impressionner par certaines campagnes ayant pour but de rattacher plus étroitement le Tonkin à l'autorité de l'empereur d'Annam.

La séparation des pouvoirs, amorcée en 1917, est désormais chose faite grâce à la création d'un cadre distinct de mandarins indigènes : ces magistrats, recrutés parmi les docteurs et les licenciés en droit, ne seront titularisés qu'après un stage et après avoir acquis une bonne connaissance des caractères chinois. L'entrée de l'Administration n'est pas fermée aux lettrés de l'ancien régime, ce qui est très heureux, car ceux-ci ne manqueraient pas, autrement, de faire des déclassés et des mécontents, et il ne faut pas nier les bons côtés de l'enseignement traditionnel.

On note encore avec satisfaction l'ouverture d'écoles spéciales pour les indigènes de la Haute-Région afin de les faire administrer par des fonctionnaires de leur race.

Les principales écoles sont à Xa-Thi, à Thuong-lam, à Co-van, Tghi-do, Pou-mo, Quang-uy ; des internats ont été créés à Bac-kan, Nguyen-binh et Cho-chu ; ce dernier, créé en janvier dernier, déjà reçu 60 Thô et Man.

Cet ensemble de mesures marque un grand pas dans notre œuvre de politique indigène.

La vie économique

— [Chronique minière]

Les événements et les hommes

— La baie d'Along est restée un refuge pour quelques bandes de pirates chinois. Ceux-ci ont enlevé récemment deux femmes annamites, et ils en auraient emmené deux autres encore s'ils n'avaient été dérangés par le sampan d'un garde forestier. Fin septembre, la police apprit que cinquante Chinois, armés de fusils et de revolvers et montés sur une jonque projetaient de tenter un coup de main aux mines de Hongay.

Une chaloupe des douanes et une de la résidence supérieure partirent aussitôt pour surveiller les passes.

— Le 9 octobre, le gouverneur général Merlin s'est rendu à la chambre de commerce et d'agriculture du Tonkin. Il était accompagné du résident supérieur du Tonkin et des administrateurs Le Fol et Dupuch.

Reçu par MM. Borel et Allemand [président de la chambre d'agriculture* et président de la chambre de commerce*], le gouverneur général se fit présenter les membres européens et indigènes de la Compagnie.

Le Président de la chambre d'agriculture, en sa qualité de plus ancien président de la chambre, lui adressa ensuite des souhaits de bienvenue, le remerciant d'avoir bien voulu-consacrer à la chambre de commerce une de ses premières visites.

Abordant le chapitre des revendications du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, le Président soumit au gouverneur général les vœux suivants :

- 1° Que le réseau routier de l'Indochine, et particulièrement du Tonkin, soit développé de plus en plus ;
- 2° Que les formalités d'octroi des concessions rurales soient moins longues et que les demandes soient examinées dans un large esprit de bienveillance ;
- 3° Que les vols de bestiaux devenus très fréquents soient sévèrement réprimés et qu'une police plus active s'emploie à les prévenir ;
- 4° Que les transports maritimes entre le Tonkin et la France soient améliorés de telle façon qu'il y ait un service régulier hebdomadaire ;
- 5° Que les travaux nécessaires et les achats du matériel indispensables soient faits pour rendre le Canal des Bambous praticable en toutes saisons à la navigation fluviale ;
- 6° Que le port de Hanoï reçoive les aménagements qui lui manquent ;
- 7° Que le service des radiotélégrammes et radiolettres soit amélioré en supprimant leur postalisation intérieure ;
- 8° Que le droit de timbre proportionnel sur les effets du commerce soit réduit ;
- 9° Que la législation sur le droit des étrangers à posséder soit modifiée pour prévenir les manœuvres d'accaparement de certains étrangers.

En terminant, le président de la chambre d'agriculture donna au gouverneur général l'assurance que la chambre de commerce et d'agriculture, confiante dans le gouverneur général, dont le passé était garant de l'avenir, lui donnerait son appui le plus dévoué pour travailler à l'œuvre commune de la prospérité de la colonie et de la grandeur de la France.

Le gouverneur général prit ensuite la parole. Après avoir remercié la chambre de commerce de son accueil, et il examina ensuite chacun des vœux qui lui avaient été présentés.

— Cette année, plus que les années précédentes, la [colonie chinoise d'Haïphong](#) a fêté l'anniversaire de la proclamation de la République Céleste.

— Des [élections municipales](#) ont eu lieu à Hanoï le 7 octobre dernier.

.....

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— D'après le Bulletin de l'Union automobile et touristique du Tonkin, il a été importé en Indo-Chine 444 automobiles pour l'année 1922, dont 383 en provenance de France et 61 venant de l'étranger.

La Cochinchine figure dans ce total pour 290 véhicules ; le Tonkin pour 141. Quant à l'Annam et au Cambodge, ils n'ont reçu les deux compris que trois véhicules automobiles.

Les cinq premiers mois de 1923 ont révélé un très gros accroissement des importations. puisque le chiffre atteint, qui est de 387, représente pour le premier semestre non terminé les 6/7 de l'importation totale de 1922.

À ce titre, la colonie suit l'exemple de la métropole.

Les événements et les hommes

— [...] Au Cambodge, un sérieux effort artistique a été l'organisation du service des arts cambodgiens*.

.....

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— On nous écrit de Saïgon :

Dernièrement, plusieurs Cambodgiens du village de Kompong Tachès, se trouvant embarqués, eurent la malheureuse idée d'attaquer une ruche d'abeilles dites « oumal », suspendue à un arbre le long de la berge. Mal leur en prit. Excitées par les coups de rames, les abeilles assaillirent leurs agresseurs et onze d'entre eux moururent des suites de leurs piqûres.

ANNAM

Les événements et les hommes

— Une circulaire du résident supérieur en Annam aux résidents chefs de province leur a annoncé la fondation à Hué d'un [musée](#) destiné à « rassembler les œuvres d'art représentatives de la vie sociale, rituelle et politique du Dai-Nam ».

.....

TONKIN

La vie administrative

— La [ville de Hanoï](#) est autorisée, conformément aux dispositions de l'article 58 modifié du traité susvisé du 24 avril 1912, à se faire avancer par la [Société indochinoise d'électricité](#), jusqu'à concurrence de trois millions cinq cent mille francs (3 millions 500.000 fr.), les sommes nécessaires au paiement des travaux qui sont à sa charge en vertu dudit traité.

Ces sommes seront remboursables par annuités, conformément à l'article 17 de cet acte.

Elles seront productives d'un intérêt de 5 % pour les cinq cents premiers mille francs et de 8 % pour les 3.000.000 de francs suivants.

Cette autorisation n'aura d'effet que si elle est sanctionnée par un décret du chef de l'Etat.

— Par arrêté du gouverneur général du 6 octobre 1923, le maximum des centièmes additionnels qui pourront être votés au principal de l'impôt de capitation, par le [conseil municipal de Haïphong](#), pour l'exercice 1924, est fixé à 10 centièmes. Ces centièmes remplacent la surtaxe de 10 % qui a été supprimée, en ce qui concerne la ville de Haïphong. par arrêté en date du 6 octobre 1923.

— Les arrêtés des 31 janvier 1903. 19 janvier 1903 et 7 août 1916 instituant une surtaxe au principal de l'impôt de capitation des Asiatiques étrangers à Haïphong* sont abrogés par arrêté du 6 octobre 1923.

Cette surtaxe est remplacée par des centièmes additionnels dont le maximum, pour l'année 1924, a été fixé par arrêté du 6 octobre 1923.

— Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 6 octobre 1923, la commission permanente du Conseil de gouvernement de l'Indochine entendue :

Est autorisé le versement à la Caisse de réserve et de prévoyance du Tonkin de l'excédent des recettes sur les dépense du budget local du Tonkin, exercice 1922. s'élevant à la somme de six cent quarante mille neuf cent quatre-vingts piastres trente et un cents (640.980 \$ 31).

— Des affiches administratives ont été apposées dans la [ville d'Haïphong](#) pour inciter les indigènes à déclarer les naissances, généralement dissimulées à l'autorité.

.....

CAMBODGE

La vie administrative

— Le [mont-de-piété](#) de la ville de Phnom-penh sera exploité en régie intéressée à compter du 1^{er} janvier 1921 sous l'autorité du résident-maire de cette ville et le haut contrôle du résident supérieur au Cambodge.

— Un bureau secondaire de Poste et de Télégraphe sera ouvert à la station d'altitude du Bockor* (Cambodge), chaque année, pendant la saison hivernale, du 15 octobre au 15 juin.

Ce bureau participera au service des colis postaux du poids maximum de 10 kg. Il sera classé à la première catégorie de l'arrêté du 4 septembre 1912 pour la perception des taxes sur les colis postaux.

Les événements et les hommes

— Le Comité du tourisme du Cambodge, créé en juillet dernier, a tenu récemment sa première réunion sous la présidence de M. L'Helgouach, résident supérieur par intérim. Celui-ci exposa les nombreux travaux entrepris à Angkor et la mise en état des routes qui seront bientôt praticables aux autos sur le parcours Phnom-Penh–Kompong-Thom–Siemréap–Battambang–Kompong-Chnang–Phnom-Penh. Puis il donna des détails sur l'active propagande touristique, faite au Siam d'où beaucoup de touristes viendront bientôt à Kèp, la station balnéaire où l'on projette des agrandissements pour l'an prochain. M. L'Helgouach parla aussi de l'agrandissement du [bungalow du Bockor](#) où le grand hôtel n'est pas encore achevé. Quelques protestations furent élevées en fin de séance contre les gérances des bungalows qui souvent défectueuses.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1923, p. 3, col. 6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— Des .son arrivée en Indo-Chine, M. Merlin s'est mis résolument au travail. Négligeant de se reposer des fatigues d'une longue traversée, il s'est astreint immédiatement à prendre contact avec ses nouveaux administrés et a entrepris une tournée rapide qui lui a permis de s'entretenir avec les Européens et les indigènes, ne se contentant pas de recevoir les corps et les différentes délégations, mais encore allant converser avec les particuliers, visitant un très grand nombre d'entreprises et s'arrêtant souvent en chemin pour interroger des indigènes, de braves nha-qué dans leurs rizières.

Ce travail d'information terminé, M. Merlin entend ne pas perdre le contact avec les particuliers ; fort d'une expérience de quarante années, il ne veut pas être emmuré par son état-major et c'est dans cet esprit qu'il vient de décider de réunir mensuellement la Commission permanente du Conseil de Gouvernement. Cette nouvelle a été accueillie avec une grande satisfaction dans tout le pays, la mesure est unanimement approuvée.

et beaucoup espèrent voir là un acheminement vers une collaboration plus complète avec la population.

Le Conseil de Gouvernement, tel qu'il est constitué, ne convient plus à l'Indochine ; la formule en est devenue trop étroite pour ce vaste pays qui fait chaque jour des progrès perceptibles. Aussi bien est-il depuis longtemps question de l'élargir. À ce sujet, le *Courrier d'Haïphong* rappelle dans son numéro du 17 octobre que M. Sarraut a déjà défini, lors de son passage en Indochine, les attributions et le fonctionnement du Conseil du Gouvernement :

« Une assemblée plus haute, comparable au Conseil du gouvernement actuel, mais bien plus importante, plus nombreuse, représentant mieux, par le mode de désignation de ses membres, l'ensemble des intérêts, et attributions plus larges et mieux définies siégera en sessions régulières pour délibérer sur les budgets et sur toutes les grandes questions intéressant la vie générale de la colonie. À côté des représentants élus de la population française, les représentants des pays indigènes participeront à ces délibérations en nombre plus étendu qu'aujourd'hui et seront désignés par un suffrage plus large, exprimant plus exactement les vœux et les sentiments de nos sujets et protégés.

Cette réforme du Conseil de gouvernement a été amorcée par la réforme du Conseil colonial de Cochinchine, et par la création de cadres administratifs latéraux. Pourquoi ne l'achève-t-on pas ?

Un Conseil de gouvernement ainsi élargi serait non seulement un contrôle précieux du Gouvernement général, mais encore un collaborateur incomparable, un miroir fidèle de l'opinion et des intérêts de la colonie. De plus, il donnerait au gouverneur général une autorité beaucoup plus grande, et le gouverneur, fort de son appui, pourrait rappeler parfois efficacement que c'est à Hanoï qu'est le gouvernement de la colonie et non à Paris.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes

— La chambre de commerce de Saïgon, comme les autres assemblées indochinoises, a récemment adressé aux pouvoirs publics ses doléances touchant l'état lamentable des communications entre la Cochinchine et le Tonkin.

La voie de terre, en effet, ne sera réellement pratique que le jour où l'on effectuera en chemin de fer le trajet Saïgon-Hanoï. Les services annexes [des MM] sont réduits à un seul navire d'un âge vénérable, qui ne peut guère effectuer qu'un voyage tous les 15 jours. Enfin, la ligne principale de l'Indochine, avec un seul départ par mois et des navires insuffisants, ne saurait satisfaire les légitimes exigences du public.

Au point de vue purement indochinois, écrit le *Courrier d'Haïphong*, il serait facile d'indiquer une solution à cette situation : elle consisterait à remplacer la ligne d'Extrême-Orient par une ligne de l'Indochine, avec terminus à Haïphong, et à créer une ligne annexe pour aller directement sur Hongkong, Shanghai et Yokohama.

Mais l'Indochine n'est pas seule en jeu. La France ne peut se désintéresser de la lutte d'influence qui se livre en Chine entre les grandes puissances et il est impossible, sans causer un grave préjudice aux intérêts français dans le Nord de l'Extrême-Orient, de retirer notre pavillon des eaux chinoises et japonaises ou il est honorablement représenté par les Services contractuels des Messageries Maritimes.

On arrive donc à cette conclusion « qu'il importe de réaliser au plus tôt l'organisation prévue par les conventions de 1919 et 1920 entre l'État et la Société des S.C.M.M., soit une ligne d'Extrême-Orient avec départ tous les 14 jours et une ligne de l'Indochine avec 2 départs par mois ».

En attendant la mise au point de ces deux lignes et que le service entre Haïphong et Canton soit réorganisé, l'intérêt de l'Indochine exige que l'escale de Haïphong soit

rétablissement pour tous les courriers de la ligne d'Extrême-Orient, l'isolement où se trouve le Tonkin ne pouvant se prolonger sans nuire à son développement économique.

La création de la ligne de l'Indochine, avec deux départs par mois, assurera des relations normales entre le Tonkin, d'une part, la Cochinchine et la France, d'autre part. Il restera alors à relier Haïphong avec Hongkong, Canton et Shanghai soit en ne méconnaissant pas l'intérêt de Hongkong, en ce qui concerne la poste et les passagers, le *Courrier d'Haïphong* estime que les Anglais y sont trop fortement installés pour que nous puissions y jouer un rôle important ; au contraire, au point de vue commercial et à celui de notre influence, c'est sur Canton que doit porter notre effort. Le journal précité préconise, à cet effet, la création de 2 lignes, l'une de Haïphong à Hongkong et Canton, desservie par des navires confortables d'au moins 3.000 tonnes, correspondant avec la malle canadienne ; l'autre, avec départ tous les 15 jours également, desservant Packhoï, Hoihaï, Quang-Tchéou-Wan et Hongkong.

Une organisation de ce genre, conclut le *Courrier d'Haïphong*, semble seule susceptible de donner satisfaction aux intérêts indochinois et il est grand temps que l'on s'occupe enfin de la réaliser.

NÉCROLOGIE

(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1923, p. 3, col. 1)

Nous apprenons le décès, à Saïgon, de M. Georges Devraigne, inspecteur chef d'agriculture en Indochine, directeur des services agricoles de la Cochinchine.

*
* * *

Le contre-amiral Paul Hautefeuille, officier de la Légion d'honneur, ancien gouverneur général de la principauté de Monaco, vient de mourir à Paris. Il avait été le compagnon d'armes de Francis Garnier pendant la conquête du Tonkin. Sa belle conduite lui avait valu la croix de la Légion d'honneur à 20 ans, en 1871.

Au Conseil de Gouvernement de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1923, p. 1, col. 4)

Le Conseil de Gouvernement de l'Indochine s'est réuni en session ordinaire le 7 décembre.

Au cours de la séance d'ouverture, M. le gouverneur général Merlin prononça un discours à la suite duquel M. Fays, président du Conseil colonial de la Cochinchine, soumit au Conseil l'adresse suivante qui fut adoptée à l'unanimité : « Le Conseil de Gouvernement de l'Indochine, réuni en session ordinaire, prie M. le Ministre des Colonies de vouloir bien transmettre au Gouvernement de la République l'assurance de l'indéfectible attachement de l'Indochine à la France et à la République, à M. le Président du Conseil Poincaré, l'expression déférente de sa reconnaissance et de son inaltérable confiance en sa personne, ainsi que dans l'achèvement glorieux de l'œuvre patriotique de restauration de la France qu'il poursuit avec une si belle hauteur de vues et une si énergique volonté. Il prie M. le Ministre des Colonies d'agréer pour lui-même l'assurance réitérée de l'impérissable souvenir que les populations indochinoises conservent et conserveront toujours de leur grand gouverneur général d'hier, Albert Sarraut. »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1923, p. 2, col. 4-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le Gouverneur de la Cochinchine, M. Cognacq, en transmettant au gouverneur général les premières souscriptions recueillies en faveur des sinistrés du Japon lui avait fait connaître le désir exprimé par les souscripteurs de voir les résidents français, victimes de l'épouvantable désastre également secourus.

M. le gouverneur général Merlin a répondu : « Je suis particulièrement sensible au vœu dont vous me faites part puisqu'il est également formulé par les souscripteurs français et indigènes. Vous savez déjà que le premier crédit mis à la disposition de M. Claudel a notamment pour objet de permettre de distribuer des secours de première urgence à nos compatriotes et la construction d'une maison commune provisoire à Yokohama. Vous pouvez donner l'assurance que les résidents français au Japon ne seront pas oubliés dans la prochaine répartition des sommes qui auront été recueillies. »

La vie économique

— Une campagne est menée par la presse indochinoise pour la promulgation des lois et décrets régissant le crédit foncier de la métropole, l'essai de crédit représenté par les caisses régionales de [crédit mutuel agricole en Cochinchine](#) ayant donné d'excellents résultats.

.....

COCHINCHINE

La vie économique

— Au nombre des problèmes qui préoccupent le plus les [planteurs d'hévéas](#), il en est un qui joue aujourd'hui un rôle capital : c'est celui du transport à distance du caoutchouc à l'état liquide, ou latex en vrac.

.....

ANNAM

Les événements et les hommes

— Une circulaire du 22 août 1922, adressée par le Résident supérieur en Annam aux administrateurs de l'hinterland moï avait ouvert une enquête destinée à permettre l'établissement d'un programme d'action politique et administratif sur les régions s'étendant au-delà de la chaîne annamitique.

Le moment paraissait venu de porter un effort méthodique vers ces régions auxquelles, jusqu'alors, l'administration absorbée par la tâche à accomplir dans le pays annamite n'avait pu accorder qu'une attention intermittente, sans plan bien établi.

La création de voies nouvelles, les résultats isolés obtenus par des initiatives individuelles réclamèrent en effet du Gouvernement du Protectorat, une action dans ces régions intéressantes, tant au point de vue de leur situation géographique et de leur avenir économique, qu'à celui de l'état social des races qui les occupent.

La documentation apportée par l'enquête prescrite a permis de fixer les principes qui désormais devront guider les Résidents dans l'administration -de ces régions.

Le Résident supérieur en Annam vient, à ce sujet, d'adresser à tous les Résidents Chefs de provinces en Annam une nouvelle circulaire des plus intéressantes codifiant le programme de l'action administrative dans les régions dites insoumises, lesquelles ne sont, surtout, qu'imparfaitement connues.

Suivant cette circulaire, notre action dans l'hinterland moï doit avoir pour base une politique des races nettement orientée, une politique d'influence lente, mais constante dans ses efforts, obéissant à des vues bien définies, hautement humanitaires, réalisées par des moyens utilitaires.

Le rôle de l'administration supérieure est de sauver ces races, de les relever de l'état d'infériorité où elles se trouvent encore.

Elles ne sont pas réfractaires au travail, elles sont susceptibles de discipline, elles sont donc perfectibles. Nous ne devons ni les refouler, ce qui fut la méthode annamite, ni les abandonner à elles-mêmes, cantonnées dans des territoires déterminés, selon la formule américaine. Il faut les gagner par notre sollicitude et notre fermeté à un état de choses constituant une amélioration de leur situation matérielle et morale.

À cet effet, notre action doit s'exercer directement et sans intermédiaire. Le rôle des agents français doit être essentiellement un rôle de protection et d'arbitrage ; il ne doit y avoir, sous l'égide française, ni conflit de races, ni oppression de races. C'est par l'administration directe que sera réglé le problème de l'insoumission, insoumission perpétuée probablement par notre méconnaissance des raisons qui en furent la cause, plutôt que par l'irréductibilité des sentiments d'indépendance de peuplades craintives qui furent parfois terrorisées, jamais conquises.

La circulaire expose ensuite les principes suivant lesquels la justice devra être rendue aux Moïs, par leurs juges naturels, avec appel devant l'administration française, mais toujours en suivant les lois et coutumes locales.

À côté de ces moyens de pénétration pouvant être mis en œuvre sans délai, le Résident supérieur expose les grandes lignes de l'œuvre sociale à entreprendre ; ouverture d'écoles sur le modèle de celles qui fonctionnent à Banméthuot et à Kontum, développement du service de l'assistance. Il préconise la continuation d'une vaste enquête sur les ressources du pays en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, les mines, les industries familiales, les arts autochtones, le tourisme et la chasse.

Pour réaliser ce programme approuvé par le gouvernement général, le résident supérieur déclare que ni le personnel ni les moyens d'action financiers ne feront défaut. Il est prouvé, partout où la pacification est aujourd'hui un fait accompli, se traduisant par le paiement de l'impôt et par l'exécution de la prestation, que la région moï n'est pas un pays sans ressources, mais un pays capable, quand l'ordre et la paix y règnent, de payer ses propres dépenses.

TONKIN

Les événements et les hommes

— Le 18 octobre dernier, M. Monguillot, résident supérieur, accompagné de M. l'administrateur Yvon, directeur des bureaux de la Résidence supérieure et de M. l'administrateur en chef des Colonies Alberti s'est rendu à la Philharmonique où siégeait la chambre consultative indigène et a prononcé un discours dans lequel il a dit :

« Il y a juste dix ans que fut inaugurée la première session de votre assemblée réorganisée. Je ne veux pas vous retenir trop longtemps en rappelant toutes les améliorations qui ont été étudiées et réalisées ; pendant cette courte période, en parfait accord avec vous Je me bornerai à citer les dernières et les plus importantes, qui ont trait à la réorganisation de la commune annamite, à la création des budgets communaux, à la réorganisation du service de la justice indigène, enfin il l'institution de l'état-civil et du cadastre. Toutes ces réformes, soit qu'elles soient achevées ou seulement commencées, forment dès maintenant un ensemble cohérent et à peu près complet. Il s'agira désormais de les mettre en pratique et de les faire entrer dans les mœurs. C'est la partie la plus difficile de notre tâche commune et c'est justement celle où votre action doit prendre une importance prépondérante. »

M. Nguyen-huu-Thu, dit Sen, a répondu au discours de M. le résident supérieur et à l'issue de la séance plénière, le projet de télégramme suivant a été rédigé :

« Gouverneur Général à Ministre des Colonies.

Les membres de la Chambre consultative réunis 18 octobre à Hanoï, avant de commencer leurs travaux, tiennent à vous renouveler leur souvenir respectueux pour l'œuvre libérale et de justice commencée par vous en Indochine comme gouverneur général. Ils vous prient agréer expression leur entier et loyal dévouement à la République française et à votre personne et vous seraient reconnaissants vouloir bien transmettre à Président République hommage leur profond respect. »

LAOS

La vie administrative

— À partir du 1^{er} octobre 1923, il sera publié à Vientiane pour l'usage des autorités indigènes judiciaires et administratives du Laos un bulletin officiel du Laos en langue indigène paraissant deux fois par mois.

Ce bulletin publiera à mesure, de leur promulgation, les actes législatifs et réglementaires intéressant spécialement les habitants du Laos, savoir :

1° Actes émanant de l'autorité française et dont les dispositions obligent les indigènes (lois, décrets, arrêtés) ;

2° Actes émanant du Gouvernement général, du Résident supérieur au Laos ou d'autres autorités qualifiées et généralement tous documents de nature officielle qu'il y aura lieu de porter à la connaissance des autorités indigènes ;

3° Actes émanant du Gouvernement royal de Luangprabang (Ordonnances royales, circulaires) ;

4° Les décisions concernant le personnel de l'Administration indigène.

Ce bulletin publiera également (Partie non officielle) les nouvelles diverses pouvant intéresser les autorités et la population indigènes.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1923, p. 2, col. 3-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Il est actuellement, sinon impossible, du moins très difficile d'apprécier d'une façon à peu près précise les résultats obtenus par la colonisation européenne en Indochine et d'établir, pour certaines cultures importées par nous, l'étendue des progrès accomplis.

En ce qui concerne particulièrement le **café**, on sait qu'un gros effort a été fait, que des exploitations importantes se sont organisées, mais on ne connaît aucune évaluation exacte du chiffre de la production.

.....

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le service des Postes a proposé d'inscrire au budget général de 1924 les crédits nécessaires à la construction de circuits téléphoniques entre Saïgon, Biênhoa et le cap Saint-Jacques.

La vie économique

— [Marché du riz]

— Notre confrère de Saïgon, l'*Impartial*, après avoir donné des précisions sur la production houillère du Tonkin et montré combien la situation des charbonnages est

florissante, attire l'attention sur l'insuffisance des approvisionnements en charbon de la Cochinchine et particulièrement du [port de Saïgon](#).

.....

Les événements et les hommes

— Un auto-car chargé d'un service public entre Biên-hoà et Baria a capoté dans une mare. Douze blessés dont dix grièvement

— La presse indochinoise publie un communiqué annonçant l'organisation de voyages circulaires de Bang-Kok à Saïgon et vice-versa.

Ces voyages, dont le prix ne dépassera pas 600 piastres, permettront aux visiteurs de séjournier 5 jours à Saïgon, 9 jours à Dalat, 2 jours au cap Saint-Jacques, 2 jours à Phnom-Penh et de parcourir en auto la route Saïgon–Phom-Penh–Kep où l'on reprendra le bateau pour Bangkok. Pendant la saison des hautes eaux, l'itinéraire sera étendu aux ruines d'Angkor.

On fait observer à ce sujet qu'une large publicité est faite, dans la capitale siamoise, pour les ruines d'Angkor*. C'est ainsi qu'un guide touristique annonce le prochain achèvement d'une ligne de chemin de fer qui, partant de Bangkok, aboutira à Pétriou et s'étendra jusqu'à la frontière du Cambodge, où elle sera complétée par des routes qui mèneront aux fameuses mines d'Angkor.

Il est donc temps, concluent les journaux indochinois, si nous ne voulons pas être distancés par nos voisins de nous occuper d'Angkor, sinon les touristes seront enlevés à Pénang, d'où ils iront à Angkor via Bangkok.

LAOS

La vie économique

— L'attention est attirée sur le gisement de cuivre de Muong-Niommarath (province de Cammon) au Lacs qui n'a servi jusqu'ici qu'à faire des bijoux grossiers. Ce gisement est constitué par de l'oxyde de cuivre enrobé dans la latérite. Il n'est exploité qu'à la saison sèche et superficiellement par les indigènes de la région et l'on pense qu'il pourrait être exploitée industriellement.

ANNAM

La vie économique

— Il existe au nord et à 20 kilomètres environ de Tourane des filons aurifères auxquels on ne semble pas avoir accordé jusqu'à ce jour toute l'attention qu'ils méritent.

Un premier gisement est connu immédiatement au sud du village de Pho-Nam-Thuong, à 10 kilomètres de l'embouchure du Nam-O. On trouve là, dans des schistes talqueux, deux filons de quartz pyriteux de direction nord 60° ouest et de pendage presque vertical ; leur puissance varie de 0 m. 80 à 1 m. Des travaux ont été faits sur ces filons vers 1909, mais les recherches furent abandonnées, la teneur des échantillons analysés (1 gr. à 1 gr. 5) étant trop faible. Toutefois, ces travaux ont été très localisés et il y aurait eu grand intérêt à suivre les filons en direction sur une grande longueur et à déterminer par des prises d'analyses fréquentes s'il n'existe pas des colonnes de minerai riche.

Le deuxième gisement aurifère connu consiste en un filon de mispickel recoupé par le tunnel du chemin de fer dans la région du Col des Nuages : ce filon à 0 m. 15 de puissance et son minerai a donné à l'analyse 19 grammes d'or à la tonne. Il est donc intéressant par sa teneur, mais malheureusement, aucune recherche n'a été faite pour s'assurer de son extension et de sa régularité.

TONKIN

La vie administrative

— Le ministre des Colonies vient d'approver la délibération du Conseil du protectorat du Tonkin concluant à l'abandon, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier prochain, au budget municipal de Haïphong, de la totalité, et à celui de Hanoï, des huit dixièmes et demi du produit de l'impôt foncier, de l'impôt des patentés et de l'impôt de capitation ou d'immatriculation des Asiatiques étrangers perçus sur le territoire de ces deux villes.

Pendant cette période biennale, l'impôt personnel et des prestations indigènes, perçu sur le territoire de la ville de Hanoï, sera garanti du budget municipal de Hanoï pour une somme de 60.000 piastres. Si le produit de cet impôt s'élevait à une somme supérieure à 60.000 piastres, le surplus reviendrait au budget local du Tonkin.

Pendant cette même période, la ville de Haïphong continuera à percevoir la taxe municipale remplaçant dans cette ville l'impôt personnel et le rachat des corvées des indigènes.

Les événements et les hommes

— M. le gouverneur général Merlin est arrivé à Haïphong le 24 octobre. Il a consacré trois journées à la visite de la ville et des établissements industriels qui s'y trouvent. Il a été reçu par la chambre de commerce où M. Porchet dans un discours très clair a appelé l'attention de M. Merlin sur deux points auxquels la chambre de commerce attache la plus grande importance :

- 1° L'accès et l'outillage du port.
- 2° Les relations maritimes de Haïphong avec la Métropole.

Le gouverneur général est rentré à Hanoï le 29 octobre après avoir séjourné à Doson avec M^{me} Merlin et son fils.

— M. Nomlau, géologue américain de San-Francisco, accompagné de M. Balavoine, ingénieur des mines, est venu visiter la région de Yen-Bay ; M. Nombaud est le représentant de la [Standard Oil](#). Ces Messieurs ont visité la mine de charbon de Gui Mong ; l'ancienne mine Marty à Bai-Buong ; et parcouru le terrain pétrolifère de Nui-Lich.

Flegmatique, l'Américain a étudié le sol, ramassé quelques cailloux, mais ne s'est pas livré à des confidences.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1923, p. 2, col. 4)

La vie administrative

— Les décrets des 16 décembre 1915 et 10 mars 1921, réglant la situation des fonctionnaires du ministère des Travaux publics, mis à la disposition du ministre des Colonies pour servir en Indochine, ont institué, en faveur des intéressés, une indemnité de réinstallation qui leur est payée au moment de leur réintégration dans leur cadre d'origine.

Or, le gouverneur général de nos possessions d'Extrême-Orient m'a fait remarquer que, s'il a paru nécessaire d'accorder une indemnité de ce genre à des agents qui retrouvent, dans la métropole, leur situation antérieure, une semblable concession s'impose également au profit des agents qui abandonnent définitivement l'administration avec leur seule pension de retraite.

Le chef de la colonie m'a, en conséquence, exprimé le désir de voir étendre, à la plupart des fonctionnaires affectés au service de l'Indochine, le bénéfice réservé par le décret précité à un petit nombre d'ayants-droit.

Toutefois, en vue de ménager les finances locales, le gouverneur général m'a demandé la suppression du compte d'assistance, actuellement régi par le décret du 26 février 1928, modifié par plusieurs actes de même nature, compte qui, d'ailleurs, ne profite pas de manière égale à tout le personnel.

Cette mesure a été réalisée par le décret du 12 décembre 1923.

La vie économique

— Plusieurs journaux mènent en Indo-Chine une campagne pour que soit créé enfin un organisme de crédit susceptible de mettre à la portée des agriculteurs les capitaux dont ils ont besoin et rappellent que jusqu'ici, le problème a reçu une solution qui n'est guère avantageuse que pour les usuriers chinois et les chettys indiens.

Certains bons esprits considèrent que l'heure est venue de demander la promulgation des lois et décrets qui régissent le Crédit foncier de la métropole, puisque l'essai de crédit que représentent les caisses régionales (le crédit mutuel agricole en Cochinchine a donné d'excellents résultats.

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1924)

EN MISSION. — MM. Damiens, directeur adjoint du cabinet du gouverneur général, et Landry, receveur des P.T.T. de notre ville, se sont embarqués dimanche dernier sur la *Moqueuse*, en compagnie de M. Schurman, ambassadeur des États-Unis à Pékin, à destination de Canton.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1924, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— La question de la propriété foncière a, depuis longtemps, retenu l'attention de la haute administration de la colonie. M. Sarraut, à ce moment gouverneur général, déclarait en 1913 au Conseil de Gouvernement : « En cette matière, tout est incertitude. Par quoi est constitué le domaine privé ? À qui appartient le domaine privé ? Comment la propriété privée est-elle constituée ? Toutes ces questions fondamentales dans ce pays agricole, où le paysan est amoureux de sa terre comme l'est le paysan de France, n'ont pas encore reçu leur solution. » La colonie attend toujours la solution réclamée en 1913. De nombreuses études ont été faites, mais aucune décision n'a été prise. L'Indochine est donc, sur ce point particulier, très en retard, puisque les autres colonies françaises ont toutes maintenant leur régime foncier fortement établi (Tunisie 1885, Madagascar 1897, Congo 1899, A. O. F. 1906, Maroc 1915).

Si l'on étudie le régime actuel de la propriété foncière en Indochine, on rencontre immédiatement une fâcheuse dualité de législation. Les Français, hommes et biens, sont en effet soumis à la loi française, les Annamites, hommes et biens, restant soumis à la loi annamite, sauf déclaration contraire faite par l'intéressé.

Deux systèmes régissent donc actuellement la propriété : le système français de la « conservation des hypothèques », le système annamite des « dia-bo ».

Ces dia-bo, établis à l'origine dans un but purement fiscal, ne sont autre chose que des registres fonciers analogues au « *Grundbuch* » allemand et aux livres du « *Torrens system* » australien, c'est-à-dire ayant pour base la chose, et non la personne, la propriété et non le propriétaire. Ils sont donc, à cet égard, très exactement l'opposé du système français, qui est essentiellement personnel.

Quels que soient les qualités et les défauts respectifs de ces deux systèmes, leur existence simultanée est un mal évident. Malgré les efforts pour que les conservations et les dia-bo s'interpénètrent et se complètent (décret de 1911), il y a des lacunes certaines et l'expérience prouve que les renseignements fonciers puisés à ces deux sources sont parfois en absolue contradiction.

Ce défaut de certitude dans l'assiette de la propriété foncière a de graves inconvénients, car il donne lieu à des procès souvent sans issue et apporte un obstacle au développement économique du pays.

— L'Indochine, observe le *Courrier d'Haïphong*, n'a jamais eu de politique extérieure définie. Or il ne suffit plus, actuellement, de poursuivre une politique intérieure de collaboration généreuse avec l'élément indigène et d'accroître la valeur économique de la colonie. Il faut s'efforcer encore d'entrer dans le grand courant d'idées et d'intérêts de l'immense Pacifique.

Ce n'est pas assez de dire : « Nous avons une fenêtre ouverte sur le Pacifique », il faudrait encore se mettre à cette fenêtre, se pencher, les yeux grands ouverts, sur le spectacle de tant de peuples avides de puissance et de richesse. Et une fenêtre, est-ce suffisant ?

C'est une porte qu'il nous faut pour communiquer avec tous ces peuples. L'Indochine française ne se mêle pas à la vie du Grand Océan. Ainsi, jamais encore elle ne parut à ces nombreux congrès qui, par les soins de l'Union du Pan-Pacifique, dont le siège social est à Honolulu, « Carrefour des grandes routes », réunissent chaque année des représentants de tous les États et possessions de cette partie du monde. Ce fut récemment à Melbourne un congrès d'éducateurs : ce sont aujourd'hui à San-Francisco des assises scolaires, ce sera demain à Tokio une réunion générale des journalistes asiatiques, américains et océaniens. Que d'occasions perdues de nous instruire, de nous renseigner et de propager l'idée française !

« L'Indochine ne peut plus cultiver seulement son jardin, si beau et si riche qu'il soit. Qu'elle sorte de son fâcheux isolement pour grandir au contact d'une humanité multiple et jouer sa chance dans une belle mêlée. Elle sera là-bas les yeux et les bras de la France ».

— La presse annamite se plaint de l'insuffisance du nombre des établissements d'enseignement. La *Tribune indigène* affirme « qu'à Hanoï, par suite de la démolition de l'école du boulevard Amiral-Courbet, plusieurs centaines d'élèves vont se trouver jetés dans la rue, parce que l'Administration, en supprimant cette école n'avait pas pris des dispositions pour la remplacer par une autre. »

En Cochinchine, le nombre des élèves ayant augmenté, les familles ne savent plus où placer leurs enfants. « À la rentrée, plus de 1.000 jeunes Annamites certifiés d'études primaires ne sauront plus où continuer leurs études ». Le Collège Chasseloup-Laubat, prévu pour 300 élèves, en contient le double ; pour trente places disponibles, cent cinquante élèves se présentent. On est obligé de ne pas conserver les élèves de quatrième année qui ont échoué une seule fois aux examens du diplôme d'études complémentaires. Cette mesure, nécessitée par l'exiguïté de l'établissement, n'en paraît pas moins profondément injuste puisque les jeunes collégiens renvoyés ne savent plus où aller. Ainsi donc de jeunes Annamites qui ont travaillé 10 ou 12 ans, en vue d'obtenir le brevet élémentaire ou le diplôme d'études complémentaires pour entrer à l'Université d'Hanoï, se voient, après un seul échec, interdire l'entrée du Collège Chasseloup-Laubat pour cette unique raison qu'il faut faire place à d'autres.

« Un seul collège, pour un pays de 4 millions d'âmes et une population de 700.000 enfants dont au moins un quart en âge de scolarité, c'est vraiment peu ».

Quant à l'enseignement primaire, il est bien loin également de répondre aux besoins de la population scolaire : un millier d'écoles plus ou moins improvisées, confiées à des maîtres plus ou moins instruits. Depuis deux ans, cependant un effort a été fait ; la *Tribune indigène* demande qu'on l'amplifie et que le budget général, qui prélève sur la Cochinchine le plus clair de ses revenus, en restitue une partie pour organiser l'enseignement primaire que le peuple annamite demande instamment.

COCHINCHINE

La vie économique
— [Marché du riz].

Les événements et les hommes

— Il est d'usage, chaque fois que la Métropole envisage l'application d'une mesure d'ordre économique ou social en Indochine, de consulter les assemblées représentatives d'industriels, de commerçants et d'agriculteurs.

Le principe de ces consultations cet excellent, mais, dit la *Tribune indigène*, les chambres de commerce et d'agriculture ne représentent pas effectivement les intérêts commerciaux et agricoles de toute la population indochinoise. Si les intérêts français du commerce indochinois sont évidemment prédominants, il n'en reste pas moins que ceux des Annamites sont respectables. Or la représentation annamite à la [chambre de commerce](#) est matériellement et moralement nulle.

La situation est pire, ajoute la *Tribune indigène*, à la chambre d'agriculture*. Sur 12 membres, il y a 10 Français et 2 Annamites. « Un tel état de choses apparaît d'autant plus injuste que, quels que soient les intérêts des agriculteurs français en Cochinchine, l'agriculture indigène reste — et restera longtemps encore — la principale source de richesse du pays. Il y a bien des domaines français de 5.000 à 10.000 hectares de rizières, des plantations d'hévéas qui immobilisent deux à trois millions de piastres de capital ; mais, à côté, il existe 1.500.000 hectares de rizières cultivées par les indigènes, fournissant bon an mal an, un million de tonnes de riz à l'exportation, valant des dizaines de millions de piastres ; les intérêts de l'agriculture française ne sont donc pas prédominants.

Il paraît alors injuste que la Chambre paysanne de Cochinchine puisse se présenter comme porte-parole de l'universalité de l'agriculture cochinchinoise. Les deux conseillers agricoles annamites, nommés par l'Administration, sur présentation du président de la chambre d'agriculture, sont numériquement et moralement dans un tel état d'infériorité vis-à-vis de leurs collègues français que leurs voix, pour la plupart du temps, restent sans, écho ».

La *Tribune indigène* conclut que dans ces conditions, la consultation des chambres de commerce et d'agriculture sur des questions d'ordre économique et social ne saurait amener la moindre discussion de nature à sauvegarder les intérêts généraux de la collectivité franco-annamite mais seulement ceux de l'oligarchie européenne. La *Tribune* rappelle, pour conclure, à l'appui de sa thèse, la question des accidents du travail et le vote des chambres de commerce et d'agriculture se déclarant défavorable à l'application en Indochine de la loi de 1898.

— Avant la guerre, les équipages plus ou moins luxueux, mais tous traînés par les chevaux du pays, étaient seuls à parcourir les promenades et les avenues de Saïgon.

En 1914, il n'y avait que 64 voitures automobiles dans cette ville. Aujourd'hui, il y en a quelque 3.500 !

À remarquer que ce ne sont pas uniquement les Européens qui ont pris goût à la locomotion nouvelle. Sur un millier de voitures importées en Cochinchine en 18 mois,

500 ont été achetées par les Blancs, 202 par des Annamites, 149 par des Chinois, 14 par des Hindous, des Cambodgiens ou des Japonais.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1924, p. 2, col. 2-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Notre confrère du Tonkin *France Indochine* publie les réflexions suivantes qui méritent d'attirer l'attention :

L'Indochine a consacré ses fonds de réserve à l'achat de titres de rente française. On sait que ces fonds, dont l'achat est imposé par les règlements, s'élèvent à une somme importante. Or, le portefeuille de la colonie subit aujourd'hui une perte considérable à cause de la dépréciation constante subie par ces valeurs. Malgré cela, on voudrait en France que l'Indochine renonce au remboursement des avances qu'elle a faites au Trésor, et sa résistance ne serait pas étrangère à l'augmentation de sa participation aux charges militaires.

Il est probable qu'on a voulu ainsi la punir de sa résistance. L'Indochine est non seulement condamnée à faire de vaines économies, mais certains entendent ne reculer devant aucun procédé pour l'étrangler !

L'équité exigerait que toute latitude soit laissée à nos possessions pour choisir leurs valeurs de placement ou pour conserver comme elles le désirent les sommes versées à leurs caisses de réserve. On éviterait ainsi de mettre une colonie dans la situation où s'est trouvée Madagascar qui avait de l'argent et ne pouvait s'en servir au moment nécessaire.

— Voici la liste des principales adjudications pouvant intéresser l'industrie métropolitaine, devant avoir lieu prochainement en Indochine.

Construction d'un pont sur le Song-Chay, le 11 février, aux Travaux publics, à Hanoï ;

Fourniture en cinq lots de machines et de l'outillage de l'École pratique de Hué, le 15 février, à la Résidence supérieure à Hué ;

Fourniture et pose du matériel hydraulique pour Hoa-Duyet, Phuc-Trach, Thuan-by, My-duc et Salung, pour Kim-hu, Ngoc-Lam et Minh-Le, 1^{er} mars, à la circonscription des chemins de fer du Nord-Annam, Hué.

Construction d'un marché à l'emplacement du bassin de Lanessan, le 1^{er} juillet, à la mairie de Cholon.

— L'Indochine est très en retard au point de vue de l'industrie frigorifique, qui devrait y jouer un rôle considérable. Aucun de ses ports n'est doté d'un entrepôt frigorifique ; aucun wagon frigorifique ne circule sur ses lignes de chemin de fer.

L'établissement frigorifique qui existait à Benthuy, en Annam, est fermé, l'entreprise avant échoué. Elle aurait réussi s'il y avait eu des entrepôts frigorifiques à Haïphong, à Nam-Dinh, à Hanoï, si les chemins de fer avaient possédé une demi-douzaine de wagons froids et si un bateau frigorifique avait permis de transporter, à Hong-Kong, les viandes, fruits, volailles et poissons frigorifiés.

De même, si, à Saïgon et à Cholon, il y avait eu des entrepôts frigorifiques pour le poisson, l'affaire des pêcheries au chalut à vapeur n'aurait pas périclité.

Il faut généraliser en Indochine l'industrie du froid. Hanoï, Haïphong et Nam-Dinh, par exemple, pourraient avantageusement recevoir de Benthuy leur viande de boucherie des fruits et des poissons de mer.

Lorsqu'il y aura des abattoirs avec frigorifiques à Thanh-Hoa et à Langson, pour ne parler que du Nord Indochinois, on pourra faire venir la viande au lieu du bétail sur

pied ; en cas d'épidémie, on pourra abattre des centaines de bêtes non encore contaminées et en emmagasiner la viande.

Les wagons frigorifiques permettront également d'amener du Yunnan de la viande de mouton à bon marché, des légumes et des fruits, comme d'y transporter du poisson de mer frais.

COCHINCHINE

La vie économique

— Si le [crédit agricole](#) organisé grâce à des caisses spéciales fonctionnant sous le contrôle de l'administration est chose inconnue au Tonkin, où pourtant elles rendraient les plus grands services, en Cochinchine, par contre, il semblerait qu'un sérieux effort a été fait, au cours de ces dernières années pour développer ces institutions indispensables à l'essor d'un pays agricole, et à la progression de sa mise en valeur.

.....
— Nous avons signalé, d'après l'*Impartial* de Saïgon la réclamation de la chambre de commerce de Saïgon concernant l'insuffisance des approvisionnements de charbon de ce [port](#) et sa proposition de remédier à la situation actuelle par un contingentement des besoins de l'Indochine et par une participation de toutes les mines de charbon du Tonkin, au prorata de leur production, à la constitution des stocks reconnus nécessaires aux besoins de la Colonie.

.....
— [Marché du riz].

— Nous avons déjà indiqué l'intérêt de la question du latex liquide pour les [planteurs cochinchinois](#), puisqu'il présente sur le caoutchouc brut cet avantage de pouvoir être facilement recueilli, manipulé et transporté. C'est peu de chose que de le filtrer, d'y ajouter un anticoagulant, de le mettre en barils ou en réservoirs, de le transporter en bateaux-citernes et, au port de destination, de le faire passer à l'aide de pompes dans les wagons-citernes, puis, à l'usine où il peut être conservé.

.....
— Il vient de se créer à Saïgon une [manufacture d'objets en caoutchouc](#) de toutes sortes, utilisant les caoutchoucs indigènes.

Les événements et les hommes

— Au cours de sa dernière session, le conseil colonial de la Cochinchine a été appelé à discuter le projet de convention pour l'exploitation du [port de Saïgon-Cholon](#), appelé projet Candelier. Après de longues discussions durant plusieurs séances, le principe du monopole a été adopté et la convention projetée a été votée le 28 novembre par 14 voix contre 7.

— M. et M^{me} Roland Dorgelès sont arrivés à Saïgon où ils séjourneront plusieurs mois.

TONKIN

La vie économique

— Le monopole de fabrication et vente de l'alcool aux indigènes que possèdent les [Distilleries de l'Indochine](#) pour le Nord-Annam et le Tonkin a été renouvelé pour dix ans, en juillet dernier.

.....
— [Une scierie et une fabrique de pâte à papier](#) vont être prochainement créées sur la Song-Ma, à Ham-Rong.

— On songe à entreprendre l'exploitation d'un gisement d'amiante situé à Mau-Lam, à 25 kilomètres au Sud-Ouest de Thanh-Hao. Ce gisement se trouve dans des roches serpentineuses à peu de distance du massif du Nui-Nua, sur les pentes duquel

existe aussi un gisement de fer chromé mal connu. Les échantillons d'amiante rapportés de Mau-Lam sont à longues fibres mais peu flexibles.

Les événements et les hommes

— La [Chambre consultative indigène du Tonkin](#) a émis, au cours de sa dernière session, un vœu demandant que le représentant indigène du Tonkin au Conseil du Gouvernement soit choisi parmi ses membres.

.....

— Le [théâtre municipal de Hanoï](#) a donné une soirée au profit des sinistrés japonais.

M. Bouchot a fait une conférence à cette occasion, sur le pays du Soleil Levant, puis on a donné un spectacle japonais.

LAOS

La vie économique

— Le résident supérieur du Laos, M. Bosc, vient de visiter les [mines d'étain de Nam-Patène](#) à 50 kilomètres de Pakhouboun.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1924, p. 2, col. 5-6)

Les événements et les hommes

— Pour l'exécution du programme de grands travaux prévus en Indochine, les divers budgets de la colonie devront, dit le *Courrier d'Haïphong*, se procurer, dans les années à venir, 10 à 11 millions de piastres de recettes nouvelles qu'il faudra, en dernière analyse, demander aux contribuables. Cet effort contributif n'est pas, semble-t-il, au-dessus de leurs forces, mais l'importance des capitaux investis dans le pays par des sociétés ou des capitalistes français, les progrès accomplis dans tous les domaines par les populations protégées sont tels, qu'il est devenu impossible de ne point faire appel à leur collaboration et de leur refuser plus longtemps un droit de regard sur l'emploi des fonds qu'ils fournissent.

« Les gouverneurs généraux qui ont précédé M. Merlin ont, d'ailleurs, reconnu la légitimité des revendications qui leur ont été présentées à ce sujet. MM. Klobukowski, Sarraut et Maurice Long ont donné des assurances formelles et élaboré des projets dont la réalisation a été contrariée par les événements. Tous ont admis que le Conseil de gouvernement, en sa forme actuelle, n'était qu'une « caricature de représentation » et que la présence des présidents d'assemblées élues ne lui conférait pas l'autorité et l'indépendance que devrait posséder un conseil consultatif où seraient mandatés les divers intérêts indochinois. »

Si l'on admet en Indochine que des circonstances fortuites ont empêché la réforme d'aboutir, on considère aussi que de nouveaux retards seraient inadmissibles et l'on estime qu'elle doit être réalisée assez tôt pour que les projets de grands travaux et d'emprunts soient soumis à une assemblée consultative élue, vraiment représentative des intérêts locaux.

— On déplore souvent l'abandon du sol indochinois par les enfants des villages, en raison de l'engouement de plus en plus prononcé qu'ils ressentent pour le fonctionnalisme. Mais il faut reconnaître qu'on ne fait rien, en matière d'enseignement, pour leur donner le goût des occupations agricoles.

La création de jardins scolaires comprenant potager, verger, rizière, culture de canne à sucre, cafetier, etc., permettrait de combler cette lacune. Les enfants trouveraient, à côté d'un enseignement primaire tel qu'il est conçu aujourd'hui, quelques principes

d'un apprentissage agricole nécessaire. Ces leçons n'auraient pas la précision ni l'importance de cours professionnels. On s'arrêterait à des données élémentaires, mais néanmoins assez précises, étant illustrées par l'exemple, pour frapper l'imagination de l'élève et l'intéresser.

Nos confrères le *Réveil saïgonnais* et l'*Opinion* voient dans cette innovation la solution du problème social épineux qui se pose aux générations cochinchinoises nouvelles : rendre au sol ses cultivateurs et éviter de former des milliers de jeunes gens trop instruits pour faire des agriculteurs et trop nombreux pour trouver, dans les villes, les situations auxquelles ils aspirent.

Les budgets provinciaux, si la suggestion relative à la création de jardins scolaires était favorablement accueillie, pourraient supporter sans gêne la dépense modique d'une telle institution.

— De nombreux journaux de la Métropole ont décidé, en ces derniers temps, de donner toutes les semaines à leurs lecteurs une page coloniale. L'heure semble venue où cette initiative peut donner des résultats appréciables et contribuer à rendre populaire l'idée coloniale. Le *Courrier d'Haïphong* s'en félicite, mais ajoute que la grande presse doit remplir son rôle avec discernement. Il ne s'agit pas de canaliser vers la colonie tous les enthousiasmes et toutes les bonnes volontés. L'Indochine n'a besoin que de spécialistes et de capitaux.

Elle ne sera jamais une colonie de peuplement. Le développement de l'enseignement général et de l'instruction professionnelle doit même conduire à attribuer peu à peu à nos protégés des postes réservés aujourd'hui à des Européens, en sorte qu'il viendra un moment où ces derniers ne seront plus qu'un état-major. Certaines professions semblent même devoir se fermer devant eux. Faut-il rappeler qu'il y a quelques années, tous les travaux étaient confiés à des entrepreneurs français, tandis qu'aujourd'hui, presque tous les terrassements et la plupart des constructions courantes sont adjugés à des indigènes ? « Un entrepreneur sachant son métier et disposant de capitaux qui arriverait actuellement en Indochine sans être spécialisé dans une partie quelconque de son art, béton armé ou constructions métalliques, par exemple, et sans posséder une instruction technique lui permettant cette spécialisation, courrait vraisemblablement, au devant de gros déboires. »

Il faut ajouter que les conditions mêmes de notre colonisation ne sont pas favorables, pour de multiples raisons, aux entreprises individuelles. Toutes les affaires de quelque importance se montent ou se transforment en sociétés et le *Courrier d'Haïphong* rappelle à ce sujet la notice que l'Agence économique de l'Indochine remet aux postulants à un emploi :

« Notre grande colonie d'extrême-Orient désire seulement voir venir à elle des capitaux qui lui permettront, à l'aide de la main-d'œuvre locale, extrêmement abondante et habile, d'intensifier sa mise en valeur dans tous les domaines. C'est seulement lorsque le nombre des entreprises industrielles, minières, agricoles et commerciales aura doublé, triplé ou quadruplé, que le nombre des directeurs, ingénieurs, chefs de services techniques et employés divers pourra être augmenté dans une proportion équivalente. »

La grande presse française, conclut le *Courrier d'Haïphong*, rend un grand service à nos compatriotes en les éclairant sur ce point. Elle leur en rendra un autre en leur montrant quel intérêt ils auront à placer leurs capitaux dans nos possessions.

— Un groupe d'Annamites, commerçants, industriels, médecins et ingénieurs, se propose de répandre des notions élémentaires de sciences occidentales jusque dans les couches les plus profondes de la masse populaire indochinoise au moyen d'une revue, d'allure modeste, dite de vulgarisation scientifique en quoc-ngu.

L'avenir dira si la chose est faisable, mais en tout cas, la tentative est intéressante et mérite d'être encouragée. Elle comblera une lacune souvent constatée par la presse indigène qui est unanime à déplorer la pénurie de lectures annamites pour les élèves des écoles : elle sera également utile aux familles, en les rendant plus aptes à comprendre les mesures générales que le Gouvernement peut être appelé à prendre dans l'intérêt collectif du pays et qui seraient insuffisamment efficaces si la population n'en comprenait pas l'utilité et n'a aidait pas à leur application.

COCHINCHINE

La vie administrative

— La [commission municipale de la ville de Saïgon](#) réunie en quatrième session ordinaire, a voté le transfert du dépotoir loin de la ville de Saïgon, sur le bord du canal en dérivation et examina le projet du budget primitif de la ville de Saïgon pour l'exercice 1924.

Le budget se balance en recettes et dépenses par 1.409.400 \$. Un important crédit a été prévu pour les travaux neufs, comprenant, notamment, le déplacement du dépotoir, la construction de magasins et ateliers du service d'incendie au boulevard Gallieni, l'asphaltage des principales artères et places publiques, l'établissement de canalisations pour l'alimentation du nouveau marché de Khanh-hoi, etc., etc.

— L'institution des juges de paix indigènes en Cochinchine (par arrêté du gouverneur général en date du 25 juillet 1923) est, dit la *Tribune indigène*, une des plus heureuses réalisations du programme que le « parti constitutionnaliste » a soumis au bienveillant examen du gouvernement protecteur .Les Annamites seront reconnaissants à la France d'avoir rendu la justice plus accessible à la masse du peuple et de lui avoir permis d'éviter, par la conciliation, des procès ruineux engagés plus souvent par ignorance que par esprit procédurier.

La *Tribune indigène* estime cependant que la lecture de l'arrêté du 25 juillet doit suggérer certaines observations qui sont de deux sortes :

- 1° Celles relatives au recrutement des juges ;
- 2° Celles relatives à leur situation morale.

L'arrêté du 25 juillet 1923 prévoit que les fonctions de juges de paix indigènes en Cochinchine seront confiées exclusivement :

1° Aux dôc-phu-su, phu et huyêns de Cochinchine, aux commis indigènes de bureaux du gouvernement et des provinces de Cochinchine, aux interprètes en chef, commis-interprètes du service judiciaire en activité de service, comptant au moins 20 ans de services effectifs dans l'Administration et originaires de Cochinchine ;

2° Aux docteurs et licenciés en droit aux élèves diplômés de l'École de droit et d'administration de Hanoï (Université indochinoise) originaires de Cochinchine, comptant au moins 10 ans de fonctions dans un des différents services de l'Indochine.

Les juges de paix seront désignés par le gouverneur général et choisis dans l'ordre du classement résultant d'un concours qui aura lieu à Saïgon. Pour être admis à se présenter à ce concours, les candidats devront avoir obtenu l'autorisation du Gouverneur de la Cochinchine.

La *Tribune indigène* considère que le recrutement par voie de concours constitue une sérieuse garantie, mais se demande pour quelles raisons les magistrats français, dont les attributions sont infiniment plus vastes, sont nommés sur simple présentation de leurs titres universitaires tandis que les juges de paix indigènes, docteurs et licenciés en droit des facultés françaises, sont soumis à un concours d'admission.

Quant aux fonctionnaires annamites d'ordre administratif, dôc-phu-su, phu, huyêns, tous ou presque tous sont délégués administratifs, situation qui est en quelque sorte le couronnement de leur carrière ; il est peu probable que beaucoup de ces fonctionnaires consentent à compromettre leur prestige dans un concours où leurs

chances d'échec sont parfaitement possibles, les connaissances professionnelles et l'expérience personnelle y jouant un moindre rôle qu'une érudition purement livresque.

Resteraient les interprètes en chef et commis-interprètes du service judiciaire. Ils constituerait peut-être la source de recrutement la plus sérieuse parmi celles prévues, mais ce sont généralement de vieux fonctionnaires et il est possible qu'ils hésitent à affronter des examens, peu de temps avant leur retraite, pour échanger leur situation actuelle contre une nouvelle.

Ces considérations amènent la *Tribune indigène* à se demander s'il n'existerait pas d'autres sources de recrutement des juges de paix indigènes en Cochinchine. À son avis, l'arrêté du 25 juillet a oublié deux corps d'auxiliaires de la justice susceptibles d'apporter un contingent précieux : les commis-greffiers et les huissiers.

Après avoir examiné ainsi le mode de recrutement des juges de paix indigènes, la *Tribune indigène* formule quelques observations touchant leur situation morale. Les candidats ne peuvent être admis à concourir que s'ils sont agréés par le Gouverneur de la Cochinchine. Cette condition, dit la *Tribune indigène*, place dès le début de leur carrière, les futurs juges de paix dans une position anormale vis-à-vis du pouvoir exécutif.

En résumé, dit la *Tribune indigène*, l'arrêté du 25 juillet 1923 doit subir des rectifications indispensables. Une révision impartiale de la question démontrera au Gouvernement qu'il est illusoire de compter sur les sources de recrutement prévues, injuste d'écarter une catégorie intéressante d'Annamites et enfin dangereux de livrer le sort des juges de paix indigènes au seul bon vouloir de l'autorité administrative.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 14 janvier 1924, p. 2, col. 4-5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— En vue de développer l'industrie de la pêche maritime en Cochinchine et au Tonkin*, il avait été institué, par arrêtés du 12 novembre 1920 et du 28 juin 1922, un régime de primes dont étaient appelés à bénéficier les navires du type chalutier, de plus de 200 tonnes de jauge brute, à propulsion mécanique par vapeur, moteur à combustion interne ou tout autre moteur, se livrant à ladite industrie.

Cette prime était de 80 piastres par journée de navigation pendant la première année de service, 40 piastres pendant la deuxième, 20 piastres pendant la troisième, le montant total de la prime allouée à un même navire ne pouvant, en aucun cas, dépasser 20.000 piastres pour la première année, 10.000 piastres pour la seconde et 5.000 piastres pour la troisième. L'article 5 de l'arrêté spécifiait que seuls auraient droit à la prime « les navires appartenant à des Sociétés françaises, franco-annamites ou annamites ou à des armateurs français, sujets ou protégés français ». Cet article est modifié comme suit par un récent arrêté du 6 octobre 1923 :

« Auront seuls droit à la prime les navires français armés pour la pêche en Indochine par des Français, sujets ou protégés français, ou par des sociétés constituées en France ou dans les colonies françaises et pays de protectorat français et remplissant les conditions ci-après :

Dans les sociétés anonymes, la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président et les administrateurs-délégués, ainsi que les directeurs seront français, sujets ou protégés français.

Dans les autres sociétés, les gérants, les directeurs et la majorité des associés personnellement responsables, ainsi que des commissaires de surveillance, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, seront français, sujets ou protégés français. »

COCHINCHINE

La vie économique

— [Culture et marché du riz]

— [Coût de la vie pour une famille européenne habitant Hanoï. Tentative d'estimation à Saïgon].

— Quel que soit le rendement à espérer de la culture modernisée du riz, il est sage, écrit le *Bulletin financier et économique de l'Indochine* de parer aux aléas de cette culture en lui adjoignant cette d'autres produits du sol susceptibles, en tout temps, d'un rendement rémunérateur. En Cochinchine, en effet, comme partout ailleurs, l'expérience u surabondamment démontre les inconvénients multiples de la monoculture et l'heure semble venue de passer à une utilisation plus rationnelle de la fertilité du sol, que la situation géographique et climatérique de la Cochinchine rend parfaitement possible.

Des essais intéressants ont déjà été tentés pour développer certaines cultures autres que celle du riz : hévéas dans l'Est cochinchinois, poivriers dans les provinces d'Hatien, de Rachgia, de Baria, plantations de vanille, de canne à sucre, de café.

Mais ce ne sont encore que des essais localisés, rendus timides par les déboires inhérents à tous essais, soit par les baisses de prix dues à la crise mondiale, et qui présentent d'ailleurs, eux aussi, tous les inconvénients de la monoculture.

À côté de chaque rizière ou plantation, dit le *Bulletin financier et économique*, n'est-il pas désirable que des plantes appropriées, rustiques, exigeant peu de soins, partant peu de main-d'œuvre, viennent renforcer la récolte de denrées premières et, en cas de déficit de cette récolte, atténuer la perte pour le cultivateur ?

Ces plantes rustiques ne manquent pas ; ce sont particulièrement des plantes textiles et oléagineuses. Sait-on que la France achète annuellement plus de 300.000 tonnes de filasse de jute et autres textiles similaires, que l'Indochine absorbe plus de 15.000 tonnes de sacs d'emballage et que les possibilités d'emploi augmentent de jour en jour ? Or, malgré des conditions climatériques particulièrement favorables la Cochinchine n'exporte que quelques centaines de tonnes de jute par an et ne livre, à l'usage des indigènes, que les fibres nécessaires à leurs besoins courants. Cependant, les textile abondent dans le pays à l'état sauvage : ce sont, en particulier, l'abutilon, qui donne une filasse blanche, luisante, très résistante, supportant la teinture à l'aniline, supérieure en cela au jute : l'hibiscus, dont une variété, le tran, répandu en Annam, a des fibres blanches qui pourraient être utilisées dans la fabrication mécanique des toiles d'emballage ; les crotalaires, le tuclac ou le sucst des Annamites, le koudzou sauvage : les plantes productrices de fibres pour cordages et pour brosseries. La Cochinchine, par une culture raisonnée des textiles, doit s'affranchir du tribut qu'elle paye aux Indes ou à la Métropole en toile et sacs d'emballage, comme en étoffes de diverses sortes. Elle doit également s'attacher à développer la culture des arbres à double emploi, comme le mûrier à papier, le kapoquier et surtout, dans le domaine des plantes oléagineuses et textiles, celle du coton, qui donne au Cambodge d'excellents résultats et trouverait sa place dans les terres d'alluvions des berges du Mékong, comme dans les terres rouges de la province de Baria.

Elle doit s'alimenter en carburants en utilisant les plantes oléagineuses, concurremment avec celles productrices de sucre. Des centres appropriés, comme Chaudoc et Saïgon, pourront peut-être un jour, retenir dans leurs usines le coprah, l'arachide, le ricin et surtout les régimes de l'elaeis, ou palmier à huile, qui a fait la fortune de la côte ouest africaine et qui a donné quelques résultats en Annam.

Il resterait place encore pour le mûrier et la sériciculture, dont les produits sont tant demandés sur les marchés de la Métropole.

Que ce soit dans une culture ou dans une autre, le colon, comme l'indigène, doit tendre à superposer plusieurs produits différents sur ses terres. Si la Cochinchine veut

s'engager résolument dans la voie du progrès industriel, c'est à la polyculture qu'elle doit en demander les possibilités.

ANNAM

La vie économique

— Les travaux de la ligne du [chemin de fer à crémaillère de Kron-Pha à Dalat](#) se poursuivent activement, et l'on espère que la section de Krong-Pha à Bellevue pourra être mise en service à la fin de mars.

Les ponts en ciment armé sont très avancés et les terrassements sont presque terminés. Il ne reste que les deux tunnels au percement desquels on travaille jour et nuit. Celui de Bellevue est presque terminé et la calotte en maçonnerie est achevée, mais celui du 3^e kilomètre avance lentement par suite de l'état rocheux du sol.

La Vie indochinoise

(Les Annales coloniales, 15 janvier 1924, p. 3, col. 5-6)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Les événements et les hommes

— La canonnière *Moqueuse* s'est échouée le 10 janvier à la pointe est de l'île Nan-Tchéou (Chine).

Ce bâtiment de 300 tonnes avait été construit pendant la guerre comme dragueur et mis en 1922 à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Le bâtiment a dû être évacué. Il y a peu de chances qu'un puisse le renflouer. Il n'y a aucun accident de personne.

— Tout le monde sait qu'aux tenues de conventions intervenues entre l'État français et la Banque de l'Indochine, cet établissement financier est le seul à pouvoir émettre des billets de banque dans notre empire asiatique. Personne n'ignore non plus que ce privilège d'émission est arrivé à expiration en 1920 et que, depuis cette époque, il a été renouvelé quatre fois pour un an. Le *Courrier d'Haiphong* souhaite que cet état de choses ne se perpétue pas et qu'un contrat de longue durée intervienne au plus tôt.

Le régime des prorogations qui règne depuis 1920 ne permet pas, en effet, à une banque de jouer son rôle, car il crée une instabilité qui rend impossible tout engagement à longue échéance. « De même qu'au point de vue politique, un gouverneur intérimaire ne peut que se borner au règlement des affaires courantes et laisse à un successeur plus assuré du lendemain le soin de préparer l'avenir, de jouer le rôle d'organisateur et d'animateur, de même un établissement financier, qui n'est pas assuré du lendemain, ne peut contribuer dans toute la mesure désirable, au développement du pays où il est installé.

De nouveaux retards apportés au renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine constituerait donc, suivant le *Courrier d'Haïphong*, une regrettable méconnaissance des grands intérêts de l'Indochine.

COCHINCHINE

La vie économique

— Le nombre des syndicats agricoles existant en Cochinchine est de 11, dont 7 en plein fonctionnement (Baclieu, Cantho, Longxuyen, Mytho, Sadec, Socstrang, Travinh). Ces divers syndicats sont régis par la loi du 5 novembre 1894, relative aux sociétés de Crédit agricole, promulguée en Indochine et complétée par une réglementation locale appropriée. Ils revêtent tous la même physionomie et ont pour but :

1° De faciliter la conservation et la vente des produits agricoles de leurs membres ;

2° De constituer entre leurs membres une caisse de [crédit agricole](#) ;
3° De favoriser ce qui peut contribuer à faciliter le développement agricole (essais de culture, achats d'engrais, de semences, d'instruments) ;
De ces divers buts, une seul jusqu'ici a été atteint, à savoir la création de caisses de crédit agricole.

.....
— [Exportations par le port de Saïgon]

TONKIN

La vie économique

— Les premières tentatives faites au Tonkin en vue de l'[application de l'anthracite pulvérisé à la chauffe des chaudières](#) n'avait pas donné de résultats satisfaisants ; de nouveaux essais ont été entrepris récemment avec un matériel nouveau et il semble, à l'heure actuelle, que la question soit bien au point.

LAOS

La vie administrative

— Depuis le 1^{er} octobre 1923, il est publié à Vientiane, pour l'usage des autorités indigènes judiciaires et administratives du Laos, un bulletin officiel du Laos en langue indigène paraissant deux fois par mois.

Ce bulletin publiera, à mesure de leur promulgation, les actes législatifs et réglementaires intéressant spécialement les habitants du Laos, savoir :

1° Actes émanant de l'autorité française et dont les dispositions obligent les indigènes (lois, décrets, arrêtés) ;

2° Actes émanant du gouvernement général, du Résident supérieur au Laos ou d'autres autorités qualifiées et généralement tous documents de nature officielle qu'il y aura lieu de porter à la connaissance des autorités indigènes ;

3° Actes émanant du gouvernement royal du Luang-Prabang (ordonnances royales, circulaires) ;

4° Les décisions concernant le personnel de l'Administration indigène.

Ce bulletin publiera également (partie non officielle) les nouvelles diverses pouvant intéresser les autorités et la population indigènes.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 22 janvier 1924, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— [Recettes budgétaires].

COCHINCHINE

La vie administrative

— Le conseil colonial de Cochinchine a émis le vœu que les deux circonscriptions de Gocong et Sadec soient érigées en provinces. Le vœu des habitants s'explique par des considérations d'ordre pratique, sur lesquelles il est inutile de rappeler longuement l'attention. La Cochinchine est pays d'administration directe et les contacts entre l'autorité française et les indigènes y sont particulièrement nombreux. Or, s'il est vrai que l'administrateur chef de circonscription jouisse des mêmes pouvoirs que s'il dirigeait une province, l'autorité judiciaire, auprès de laquelle les Annamites ont fort souvent

affaire, se trouve à Travinh pour Sadec et à Mytho pour Gocong. Il en est de même pour les bureaux de l' Enregistrement et l'on comprend que la population réclame contre un état de choses qui l'oblige à de longs et coûteux déplacements. Ces doléances des contribuables sont de celles que l'on ne peut négliger.

À la vérité, écrit notre confrère le *Courrier d'Haïphong*, il reste toujours le vieil argument : la France entretient trop de fonctionnaires en Indochine. Il ne faudrait pas en faire un article du foi et imaginer que, sous ce rapport, on fasse beaucoup mieux que nous dans les colonies étrangères. On parle souvent de ces immenses principautés de l'Inde, où l'on ne compte qu'un résident anglais, dans un territoire mesurant des milliers de kilomètres carrés.

Mais, outre qu'on y applique la formule du Protectorat, il s'agit là de pays montagneux, peu peuplés, occupés surtout pour des raisons stratégiques. Nous en faisons autant dans nos territoires militaires et au Laos, où on compte parfois trois ou quatre Européens dans toute une province. La méthode ne paraît pas applicable dans des pays très riches et très peuplés, dont l'activité économique est intense et où la vie sociale est infiniment complexe.

La vie économique

— Le Conseil colonial de Cochinchine a voté un crédit supplémentaire de 41.000 piastres ajouté à celui de 9.000 piastres prévu pour construire un aquarium et aménager des cages pour les singes. Le nouveau crédit sera employé à acheter des animaux et des plantes nouvelles et à leur aménager les cages, volières et bassins.

Serait-ce le premier pas fait vers la constitution à Saïgon d'un grand marché aux fauves d'Asie ?

— [Marché du riz]

Les événements et les hommes

— L'Union des groupements de fonctionnaires proteste énergiquement contre les accusations que des membres du Conseil colonial ont porté contre les fonctionnaires de l'enseignement, de la police et des douanes. Elle a rappelé en même temps que par là, le conseil colonial se déconsidère lui-même, puisque les fonctionnaires composent la majeure partie du corps électoral de Cochinchine.

TONKIN

La vie économique

— La culture de l'ananas prend une extension considérable au Tonkin, en particulier dans la province de Quang Yên, dans le Đông-Triêu et le long du chemin de fer de Phu-lang-Thuong à Langson.

Cette culture prospère dans les régions mamelonnées ne convenant pas au riz et son développement contribue dans une certaine mesure à attirer des paysans du delta surpeuplé vers la zone de population clairsemée qui longe la région minière.

— [...] Nous avons, en effet, au Tonkin, d'[importants peuplements de camphriers](#), qu'il importe d'exploiter d'une façon rationnelle. [...]

— La [Société française des Distilleries de l'Indochine](#) [...] vient de monter à Hanoï une usine de sélection mécanique des semences de riz, qui sera à même de fournir par mois 100 tonnes de paddy trié.

Les événements et les hommes

— On a procédé récemment, sur la demande de la Banque de l'Indo-Chine, à la vente du *Song-Ma*, bateau de l'armateur [Lapicque](#) en liquidation judiciaire. Le *Song-Ma* a été adjugé pour 1.550.000 francs à la maison Pannier et Cie, de Haïphong.

CAMBODGE

La vie administrative

— Un arrêté du gouverneur général du 11 décembre 1923 a organisé le service de la police sanitaire au Cambodge.

Ce service comprend

1° La circonscription sanitaire de Phnom-penh, pourvue d'agents de la Santé ;

2° Les stations sanitaires de Kampot, Kep, Srée-cham, Srée-umbel, Bao-kiêu et le port de Réam, pourvues d'agents ou sous-agents de la Santé.

Le [port de Phnom-penh](#) peut recevoir en permanence les provenances du pays contaminés ou suspects. Il possède à cet effet :

1° Un lazaret pour l'isolement des différentes catégories de quarantaines indigènes et pour la désinfection des marchandises ;

2° Un service mobile pour la désinfection des navires.

LAOS

Les événements et les hommes

— Nous avons annoncé que le Gouvernement siamois créait un service postal aérien entre Nong-khay, Muong Roï-Ed, Qubon, Korat et Bangkok.

Le gouvernement siamois aborde ainsi un problème dont la solution exigera de longues années pour sa réalisation complète, avec l'amélioration du réseau routier déjà existant et son développement, afin que les automobiles puissent desservir plus rapidement qu'aujourd'hui la vaste contrée circonscrite entre le Mê-không, la chaîne des Phôm-dang-rek et la chaîne de séparation des eaux du Ménam et du Mê-không. Il devra quand même parfaire les autres moyens ; mais en attendant, la poste aérienne rendra d'immenses services aux administrations civiles et militaires siamoises en même temps qu'aux commerçants et, en général, aux habitants des régions desservies.

Le *Courrier d'Haïphong* écrit à ce sujet :

« C'est donc la concurrence qui se perpétue entre le Siam et notre pays .pour la suprématie économique dans la vallée du Mê-không, et nous savons déjà que, plus avantageux que nous par leur situation géographique, les Siamois enlèvent la majeure partie des produits du pays pour les transporter à Bangkok. La poste aérienne sera pour eux un précieux outil de plus, nous allions écrire une arme...

Pourtant, si nous le voulions bien, c'est nous qui drainerions les richesses du Laos vers nos ports, c'est nous qui en tirerions profit. Il faudrait nous atteler une bonne fois à la construction d'une voie ferrée de pénétration, au développement du réseau routier qui permettra de desservir les régions écartées du railway.

Et puisque la poste joue un rôle considérable en matière de transactions commerciales, puisque aussi bien nos services administratifs et militaires ont besoin de liaisons rapides au même titre que ceux d'outre-Mêkhông, pourquoi ne pas compléter notre poste automobile Vinh–Tha-khék par la poste aérienne ?

Nous pouvons et nous devons faire mieux que les Siamois. Nous avons des moyens plus puissants à mettre en œuvre. Il faut seulement *vouloir*. »

LE VOYAGE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN À YUNNANFOU (*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1924)

De notre envoyé spécial.

Visites officielles — Réceptions

Dès neuf heures du matin, M. Merlin qu'accompagnaient M. Pila, ministre de France au Siam, M. Bodard, consul de France à Yunnanfou, délégué du ministère des affaires étrangères, M. Robert, consul à Mongtzeu, le commandant Barras, attaché militaire, le Dr Mouillac, directeur de l'Hôpital français, M. G. Cordier, directeur des Écoles franco-

chinoise, MM. Châtel, Jeanton, Damiens, les capitaines Herriot, Bernard et le lieutenant Bon quittaient le consulat de France pour aller saluer en son yamen le maréchal Tang Ki-yao. Les honneurs militaires étaient rendus au départ par un détachement de gendarmes annamites en armes sous le commandement du chef de brigade H. Mettavani, si sympathiquement connu de tous les Français, et les protégés français de Yunnanfou.

À l'arrivée au Palais, un détachement de la garde du maréchal avec fanion rend les honneurs. La chaise s'arrête et le Gouverneur général de l'Indochine trouve au bas du perron le maréchal en personne, entouré de tous les membres de son gouvernement et de sa maison militaire. On gravit les degrés et dans la grande salle d'audience, en présence des officiels les discours sont échangés apures quoi l'entretien se poursuit dans la plus grande intimité.

Le maréchal Tang a voulu témoigner au représentant de l'Indochine française de la sympathie si sincère qu'il porte à notre pays et l'on dit ici dans les milieux les plus qualifiés pour en parler que jamais réception n'a été si grandiose, si fastueuse, si empreinte de cordialité réelle. Les personnages de l'entourage du maréchal, commissaires du Gouvernement — et notamment M. Siu, commissaire aux Affaires étrangères qu'assiste l'aimante M. Wang dont les sentiments à notre égard sont bien connus et fortement appréciés, — généraux de l'armée yunnanaise — et par exemple le général Tcheng, ont fait de cette visite une manifestation considérable dont la portée ne manquera pas de se faire bientôt sentir.

À l'occasion de cette cérémonie qui dura près de trois quarts d'heure, M. Merlin remit au maréchal Tang le grand cordon de l'Ordre royal du Cambodge, au commissaire des Affaires étrangères, M. Siu, la plaque du Moniseraphon, et des décorations à d'autres officiels yunnanais.

Au départ, le cortège se reforme comme à l'arrivée et le maréchal reconduit M. Merlin à sa chaise, tandis que les troupes rendent les honneurs et que le musique joue l'hymne yunnanais.

Le maréchal Tang au consulat de France

Le maréchal vint rendre sa visite au gouverneur général de l'Indochine dans la résidence du consulat de France. Des détachements de hallebardiers chinois font la haie depuis la porte jusqu'à l'entrée du consulat. Le détachement de gendarmes adamites, dont la tenue brillante impressionne visiblement l'assistance, rend les honneurs. M. Bodard, consul de France, entouré des membres du consulat, auxquels s'étaient joints MM. Cordier, Mouillac, Chemin-Dupontès, reçoit le maréchal Tang à sa descente de chaise et le conduit jusqu'au salon de réception où se trouvait le gouverneur général. La réception fut, ce que sont toutes les réceptions officielles à la délégation française, brillante et très bien conçue. Le consulat, fort joliment décoré, pavosé comme il sied aux jours de grandes fêtes, a revêtu une élégance toute française.

L'entretien des deux chefs d'État dura exactement une heure ; il fut empreint de la plus grande cordialité. Le maréchal remet à M. Châtel, directeur du cabinet du gouverneur général, aux capitaines Herriot, Bernard, au lieutenant Bon, la plaque de Tsin-Sang, commémorative de son retour au Yunnan. Nous apprenons d'autre part qu'il destine au commandant Bonneau, chef du bureau militaire, et au capitaine Legrand, la même distinction.

À midi, le cortège se reforme pour repartir et le maréchal, après s'être prêté à une prise de vue cinématographique, revient à son palais, salué par l'hymne yunnanais qu'enlève avec brio la musique de sa garde personnelle.

Réception des communautés françaises et annamites

C'est au grand complet que les communautés françaises et annamites, et celle des protégés français sont venues saluer en la maison de France le chef de notre grand

Colonie. M. Bodard, consul de France, les présente tour à tour et M. le docteur Quy, médecin à l'hôpital français, doyen des Annamites résidant à Yunnanfou, prononce à cette occasion l'excellent discours que voici :

C'est la seconde fois en douze ans que la colonie annamite a l'honneur de saluer à Yunnanfou, le gouverneur général de l'Indochine. En 1913, nous apportions nos vœux respectueux à M. Albert Sarraut dont nous conservons précieusement la mémoire.

Aujourd'hui, c'est à vous, Monsieur le gouverneur général, que nous venons offrir l'assurance de notre respectueux et très sincère dévouement. Permettez-nous d'y ajouter l'expression de notre profond respect pour madame Merlin.

À peine arrivé en Indochine, vous avez, Monsieur le gouverneur général, déjà parcouru tout le pays, constatant par vous même les progrès réalisés par la sagesse de l'Administration française. Vous avez déjà fait beaucoup pour les Annamites ; votre longue expérience du commandement et de l'administration vous permettra de faire plus encore et votre nom sera gravé dans notre mémoire et notre cœur, a été de ceux d'autres grands bienfaiteurs de notre pays tels que Paul Bert, Paul Doumer, Paul Beau et Albert Sarraut.

Les bons Annamites feront, comme nous, tout leur possible, pour vous aider bien modestement dans la grande et lourde tache que vous confie la Mère-pairie. Ils n'oublieront pas qu'en travaillant pour la cause française, ils travaillent également pour leur pays, comme nous répète bien souvent notre bienveillant consul, Monsieur Albert Bodard, ici présent. Notre consul ne manque aucune occasion de nous donner de bons et sages conseils, il nous a tracé le bon chemin que nous sommes heureux de suivre, chemin de la droiture et du loyalisme.

En souvenir de votre passage Yunnanfou, permettez-moi de vous offrir, au nom de tous mes compatriotes, ce Bouddha. Le cadeau est modeste, mais il exprime nos profonds et sincères sentiments par l'allusion aux caractères chinois « VAN GIA SINH PHAT », « Bouddha vivant et bienfaisant pour 10.000 familles », paroles de félicitation que le peuple de la dynastie des Han offrait à cette époque, à son éminent et juste maître Tu Ma Quang.

Puisse ce modeste souvenir vous être agréable et vous rappeler la colonie annamite de Yunnanfou qui, de son côté, puisera dans votre passage de nouveaux motifs d'attachement et d'affection respectueux à votre personne et à la France.

Le gouverneur général adresse quelques mots à chacune des communautés, puis le cordage officiel se forme pour visiter l'Université et la pagode de Confucius.

À l'Université

C'est toujours dans le faste d'une réception sans précédent dans les annales de Yunnanfou que M. Merlin est accueilli à l'*alma mater* yunnanaise. Au discours qui lui est adressé, M. Merlin répond par un grand discours dans lequel il expose ce que l'on doit attendre de l'enseignement supérieur. Ce discours, prononcé d'une voix nette, en phrases simples qui frappent et se retiennent comme des axiomes, et avec ce ton de la conviction profonde qui impressionne toute l'assistance. est traduit par le ministère de M. Quang qui est le plus subtil et le plus talentueux interprète que nous ayons connu.

À la pagode de Confucius

Dans l'enclos pittoresque du Temple que Yunnanfou a levé à l'esprit le plus éminent de la Chine millénaire les jardins se multiplient et viennent ceindre d'innombrables sanctuaires. On peut admirer dans ces chapelles tout un trésor de souvenirs fort curieux : la « tablette du Saint Maître Confucius qui atteignit à la perfection » ; dans la salle des Explications de grandes tablettes portant le nom des lauréats des concours

provinciaux, etc., etc., Il est déjà tard quand le cortège officiel arrive. Aussi ne dispose-t-on que de peu de temps et force est de se hâter pour se préparer à la réunion du soir.

Dîner de gala au Palais du gouverneur Yunnanfou la nuit

Dès le crépuscule, qui dure à peine d'ailleurs et cède la place à la nuit noire de la Chine, les boutiques de Yunnanfou s'éclairent et c'est fort heureux pour la circulation de la rue au secours de laquelle viennent difficilement des lampes électriques officielles, fatiguées d'un long usage, gainées d'une couche épaisse de poussière et, du reste, limitées aux plus grandes artères.

LE VOYAGE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN À YUNNANFOU (*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1924, p. 1, col. 4)

Visite à l'hôpital

La revue a accaparé la majeure partie de la matinée. Le public hanoïen qui sera admis sans aucun doute à suivre par le cinéma les péripéties de cette cérémonie que notre aimable concitoyen V. Têtard a suivie avec un soin méticuleux, le public hanoïen, dis-je, comprendra mieux comment on se hâta de visiter l'hôpital français et les écoles franco-chinoises.

À l'hôpital, M. Merlin est reçu et conduit par le Dr Mouillac, assisté de M. Bui-van-Quy, docteur en médecine de l'Université de Paris, ancien interne de Lariboisière, et de M. Quan. La visite des services, des salles, des laboratoires demande quelque temps cependant et M. Merlin se déclare tout à fait satisfait de ce qu'il voit dans cette annexe charitable qui est partout le complément ordinaire de la maison de France.

M. Merlin remet à M. Quan le Moniséraphon du Cambodge pour consacrer les mérites de cet excellent médecin annamite.

Visite des écoles françaises

Ici, c'est M. Georges Cordier¹ qui accueille le gouverneur général. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de présenter M. Cordier aux lecteurs de l'Avenir ou de la Revue Indochinoise. On se souvient assez que cet éducateur magistral est, dans le domaine de la sinologie, une autorité incontestable, qu'il a publié des œuvres d'intérêt capital qui ont consacré sa réputation.

M. Cordier conduit tout d'abord le gouverneur général de l'Indochine à l'école des garçons, divisée en quatre classes. Dans chacune de ces classes, les enfants suivent avec attention les leçons que leur fait un professeur très qualifié. Le chef de l'Indochine française semble fort édifié et avant de quitter l'établissement dont l'utilité n'est désormais plus contestable, il remet à MM. Vu-van-Lê et Nguyễn-van-Nghi, professeurs du cours supérieur et du cours préparatoire, la décoration du Moniséraphon.

C'est maintenant au tour de l'école des filles confiées à la sollicitude de madame Cordier. Que le choses étonnantes ne voit-on pas là ? Quelle justice cette école en pleine prospérité ne fait-elle pas du raisonnement de ceux qui prétendent qu'en Chine, les écoles françaises sont vouées à l'insuccès ? Ici, nous trouvons sur les mêmes bancs des fillettes et des femmes mariées — n'a-t-on pas vu sur ces mêmes bancs, voici de cela quelque temps, la mère et la fille ? Nous trouvons quelques femmes d'officiers

¹ Georges Cordier (1872-1936) : sinologue et annamitisant. Auteur d'un *Dictionnaire franco-annamite*.

renvoyées... à leurs chères études par des maris soucieux de l'éducation intellectuelle de leur compagne. Nous voyons des filles de négociants avisés qui pressentent que la langue française sera, quelque jours, la langue indispensable aux commerçants.

De sorte que lorsqu'on quitte ce séminaire de l'influence française, l'esprit reste frappé tout à la fois et de l'organisation excellente de l'école, et de l'intérêt que nous porte certains Chinois. Et l'on se souvient que lorsque M. Cordier prit la direction de cet établissement, moins de cinquante élèves formaient le noyau de disciples qui atteint aujourd'hui à peu près TROIS CENTS. M. Merlin ne ménagea point les félicitations et les encouragements au savant directeur des écoles françaises de Yunnanfou.

Mais on se sépare tandis qu'il est une heure quinze. En hâte, chacun se rend à table car il va falloir, dans moins de deux heures, aller à la réunion qu'organise l'Assemblée provinciale et la chambre de commerce chinoise de Yunnanfou.

À l'Assemblée provinciale

À 18 heures 30, le gouverneur général de l'Indochine se présente au bâtiment de l'assemblée provinciale. Il est accueilli par des notabilités. Le discours du président, auquel le gouverneur répondra par quelques mots, revient sur certains points à l'étude ; le voici :

M. Martial Merlin au Souvenir indochinois*
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1924)

ATTENTAT À CANTON
Une bombe a été lancée contre M. Merlin
(*Les Annales coloniales*, 21 juin 1924)

Le gouverneur de l'Indochine n'a pas été atteint, mais il y a 5 tués et 5 blessés

Londres, 20 juin. — Un télégramme de Hong-Kong annonce qu'un attentat a été commis contre M. Merlin, gouverneur général de l'Indo-Chine.

Pendant qu'il était à Canton, une bombe a été lancée contre lui.

Des Européens ont été tués. M. Merlin est indemne.

Suivant des détails reçus par l'Agence Reuter, c'est au cours d'un banquet auquel assistait à Canton M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, qu'une bombe a été lancée dans la salle.

M. Merlin n'a pas été atteint, mais M. Desmaretz, directeur d'une maison d'importation de soieries de New-York ; sa femme, ainsi que M. Rougeau, de la Banque de l'Indochine*, ont été tués ; deux autres invités, MM. Gérin, négociant en soie, et Pelletier, ont été mortellement blessés, et cinq autres grièvement. L'aide de camp de M. Merlin, le capitaine Bernard, a été légèrement blessé au bras.

L'auteur de l'attentat s'est enfui, a pu sauter dans le fleuve et s'est perdu dans l'obscurité. On ignore complètement les motifs de l'attentat. M. Merlin doit arriver aujourd'hui, 20 juin, à Hong Kong.

Mme Merlin et le jeune fils du gouverneur général n'accompagnaient pas M. Merlin à Canton. Ils sont les hôtes des autorités britanniques à l'hôtel du gouvernement de Hong-Kong.

L'ATTENTAT CONTRE M. MERLIN À CANTON (*Le Temps*, 22 juin 1924)

On télégraphie de Hong-Kong :

Le gouverneur anglais de Hong-Kong a envoyé un radiotélégramme à M. Merlin pour lui exprimer son horreur pour le lâche attentat qui a été dirigé contre lui, le féliciter d'y avoir échappé et exprimer ses condoléances à la colonie française pour l'épreuve qu'elle a subie.

M. Gérin a succombé à ses blessures le docteur Casabianca, faisant fonctions de consul à Canton, a perdu le bras gauche à la suite de l'explosion de la bombe.

Les marins et les civils anglais et américains ont porté assistance aux blessés.

On a l'impression à Hong-Kong que l'attentat n'était pas dirigé contre M. Merlin, mais contre le directeur des affaires politiques du gouvernement de l'Indochine, M. Jeanbrau, qui, paraît-il, avait été prévenu, en quittant Hong-Kong pour se rendre à Canton, qu'il pourrait y être victime d'un attentat.

À la légation de Chine

Un des secrétaires de la légation de Chine, avec qui nous nous sommes entretenus de l'attentat, nous a dit l'émotion profonde du ministre de Chine, M. Tcheng-Loh, et de ses collaborateurs, à la nouvelle de cet événement. Le ministre a immédiatement exprimé ses regrets et ses condoléances au président de la République et au président du conseil. Il a fait télégraphier à Pékin et à Canton pour obtenir au plus vite des renseignements circonstanciés.

Le secrétaire, à qui nous demandions son opinion sur les mobiles qui ont pu guider le meurtrier et sur son identité, nous fait remarquer combien il était difficile de se faire une opinion sur ces deux points. « Vous savez, nous dit-il, que la population de Canton compte des éléments chinois et étrangers en perpétuelle surexcitation politique. On ne saurait tout d'abord affirmer que c'est un Chinois qui a commis l'attentat d'ailleurs, l'hôtel Victoria, où avait lieu le banquet, se trouve dans le quartier étranger, puis l'engin était d'une puissance qui indique des procédés de fabrication que ne peuvent guère connaître des révolutionnaires chinois. »

À la Banque de l'Indochine*

La Banque de l'Indochine a reçu de son agence à Canton un bref télégramme annonçant l'attentat dans lequel un de ses employés du cadre local, M. Rougeau, a été tué et deux autres agents ont été légèrement blessés.

M. Rougeau était âgé de 50 ans. Ancien sous-officier, il s'était fixé à Canton où, en 1917, il était entré au service de la succursale dans cette ville de la Banque de l'Indochine.

D'autre part, nous apprenons que parmi les nombreuses personnes qui ont été légèrement blessées se trouve Mme A. Rollin, femme du directeur de la succursale de la Banque industrielle de Chine* à Yunnan-Fou, actuellement directeur intérimaire de celle de Canton.

L'ATTENTAT DE CANTON (*L'Écho annamite*, 25 juin 1924)

M. le gouverneur de la Cochinchine a reçu de M. le gouverneur général à Hanoï le télégramme suivant :

Des nouvelles reçues de Canton, les résultats de la bombe jetée à l'Hôtel Victoria sont les suivants :

Tués : Mme et M. Demarets, M. Pelletier, M. Rougeau ;

Blessé grièvement et considéré comme perdu : M. Gérin ;

Blessé sérieusement mais non en danger : Docteur Casabianca ;

Blessés légèrement : MM. Rollin, capitaine Bernard, Fournier et Bogin.

L'auteur de l'attentat reste encore inconnu. Poursuivi par les policiers et la garde de l'Hôtel, il s'est jeté dans le fleuve après avoir déchargé son revolver sur les poursuivants. Le petit nombre de sampans stationnant au voisinage ont été immédiatement visités par les officiers du *Craonne* et par la police. La fouille n'a donné aucun résultat. Entraînés par le courant très fort, l'assassin peut être noyé. Les recherches continuent néanmoins activement. Une prime de 10.000 dollars est offerte pour la capture de l'auteur de l'attentat. L'état-major et les équipages du *Craonne* et de la *Malicieuse* prêtèrent dans l'organisation du service d'ordre et de secours l'assistance la plus rapide et la plus dévouée. Tous les représentants des nations étrangères de la concession donnèrent également au gouverneur général et à la Colonie française le témoignage de la sympathie la plus amicale et la plus efficace.

La Colonie française de Canton si cruellement éprouvée par ce forfait sans précédent ne se laisse point abattre et demeure plus étroitement unie que jamais autour de ses morts.

M. le gouverneur de la Cochinchine a reçu de M. le gouverneur général à Hanoï le télégramme suivant :

Je me suis rendu à Canton accompagné de mon directeur de cabinet, M. Chatel, du directeur des affaires politiques, M. Jeanbrau, et de mon officier d'ordonnance le capitaine Bernard. Arrivée à Canton dans la fin de l'après-midi. Après réception au consulat par toute la colonie française, je me suis rendu à 8 heures au Victoria Hôtel, dans la concession anglaise Shameen, où la colonie française offrait un dîner à l'occasion de ma venue.

Toutes les mesures de police, compatibles avec les très faibles moyens dont disposent les autorités consulaires dans la concession Shameen, avaient été prises. Le dîner ayant lieu au rez de-chaussée de l'hôtel, des agents indigènes de police anglaise avaient été placés près des fenêtres donnant sur la rue. À peine étions-nous assis à table, qu'un inconnu, profitant sans doute d'un moment d'inattention d'un policier, jeta par la fenêtre une bombe qu'il portait à l'intérieur d'une petite valise à main. La bombé tomba sur l'extrémité de la partie centrale de la table en fer à T et une explosion formidable se produisit. Nous eûmes la douleur de constater de suite, dans un abominable spectacle de sang, de débris et de fumée, que trois personnes avaient été tuées sur le coup. Madame Desmaretz, la carotide sectionnée, gisait sur le sol. Les cadavres de MM. Desmaretz, commerçant, et Rougeaud, caissier de la Banque d'Indochine, demeuraient affreusement déchiquetés et mutilés dans les fauteuils sur lesquels ces deux malheureuses victimes s'étaient assises. MM. Gérin et Pelletier, commerçants exportateurs de Canton, gisaient avec d'horribles blessures à la tête et au côté. Le Docteur Casabianca, directeur de l'Hôpital Doumer, gérant du consulat, qui présidait la table en face de moi, avait été jeté de son fauteuil, terriblement blessé au bras et au dos. Madame Rollin, femme du directeur de la Banque industrielle, MM. Béjin et Fournier ainsi que mon officier d'ordonnance, le capitaine Bernard, portaient de larges blessures ne mettant point heureusement leur vie en danger. La poursuite faite par un policier indien anglais, suivi ensuite de quelques Français assistant au dîner, ne réussit point, les policiers de Shameen n'étant point armés et l'auteur de l'attentat ayant évité leur atteinte par la décharge de coups de revolver après lesquels il sauta dans le fleuve.

Dès l'attentat, le commandant du « Craonne » fit alerter les équipages qui vinrent assurer la protection de l'hôtel pour éviter un retour criminel et procéder aux patrouilles dans la concession et sur le fleuve pour rechercher les coupables, mesures auxquelles coopèrent ultérieurement les équipages anglais. Le consul du Japon, accompagné d'un médecin japonais, les consuls d'Angleterre et du Portugal vinrent aussitôt sur les lieux. Tous les résidents étrangers et le personnel de l'hôtel Victoria, les médecins anglais et américains, les équipages sanitaires et étrangers vinrent secourir les blessés. Les médecins allemands même proposèrent de se mettre à la disposition des médecins français de l'hôpital Doumer, MM. Kervrann et Voulpec et le docteur David, médecin du *Craonne* qui avaient pris la direction des soins. Malgré l'horreur du spectacle, tous les Français blessés ou survivants de cet attentat conservèrent le calme le plus complet et il n'y eut pas la moindre panique. Je dois rendre hommage au dévouement absolu des médecins français et de leurs confrères étrangers.

Le transport des blessés fut organisé sur l'hôpital Doumer et le Canton Hospital. MM. Gérin et Pelletier furent transportés agonisants, les autres blessés furent opérés d'urgence et, malgré la gravité de leurs blessures telle que celle de M. Casabianca, l'on peut espérer les sauver, d'après les dernières nouvelles recueillies ce matin par mon directeur de cabinet qui visita les blessés en mon nom.

Quand tous les blessés furent évacués, je me rendis au consulat et je décidai, d'après l'avis des divers Français venus conférer avec moi, que je quitterai Canton le lendemain dans la matinée pour ne point provoquer par ma présence aux obsèques des victimes ou des visites à l'hôpital, de nouveaux attentats exposant encore la vie des malheureux Français qui m'accompagneraient. Je me suis embarqué sur la canonnière *Malicieuse* avec mon directeur de cabinet, laissant à Canton le directeur des affaires politiques Jeanbrau pour assister aux obsèques avec le commandant du *Craonne* et pour se maintenir en liaison avec les diverses autorités anglaises et chinoises poursuivant leur enquête sur l'attentat.

*
* * *

On aurait découvert l'auteur de l'attentat contre M. Merlin

De Hongkong, les autorités de Canton annoncent qu'on découvrit dans la rivière le corps d'un Annamite qui aurait lancé la bombe au banquet. (Havas)

*
* * *

M. le gouverneur de la Cochinchine a adressé à M. le gouverneur général de l'Indochine à Hanoï, le télégramme suivant :

« Nouvelle odieux attentat dirigé contre gouverneur général Merlin a provoqué vive indignation et profonde consternation parmi populations européenne et indigène Cochinchine. Vous prie présenter au nom tous habitants Colonie et en mon nom personnel mes bien sincères félicitations à gouverneur général Merlin pour avoir échappé ainsi que sa suite au terrible danger qu'ils ont couru et transmettre vives condoléances au consul de France Canton dont Colonie française cruellement éprouvée par ce lâche attentat.

Vous serais reconnaissant si possible câbler noms victimes ».

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1924)

L'État des blessés. — L'administrateur en chef Damiens, directeur adjoint du cabinet du gouverneur général, en ce moment à Hongkong, télégraphie aujourd'hui qu'il a visité hier les blessés de Canton ; il ajoute que l'état du docteur Casabianca est satisfaisant et que les blessures du capitaine Bernard s'améliorent rapidement. Le capitaine Bernard s'embarquera pour Haïphong en même temps que le commandant Jeanbrau, probablement par le vapeur Hanoï.

Ce confrère est sans pitié
(*L'Écho annamite*, 2 juillet 1924)

Il s'agit, une fois de plus, de M. Camille Devilar. Fort de son expérience de journaliste de carrière, il se complaît à donner des leçons à ses blancs-becs de confrères, publicistes d'occasion. Il vient de nous honorer de son attention.

Dans le dernier numéro du *Temps d'Asie*, dont il est le directeur, M. Camille Devilar a relevé un passage d'un filet relatif à la bombe de Victoria Hôtel dans lequel nous nous demandions s'il ne fallait pas voir dans la nouvelle que l'auteur du crime serait un Annamite une manœuvre des autorités chinoises de Canton désireuses de se soustraire aux lourdes responsabilités qu'elles avaient encourues du fait d'un attentat perpétré sur leur territoire contre un hôte de marque.

Nous avions mis par inadvertance *son* territoire. Notre éminent confrère s'est fait un malin plaisir de souligner cette faute par le *sic* d'usage.

Décidément, le directeur du *Temps d'Asie* est sans pitié pour nous. Mais nous nous en consolons aisément, parce que nous ne voyons pas dans le soin qu'il met à épucher notre prose une preuve de malveillance particulière à notre égard, puisque notre distingué confrère ne ménage pas davantage la langue française, dont il se fait à l'occasion le défenseur. Voici, en effet, ce qu'il écrit à la suite du passage précité :

« Rassurons notre confrère. La Chine ne pourra être qu'impartiale (*sic*) dans cette affaire. Ce n'est pas en territoire chinois que l'attentat a été commis, mais bien sur le territoire de la concession britannique.

Or, c'est une véritable frontière qui s'élève là entre la Chine et les concessions. Les autorités chinoises n'ont droit d'exercer aucune action de police ni autre dans ces dernières. Laissons donc à la police des concessions une responsabilité qui leur incombe, pleine et entière. »

Il nous semble qu'il faudrait dire : « La Chine ne pourra qu'être impartiale dans cette affaire ».

Oh ! un simple *lapsus calami* -sans importance ! se récriera M. Camille Devilar. Nous le croyons volontiers... à la condition qu'il admette en notre faveur la réciproque.

Ceci dit, abordons le fond du débat, comme on dit au Palais. M. Camille Devilar nous donne une seconde leçon. Celle-là porte sur le droit international. Les autorités chinoises ne sauraient, dit-il, être rendues responsables d'un crime commis sur le territoire de la concession britannique.

La thèse de notre confrère est originale. Il est le seul à la soutenir dans toute la presse indochinoise. Serait-ce parce que le *Courrier saïgonnais*, dont il est également le directeur, a, à Canton, un correspondant qui a manifesté plus d'une fois sa sympathie à l'égard de Sun-Yat-Sen, sympathie qu'il semble partager ?

Quoi qu'il en soit, si notre supposition est erronée, nous nous sommes trompé en bonne compagnie.

L'Opinion avait fait avant nous la même remarque. Le *Courrier d'Haïphong*, préconisant une attitude énergique de la part de la France afin d'obtenir une réparation éclatante du crime, s'est montré plus affirmatif encore :

«Le moment est venu d'infliger une leçon qui s'impose : comme nous le disions hier, et quoique le crime ait eu lieu sur la concession anglaise, où la police chinoise n'a rien à voir, la responsabilité du gouvernement cantonnais est lourdement engagée, quels que soient les auteurs du crime, et nous serions tenté de considérer qu'elle s'accroîtrait si ceux-ci sont des Annamites.

L'hospitalité cordiale accordée à tous les éléments qui rêvent de mettre fin à notre domination prouve l'hostilité de Sun-Yat-Sen à notre égard. Elle a certainement favorisé le crime. »

Enfin, un communiqué du gouvernement général de l'Indochine s'est exprimé textuellement ainsi à ce propos :

« En ce qui concerne son identité (il s'agit du noyé repêché dans la rivière de Canton, l'auteur présumé du crime), aucun indice certain n'a été recueilli. Les autorités chinoises paraissent très émues de l'attentat et exprimèrent leur certitude que l'auteur est un Annamite. Les journaux chinois expriment la même opinion et témoignent une vive appréhension que le gouvernement local puisse être considéré comme responsable en réalité. »

Le document officiel reconnaissait loyalement que les constatations faites et l'examen minutieux du corps, qui était dans un état de décomposition avancée, ne permettaient pas de déterminer avec certitude s'il s'agissait d'un Annamite ou d'un Chinois.

Or, dans les premiers télégrammes concernant l'attentat expédiés au *Courrier saïgonnais* par son correspondant de Canton, le crime était imputé à un Annamite. Une dépêche de même source, antérieure au communiqué ci-dessus, donnait des précisions sur l'identité du criminel. Celui-ci serait, d'après un journal chinois, un Annamite du nom de Pham-hung-Tai, âgé de 30 ans.

L'information émanait d'un révolutionnaire coréen qui entretenait des relations intimes avec le criminel. Le Coréen aurait déclaré avoir été au courant des préparatifs de l'attentat. Il aurait même confirmé que l'Annamite aurait suivi M. Merlin au Japon, puis dans la Chine du Nord, à Hongkong, sans trouver le moment opportun pour commettre son forfait. L'occasion s'en serait présentée sur la concession étrangère. Le Coréen aurait adressé au journal chinois une déclaration rédigée par Pham-hung-Tai et destinée à être publiée après le succès de l'attentat.

Voilà les autorités et la presse chinoises qui s'efforcent à grand renfort de détails de faire prévaloir la version d'un crime commis par un Annamite. On conçoit une pareille attitude de la part des Chinois, qui cherchent visiblement à éluder une responsabilité trop lourde. Mais nous nous expliquons mal qu'un journal français abonde dans leur sens, alors que le Gouvernement général demeure encore dans le doute quant à la nationalité du criminel. Que notre confrère n'imitera-t-il la réserve des autorités françaises, qui attendent dans le calme et la dignité qu'inspire le sentiment de la force et du droit, le moment d'agir, lorsque la lumière sera faite sur ce triste événement.

À quoi donc tend cette insinuation qui s'est glissée sous la plume de M. Camille Devilar, dans l'article de tête du *Temps d'Asie* de dimanche dernier, intitulé « La page sanglante » :

« Observons avec une joie profonde que l'attentat ignoble, s'il a provoqué d'unanimes réprobations, n'eut, du moins en Cochinchine, aucune de ces répercussions d'affolement qui dénoncent la faiblesse et qui font demander aux pouvoirs publics parfois des représailles, souvent des mesures d'exception. »

Des représailles, des mesures d'exception contre qui ? Contre les Annamites de Cochinchine, qui sont pour le moins aussi innocents de ce qui est arrivé à Canton que

Sun-Yat-Sen, que notre confrère s'efforce de blanchir avec un zèle digne d'une meilleure cause ?

Quant à nous, nous attendons des précisions officielles pour en dégager les conclusions qu'elles comporteront. N'ayant ni à nous justifier ni à répudier une solidarité gênante, nous envisagerons les choses de sang-froid, et dirons sans arrière-pensée notre sentiment sur les causes probables et la portée du geste meurtrier d'un individu dont une haine aveugle et farouche arma le bras.

E. A.

La vérité sur une manifestation

par E. DEJEAN de la BATIE.

(*L'Echo annamite*, 25 août 1924)

La fin de la première quinzaine d'août — et non de la seconde quinzaine, ainsi que l'a écrit par erreur M. Camille Devilar dans le numéro d'hier du *Temps d'Asie* — fut marquée par une manifestation de réprobation contre l'attentat de Canton. Profitant de la présence à Saïgon de M. le gouverneur général Martial Merlin, plus de deux cents Annamites, venus de tous les points de la Cochinchine, lui présentèrent leurs respectueuses félicitations d'avoir échappé à une mort affreuse.

On a pu se faire une idée de ce que fut cette manifestation à la lecture des comptes-rendus qu'en a publiés la presse locale. Nous avons, à l' *Écho annamite*, évité d'en dire aucun mal, pour lui conserver intact, autant que possible, le caractère de « spontanéité » qu'en haut lieu on voulait lui donner aux yeux de la métropole.

Notre réserve nous était dictée par des raisons de haute convenance et de déférence à l'égard du chef de la colonie, à qui, après la tragique vision qu'il eut à Victoria Hôtel, nous avons jugé à propos d'épargner toute peine, en évitant de dévoiler certains dessous de la manifestation susceptibles d'en atténuer la valeur et la portée.

Mais force nous est de changer d'attitude, devant les provocations de nos adversaires et les conclusions tendancieuses qu'ils essaient de tirer d'un prétendu triomphe pour remettre sur le tapis la question du monopole du Port de Commerce. M. Devilar, dans le *Temps d'Asie* du 24 août, a émis, au sujet de la manifestation dont il s'agit, des affirmations inexactes. Nous ne saurions les laisser passer sans les relever, ne serait-ce que pour remplir notre devoir d'informateur sincère.

On dit de la presse qu'elle est le baromètre politique du pays, c'est-à-dire qu'elle reflète exactement l'opinion publique. Or, pour qu'elle joue réellement ce rôle et aussi celui de directrice des consciences, il est nécessaire que les journalistes rectifient, quand ils en ont l'occasion, les erreurs involontaires ou voulues.

L'erreur de M. Devilar consiste à croire, ou à feindre de croire, à la « spontanéité » de la manifestation en question.. Bien que l'erreur soit humaine, celle qu'il commet pourrait surprendre de la part d'un journaliste qui se pique, avec une fierté d'ailleurs légitime, d'être un professionnel et de connaître la mentalité indigène et les habitudes de l'administration coloniale.

Le directeur du *Temps d'Asie* ignore certainement — du moins, je le pense — qu'un peu avant la date de la manifestation « loyaliste », le gouverneur de la Cochinchine lança successivement deux télégrammes chiffrés et, bien entendu, confidentiels, aux chefs de provinces, les priant — terme officiel mis pour « ordonnant » — d'envoyer par province au moins cinq « délégués » voyageant sur réquisitions, avec recommandation de se rendre à la cérémonie en tenue de cérémonie.

Les neuf dixièmes des délégués étaient fonctionnaires ou notables. M. Devilar le reconnaît tacitement dans cette phrase : « Il est sage de montrer autour de nos gouverneurs une affluence de chefs indigènes, de notables revêtus de leurs écharpes

précisant leur qualité .» À Saigon, les délégués des divers services administratifs avaient été désignés par leurs chefs.

Dans ces conditions, il faut voir dans la manifestation un caractère plutôt protocolaire que spontané.

.....

Suite :
Varenne (avril 1925).